

ETUDE D'IDENTIFICATION ET DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINE MAJEURES POUR L'AEP

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA
BOURBRE

VOLUME 02

PHASE 1 : FICHES DES UNITES DE DISTRIBUTION ET D'EXPLOITATION (UDE)

CPGF-HORIZON

Centre-Est

"Le Rivet" 5 allée du Levant - 38300 BOURGOIN-JALLIEU
Tél. : 04 74 18 32 47 - Fax : 04 74 18 32 58

www.cpgf-horizon-ce.com

eau
environnement
géophysique...



LISTE DES FICHES UDE

UDE-144	BURCIN
UDE-152	COURTENAY
UDE-211	SIE DES ABRETS
UDE-214	SIE DU GUIERS ET DE L'AINAN
UDE-215	SIE DE BIOL
UDE-217	SIE DE DOLOMIEU-MONTCARRA
UDE-219	SIE DE LA HAUTE BOURBRE
UDE-226	COMCOM LES VALLONS DE LA TOUR
UDE-260	FRONTONAS
UDE-263	GRENAY
UDE-274	CAPI
UDE-319	SAINT JEAN DE BOURNAY
UDE-341	VILLEMOIRIEU (captages hors SMABB)
UDE-343	SIE DE LA VALLEE DE L'AGNY
UDE-347	SIE DU BRACHET
UDE-349	SIE DE CHOZEAU-PANOSSAS
UDE-352	SIE DU PLATEAU DE CREMIEU
UDE-355	SIE DU LAC DE MORAS
UDE-357	SIVOM DE PONT-DE-CHERUY
UDE-359	SIE_SAINTE_JEAN_DE_BOURNAY
UDE-365	SYPENOI
UDE-394	ASA DE RAVINET
UDE-395	SYNDICAT CENSES ET FONTAINE BLANCHE
UDE-479	AS GARABIOL
UDE-XXX	COLOMBIER-SAUGNIEU



Nom UDE : Commune de Burcin
Code UDE : 144

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Commune desservie	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Commune de Burcin	Régie	Burcin (bas Quetan et haut Quetan)	200 (2014)	2 (hors périmètre d'étude)

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Sources Quetan (hors zone)	07485X0026	0138063006	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Burcin 38063	En service	non connue
Source Gros Chêne (hors zone)	07485X0027	-	FRDG511 : Formations variées de l'Avant-pays savoyard dans BV du Rhône	Burcin 38063	Secours	non connue

Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Sources Cuetan (hors zone)	Captage	Source gravitaire			
Source Gros Chêne (hors zone)	Captage	Source gravitaire			

Interconnexions

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyen fournis par an
Syndicat Libre des Censes et Fontaine Blanche	Achat	Alimentation des quartiers Ternin et Centre de Burcin	Permanent	7 008 m ³ (en 2014)





Nom UDE : Commune de Courtenay
Code UDE : 152

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maître d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Commune desservie	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Commune de Courtenay	Régie	Courtenay	1472 (2015)	4 (dont 2 hors zone et 1 abandonné)

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Captage des Abymes	07234X0016	138135007	FRDG105 : Calcaires jurassiques et moraines de l'Ile Crémieu	Soleymieu 38494	En service	1986
Forage des Sables	07234X0017	-	FRDG105 : Calcaires jurassiques et moraines de l'Ile Crémieu	Courtenay 38135	Abandonné	1986
Source de Fontanille (hors zone)	06998X0023	138135051	FRDG105 : Calcaires jurassiques et moraines de l'Ile Crémieu	Courtenay 38135	En service	1972
Source de Sort (hors zone)	06998X0021	138135052	FRDG105 : Calcaires jurassiques et moraines de l'Ile Crémieu	Courtenay 38135	En service	non connu

Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Captage des Abymes	Forage	31,5 m	300 mm	DUP en cours de réalisation	30 m ³ /h sur 9h
Forage des Sables (abandonné)	Forage	18 m	89 mm	-	-
Source de Fontanille (hors zone)	Captage	Source gravitaire		Pas de DUP	Débit étiage: 1,25 l/s
Source de Sort (hors zone)	Captage	Source gravitaire		Pas de DUP	non connu

Périmètre de protection

La procédure DUP pour le captage des Abymes est en cours de réalisation. Néanmoins des périmètres de protection ont été prédéfinis. Le PPI est conforme à celui qui avait été défini dans le rapport J-C Fourneaux de 1987, et s'étendra sur une partie des parcelles n°409 et 414, entre le lit du ruisseau à l'est et le chemin d'accès à l'ouest, sur 20 m en amont du forage et 25 m en aval. Le PPR longera le ruisseau des Abimes sur environ 400 mètres. [1]



Traitement

La ressource des Abymes est traitée par chloration.

Interconnexions [2]

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyen fournis par an
Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu	Achat	Alimentation du hameau de Boulieu	Permanent	11 317 m ³ (en 2015)
Commune de Bouvesse Quirieu	Achat	Alimentation du hameau de Poleymieu	Permanent	5 249 m ³ (en 2015)

ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

Les eaux de la nappe superficielle sont très vulnérables. Tant que la nappe profonde qui est sollicitée par le captage est artésienne il n'y a pas de risque de contamination avec la nappe superficielle.

Relation avec les autres masses d'eau

D'après M. Fourneaux, dans son rapport hydrogéologique, il écrit :

« Les différentes formations (calcaires fissurés surmontés de dépôts glaciaires) sont toutes très poreuses et souvent relativement perméables. Il en résulte que sur l'ensemble du secteur le ruissellement est très faible et la plupart des précipitations s'infiltrent. Par contre, il n'est pas possible de dire s'il existe un ou plusieurs niveaux aquifères indépendants les uns des autres. Il n'est pas possible non plus de savoir quelles sont les relations des formations calcaires avec la nappe sollicitée par le forage. Les relations entre le ruisseau du vallon des Abimes et la nappe ne sont pas connues non plus. » [3]

Après une étude de traçabilité, M. Fourneaux tire les conclusions suivantes :

« Il ressort : qu'une faible partie seulement des eaux du ruisseau qui s'infiltrent atteint la nappe profonde sollicitée par le pompage de Tirieu ; que ces eaux se mélangent à d'autres eaux dont le débit est beaucoup plus important et l'origine plus lointaine. Donc les eaux venant du ruisseau qui atteignent la nappe profonde se diluent dans un flux beaucoup plus important et elles circulent très lentement. De ce fait elles subissent une très bonne filtration. » [4]

Transmissivité

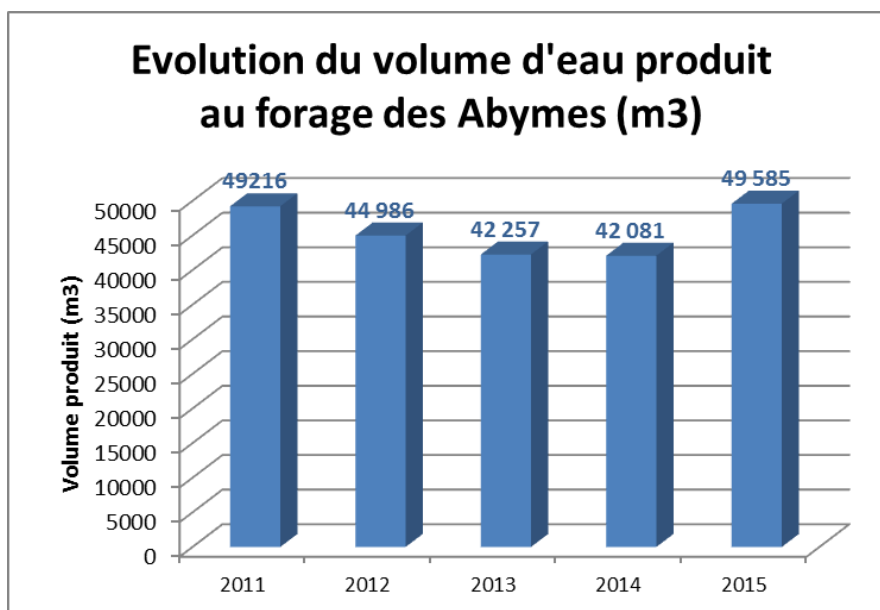
La transmissivité au droit du forage des Abymes est élevée, de l'ordre de $7,6.10^{-2}$ m²/s. La perméabilité de la tranche productrice (épaisseur de 12 mètres) induite est estimée à $6,3.10^{-3}$ m/s. Ce qui confère une très bonne perméabilité.

Piézométrie

Pas de suivi piézométrique sur la ressource des Abymes.

VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Volume prélevé en m ³	2011	2012	2013	2014	2015
Forage des Abymes	49 216	44 986	42 257	42 081	49 585

Rendement du réseau : 72,9% en 2015.

Pertes en réseau : 2,1 m³/km/j en 2015

Prélèvement futurs :

Capacité totale ressource actuelle (m3/j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m3/j)	Conso pointe 2040 (m3/j)
305	73	80 971	333	379	454

Capacité totale ressource actuelle (m3/an)	Conso totale 2014 (m ³ /an)	Conso 2025 (m ³ /an)	Conso 2040 (m ³ /an)
111 325	80 971	92 324	110 414

 Excédentaire

 Déficitaire

QUALITE DE LA RESSOURCE (SOURCE : ADES.FR)

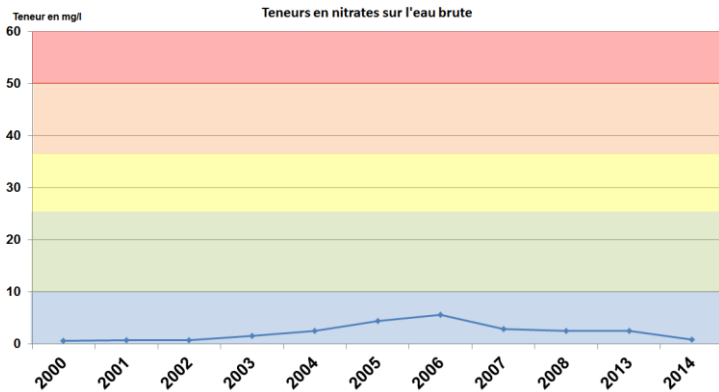
- **Captage des Abymes (07234X0016)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Forage des Sables (07234X0017)**

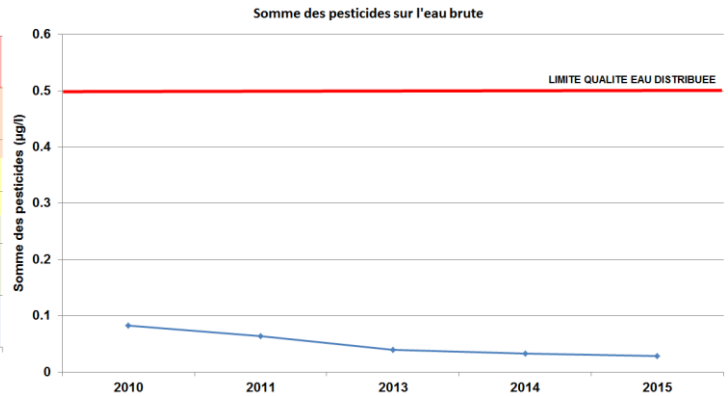
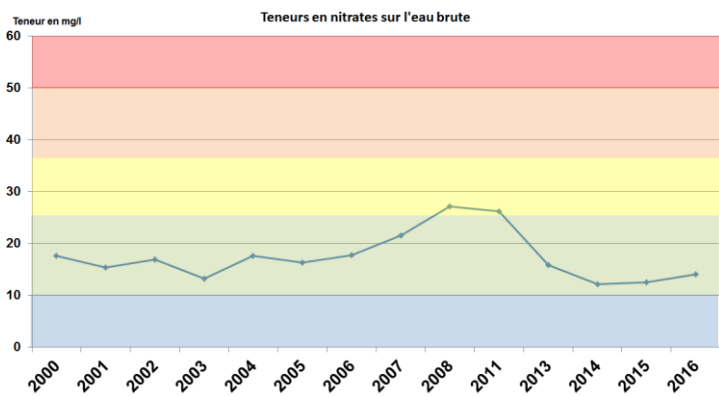
Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Source de Fontaille (hors zone) (06998X0023)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises sont inférieures à 10 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, nous ne disposons pas de données sur la somme des pesticides.

- **Source de Sort (hors zone) (06998X0021)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 12 et 27 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

RISQUES

Risques	Source des abymes
Risques naturels	Contrainte inondation faible
Risques anthropiques	Aucune ICPE n'est recensée à proximité du captage
Assainissement	RAS
Infrastructures	Le forage se situe entre les routes départementales D140f (à environ 350 m) et D140 (à environ 550 m)

PROJETS D'AMENAGEMENT

La commune de Courtenay suit une évolution conforme aux prescriptions du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, approuvé en 2007.

Aucun projet majeur n'est actuellement prévu sur la commune.

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ADES

Etudes disponibles

- [1] "Rapport hydrogéologique sur les captages d'eau potable de la commune de Courtenay", S. Du Chaffaut, 2014
- [2] "Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable", 2015
- [3] "Rapport géologique sur la protections d'un forage devant servir à l'alimentation en eau potable", J-C Fourneaux, 1987
- [4] "Rapport géologique complémentaire sur la protection du forage de Tirieu", J-C Fourneaux, 1987



Nom UDE : Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets et environs
Code UDE : 211

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets et environs	Régie	Brangues, Chimilin, Corbelin, La Batie-Montgascon, Le Bouchage, Les Abrets, Les Avenières, Paladru, Saint-André-le-Gaz, Fitolieu, Sainte-Clair-de-la-Tour	23 014	9 (dont 9 hors zone)

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Captage de Veyrins (hors zone)	07242X0007	138541051	FRDG326 : Alluvions du Rhône	Veyrins-Thuellin 38541	En service	1965
	07242X0011				En service	1981
	07242X0012				En service	1985
	07242X0015				En service	
Captage de Paladru (hors zone)	07482X0036	138292005	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Paladru 38292	En service	
Captage St Pierre (hors zone)	07482X0035	138292004	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Paladru 38292	En service	
Puits de la Trutière (hors zone)	07482X0001	138292004	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Paladru 38292	En service	
Source des Serves (hors zone)	07482X0016	-	FRDG511 : Formations variées de l'Avant Pays savoyard dans BV du Rhône	Paladru 38292	Abandonné	

Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Captage de Veyrins (hors zone)	1 Puits	29,9 m	800 mm		
	1 Forage	29,3 m	800 mm		
	1 Forage	28 m			
	1 Forage				
Captage de Paladru (hors zone)	1 Puits	24,7 m	230 mm		
Captage St Pierre (hors zone)	1 Puits				
Puits de la Trutière (hors zone)	1 Puits	10 m			
Source des Serves (hors zone)	Captage	Source gravitaire			
Captage Le Ponier (hors zone)	1 Forage				

Traitement :

Les eaux sont traitées au chlore avant distribution. La ressource de Chimilin subit une démanganisation.





Nom UDE : Syndicat intercommunal des eaux du Guiers et de l'Ainan (SIEGA)
Code UDE : 214

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Syndicat intercommunal des Eaux du Guiers et de l'Ainan (SIEGA)	Gérance	Bilieu, Charancieu, La Batie-Divisin, Le Pont-de-Beauvoisin, Massieu, Merlas, Montferrat, Pressins, Romagnieu, Saint-Albin-de-Vaulserre, Saint-Bueil, Saint-Geoire-En-Valdaine, Saint-Jean-D'Avelanne, Saint-Martin-De-Vaulserre, Saint-Sulpice-Des-Rivoires, Velanne, Voissant	18 345	7 (dont 7 hors zone)

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Source de Vagnon (hors zone)	07484X0006	138398001	FRDG248 : Molasses miocènes du Bas Dauphiné	Saint-Jean-D'Avelanne 38398	En fonctionnement	
Source du Terrain d'Aviation (hors zone)	07484X0017		FRDG248 : Molasses miocènes du Bas Dauphiné	Saint-Jean-D'Avelanne 38398	En fonctionnement	
Source de Bilieu (hors zone)	07486X0051	138043001	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Bilieu 38043	En service	
Forage Les Rivoires (hors zone)	07483X0001	138460001	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Saint-Sulpice-Des-Rivoires 38460	En service	
Puits du Pré de l'Etang (hors zone)	07483X0004	138386002	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Saint-Geoire-En-Valdaine 38386	En service	1938
Fallavit Nord (hors zone)	-	-	-	Merlas 38228	Secours	
Puits Pressins Nord (hors zone)	07483X0010	138323001	FRDG511 : Formation variée de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône	Pressins 38323	En fonctionnement	
Captage Montferrat Aba (hors zone)	-	-	-	Montferra 38256	Abandonné	



Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Source de Vagnon (hors zone)	Captage	Source gravitaire			
Source du Terrain d'Aviation (hors zone)	Captage	Source gravitaire			
Source de Billieu (hors zone)	Captage	Source gravitaire			
Forage Les Rivoires (hors zone)	Forage				
Puits du Pré de l'Etang (hors zone)	Puits	5 m	2 000 mm		
Fallavit Nord (hors zone)					
Puits Pressins Nord (hors zone)	Puits 2				

Nom UDE : Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Biol
Code UDE : 215

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Biol	Régie	Belmont, Biol, Saint-Didier-de-Bizonnes, Succieu, Torchefelon, Chateaufvilain	4 415 (2015)	7 (dont 3 hors zone et 1 abandonné)

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Puits Saint-Romain	07474X0005	138044002	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Biol 38044	En service	non connue (postérieur à 1964)
Captage de Girard	07474X0015	138044005	FRDG511 : Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône	Biol 38044	En service	non connue
Captages de Chateaufvilain	Rostaing : 07474X0017	138091049	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Chateaufvilain 38091	Déconnecté (problème de qualité)	non connue
	Buttin : 07474X0018				En service	
	Billat : 07474X0016				En service	
Captages des Léchères	07474X0021	-	-	Biol 38044	Abandonné depuis 2000 (problèmes de qualité)	1966
	07474X0048					
Captage de Maison Bonin (hors zone)	07474X0020	138038001	FRDG511 : Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône	Belmont 38038	En service	non connue
Puits Le Moyroud (hors zone)	07474X0019	138380001	FRDG511 : Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône	Saint-Didier-de-Bizonnes 38380	En service	1983
Puits de Longechenal (hors zone)	07478X0041	138213050	FRDG303 : Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	Longechenal 38213	En service	1



Caractéristiques des ouvrages [1]

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Puits Saint Romain	Forage	16 m	400 mm	DUP en cours	2x6 m ³ /h en alternance + 2x20 m ³ /h en alternance
Captage de Girard	1 Drain oriental	Longueur: 16 m	300 mm	DUP en cours	Débit étiage: 3,9 m ³ /h soit 94 m ³ /j
	1 Drain occidental	non connue	150 mm		
Captages de Chateauvillain	Rostaing : 1 Drain	Longueur: 9,2 m	185 mm	DUP en cours	Débit étiage: 2,1 m ³ /h soit 50 m ³ /j (débit nul pour les sources de Rostaing et Buttin)
	Buttin : 2 Drains	Longueur: 16,8 m	300 mm		
		non connue	non connu		
	Billat : 2 Drains	Longueur: 35 m	non connu		
Longueur: 22 m		non connu			
Captages des Léchères (abandonnés)	Captage amont : 2 Drains	Longueur: 4,8 m	non connu	Pas de DUP	Débit étiage: 2,7 m ³ /h soit 64,8 m ³ /j
		non connue	200 mm		
	Captage aval : 1 Drain	non connue	non connu		
Captage de Maison Bonin (hors zone)	Drain Ouest	Longueur: 10 m	125 mm	DUP en cours	Débit étiage: 1,32 m ³ /h soit 32 m ³ /j
	Drain Est	20 m	80 mm		
Puits Le Moyroud (hors zone)	Forage	30 m	160 mm	DUP en cours	30 m ³ /h
Puits de Longechechal (hors zone)	Forage	56 m	300 mm	Pas de DUP	30 m ³ /h

Périmètre de protection

- **Puits Saint-Romain :**

La procédure DUP est en cours de réalisation. Le rapport de l'hydrogéologue agréé, Philippe Michal, en date du 07 septembre 1994, définit les périmètres de protection du captage. Le PPI comprend les parcelles 352 et 227 de la section E2 de la commune de Biol.

- **Captage de Girard :**

La procédure DUP est en cours de réalisation. Le rapport de l'hydrogéologue agréé, Philippe Michal, en date du 07 septembre 1994, définit les périmètres de protection du captage. Le PPI comprend la parcelle 314 en totalité et les parcelles 351 et 153 en partie, de la section E1 de la commune de Biol.

- **Captages de Chateauvillain (Rostaing, Buttin, Billat) :**

La procédure DUP est en cours de réalisation. Le rapport de l'hydrogéologue agréé, Philippe Michal, en date du 07 septembre 1994, définit les périmètres de protection des captages. La définition des périmètres est commune aux trois captages. Le PPI comprend les parcelles 167 à 169 en partie et les parcelles 170 à 172 en totalité de la section D2 de la commune de Chateauvillain.

Traitement

L'eau prélevée est traitée avant distribution par UV et par chloration (une fois par mois) [2].



Interconnexions

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyens fournis par an
Syndicat des Eaux de la Haute Bourbre	Vente	Alimentation des hameaux de « Vallin » et « les communes » de la commune de Saint-Victor-de-Cessieu (~11 abonnés soit 28 habitants)	Permanent	1 526 m ³ (en 2015)
Commune de Bizones	Vente	Alimentation de la commune de Bizones	Secours	Pas d'échange en 2015

ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

- **Puits Saint-Romain :**

La nappe, au droit du puits Saint-Romain dispose d'une couverture argileuse estimée à environ 2 mètres d'épaisseur.

- **Captage de Girard :**

Absence de données

- **Captages de Chateauvillain (Rostaing, Buttin, Billat) :**

Absence de données

Relation avec les autres masses d'eau

- **Puits Saint-Romain :**

L'étude CPGF de 1964 a mis en évidence la présence d'une nappe contenue dans des alluvions fluvio-glaciaires qui tapissent un bassin de surcreusement glaciaire à substratum molassique imperméable. Ce bassin d'une superficie de 0,95 km² est drainé au nord par le ruisseau alimentant l'étang Villet et au sud par des sources de trop-plein [3].

- **Captage de Girard :**

Selon le rapport hydrogéologique de R. Michel :

« La source se présentait de façon très individualisée et per ascensum d'un trou assez profond. Il s'agit très probablement d'un chenal de suffosion créé par enlèvement des fines au sein des alluvions gravelo-sableuses qui remblaient le vallon et qui proviennent de l'érosion d'un bassin versant comportant un socle de poudingue et un revêtement d'alluvions fluvio-glaciaires ».

- **Captages de Chateauvillain (Rostaing, Buttin, Billat) :**

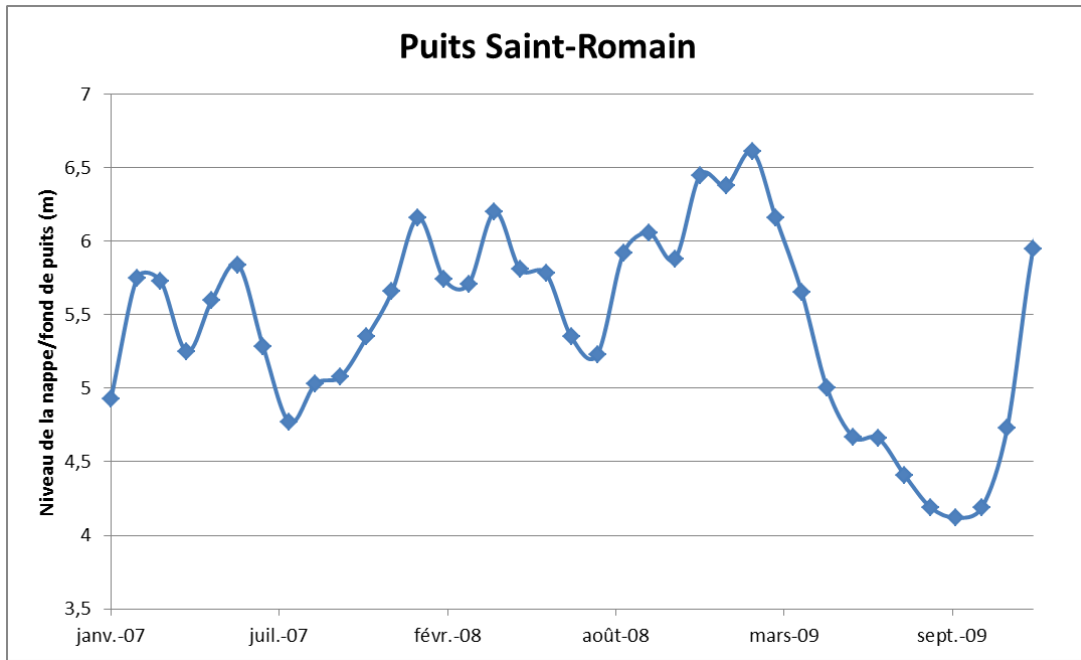
Les 3 captages exploitent un aquifère composé d'une formation morainique constituée d'un mélange de galets, graviers, sables et argiles. Cette formation repose sur un substratum molassique imperméable qui provoque l'émergence des sources [4].

Transmissivité

- **Puits Saint-Romain :**

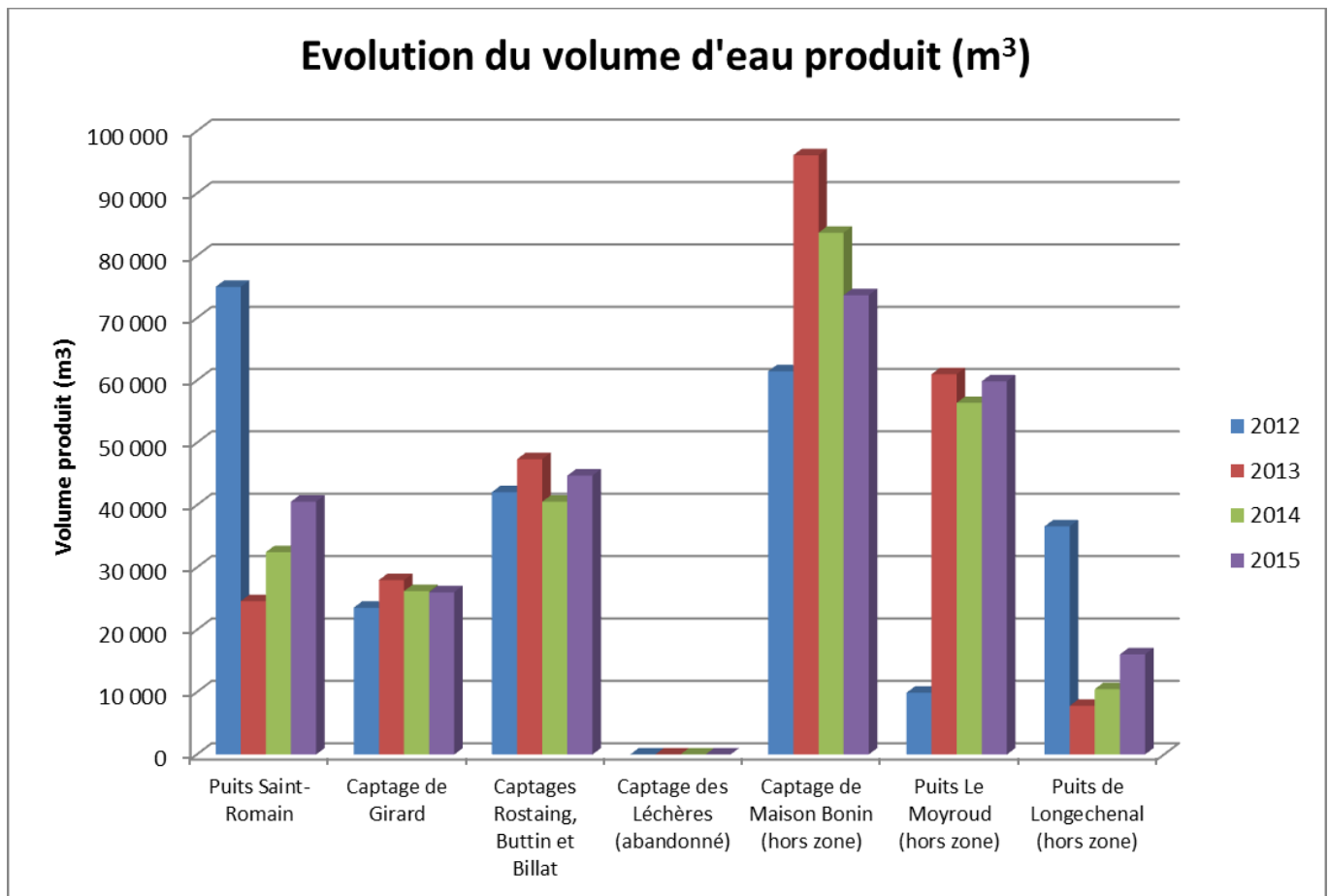
La transmissivité de l'aquifère capté par le puits est de l'ordre de $20 \times 10^{-2} \text{ m}^2/\text{s}$.

Piézométrie



VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Captages	2012	2013	2014	2015
Puits Saint-Romain	75 020	24 587	32 470	40 566
Captage de Girard	23 563	27 982	26 205	26 043
Captages de Buttin et Billat	42 093	47 379	40 540	44 735
Captage des Léchères (abandonné)	0	0	0	0
Captage de Maison Bonin (hors zone)	61 467	96 139	83 697	73 667
Puits Le Moyroud (hors zone)	9 900	61 000	56 400	59 870
Puits de Longechenal (hors zone)	36 600	7 800	10 500	16 063
TOTAL en m³	248 643	264 887	249 812	260 944

Perte en réseau : 1,97 m³/km/j en 2015.

Rendement du réseau : 68,84% en 2015.

Prélèvement futurs :

Capacité totale ressource actuelle (m ³ /j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m ³ /j)	Conso pointe 2040 (m ³ /j)
2128	69	249 812	1 027	1 231	1 417

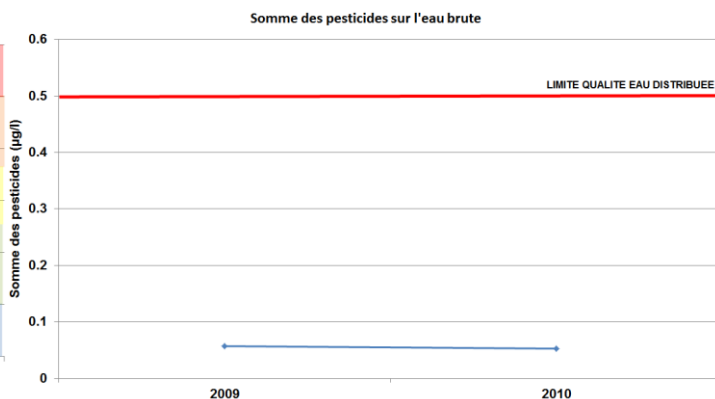
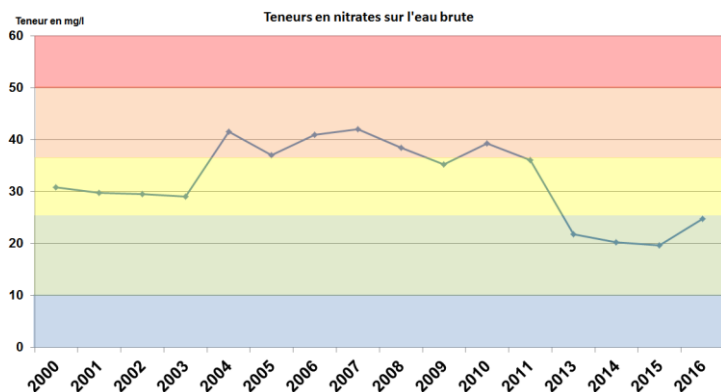
Capacité totale ressource actuelle (m ³ /an)	Conso totale 2014 (m ³ /an)	Conso 2025 (m ³ /an)	Conso 2040 (m ³ /an)
776 720	249 812	299 605	344 871

 Excédentaire

 Déficitaire

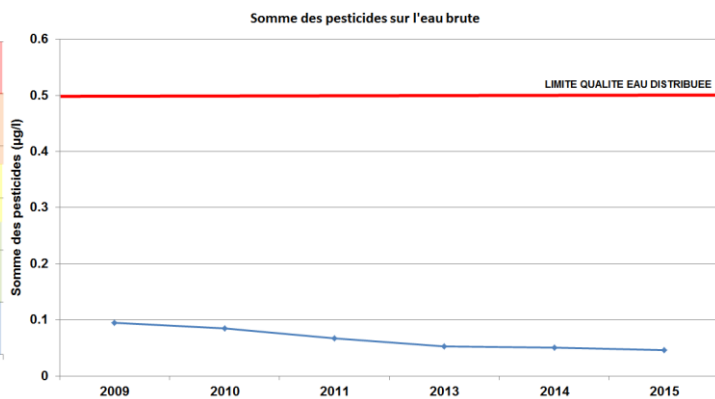
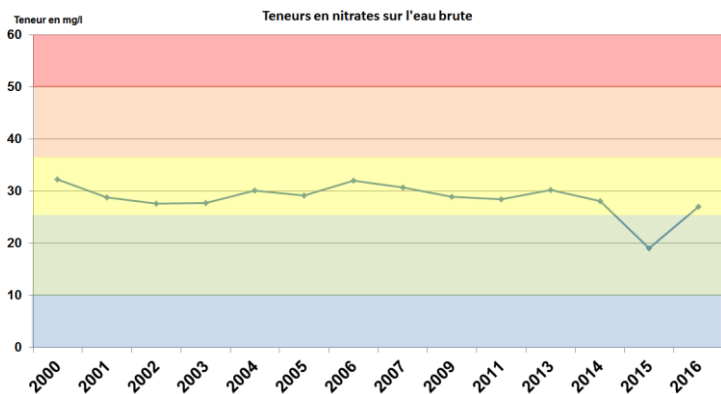
QUALITE DE LA RESSOURCE

• Puits Saint-Romain (07474X0005)



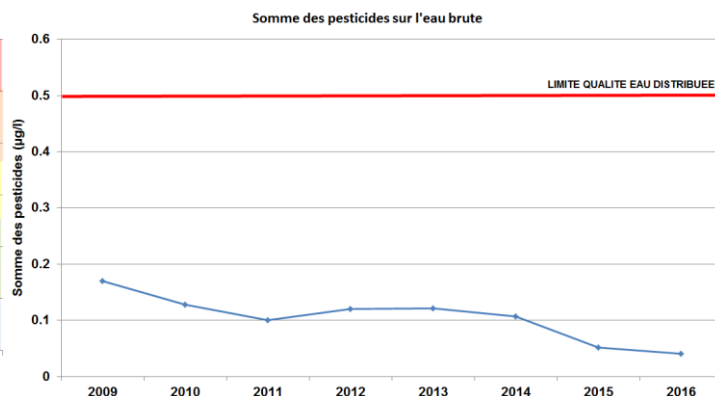
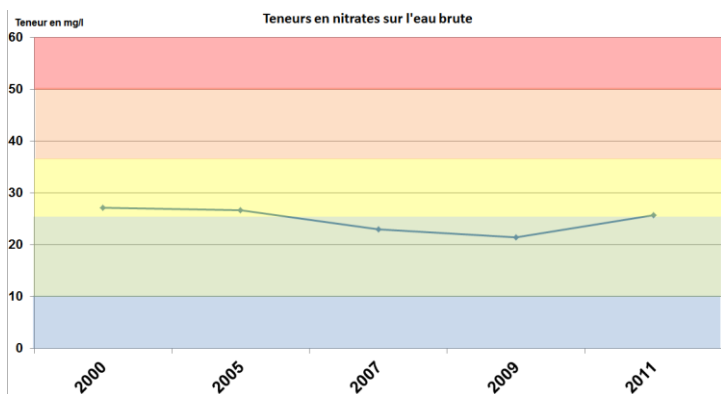
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 20 et 42 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

• Captage de Girard (07474X0015)



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 20 et 33 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

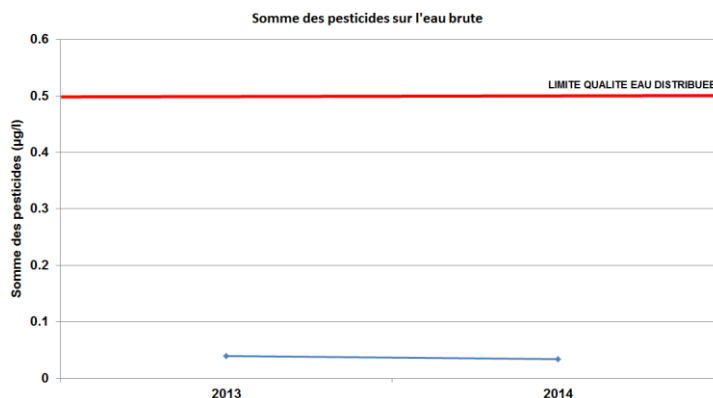
• Captages de Chateauvillain : Rostaing (07474X0017)



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 22 et 35 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

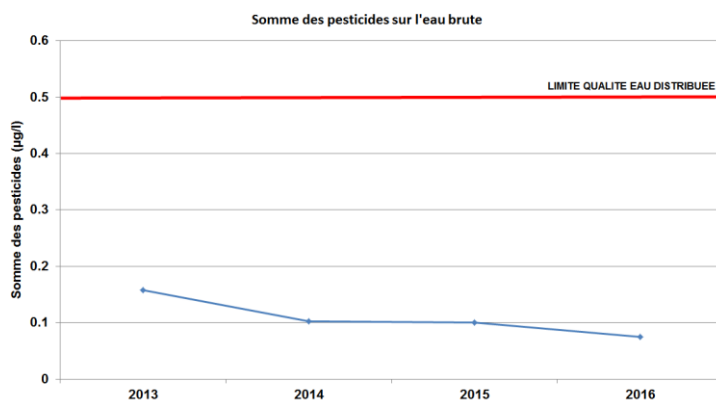


- **Captages de Chateauvillain : Buttin (07474X0018)**



Sur le plan des nitrates, nous ne possédons pas d'analyses disponibles sur le site ADES. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

- **Captages de Chateauvillain : Billat (07474X0016)**

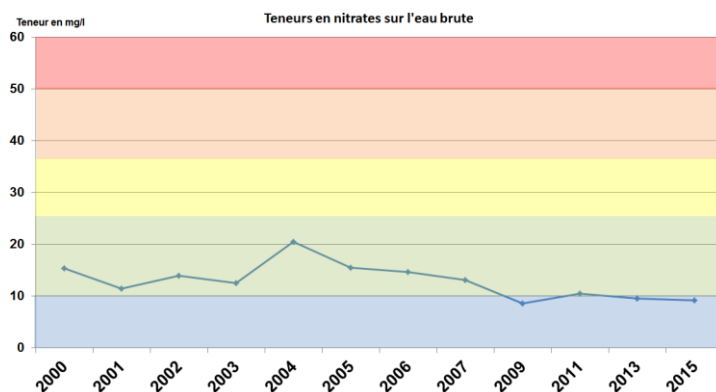


Sur le plan des nitrates, nous ne possédons pas d'analyses disponibles sur le site ADES. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

- **Captages des Léchères (07474X0021 & 07474X0048)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

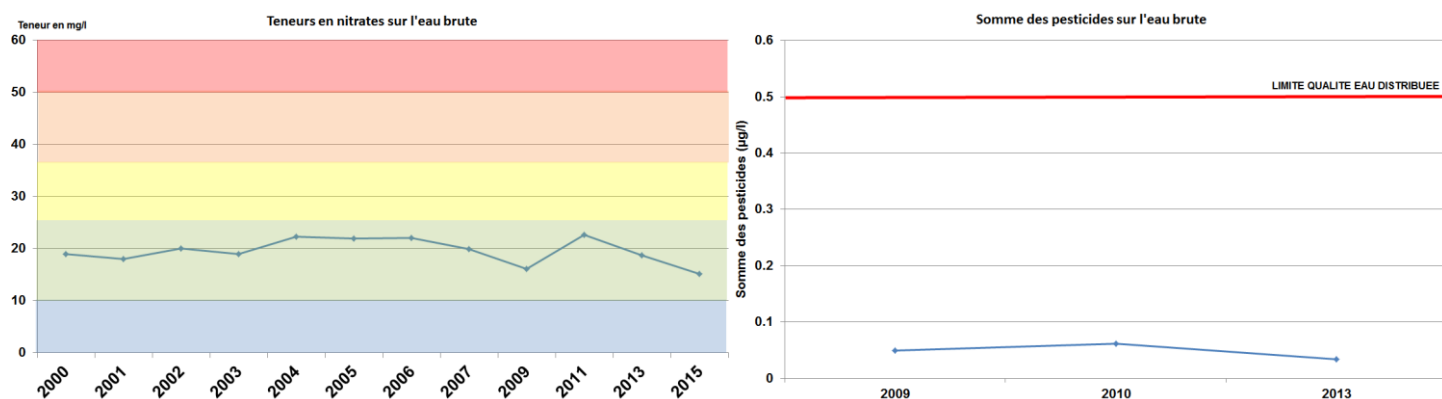
- **Captage de Maison Bonin (hors zone) (07474X0020)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 9 et 20 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, nous ne possédons pas d'analyses disponibles sur le site ADES.

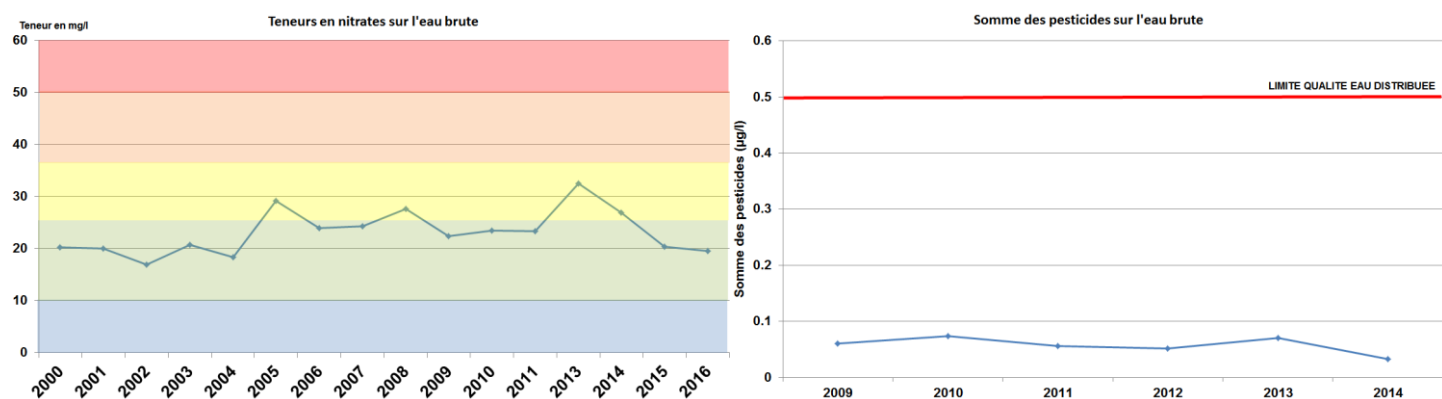


• **Puits Le Moyroud (hors zone) (07474X0019)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 15 et 25 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007 Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

• **Puits de Longechenal (hors zone) (07478X0041)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 15 et 34 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007 Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

RISQUES

Risques	Puits Saint-Romain	Captage de Girard	Sources Rostaing, Buttin et Billat
Risques naturels	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible
Risques anthropiques	On recense quatre ICPE (Agro-alimentaire) à l'intérieur du périmètre de protection éloignée du captage.	On recense une ICPE de type exploitation agricole à 550 mètres de la source au lieu-dit « des Barracas ». Elle se situe à l'intérieur du PPE	Aucune ICPE n'est recensé autour des sources
Assainissement	RAS	La STEP du Haut Biol et ses rejets se situent à 500 mètres à l'aval du captage.	RAS
Infrastructures	A 200 m, se situe la route départementale RD51	A 300 m, se situe la route départementale RD520 qui comptabilise 3 600 véhicules par jour.	Seules des routes communales sont recensées dans le secteur des trois sources

PROJETS D'AMENAGEMENT [5]

Le SCOT Nord-Isère (2010-2030), approuvé en décembre 2012, a émis l'objectif de créer 8 logements et +1 000 habitants/an au minimum pour la commune de Biol et 6 logements et +1 000 habitants/an pour le reste des autres communes.

DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ADES

Etudes disponibles

- [1] « Dossier préparatoire à la visite de l'hydrogéologue agréé », Etudes Conseils Engineering, 2011
- [2] « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement », 2015
- [3] « Etude hydrogéologique et géophysique de divers vallées du nord-est du bas-Dauphiné », CPGF, 1964
- [4] « Rapport géologique pour la protection des captages d'eau potable : Chateauvillain ; Maison Bonin ; Les Léchères; Girard ; Puits St-Romain », Philippe Michal, 1994
- [5] SCOT Nord-Isère "Le Projet d'aménagement et de développement durable", 2012



Nom UDE : Syndicat Intercommunal des Eaux de Dolomieu-Montcarra
Code UDE : 217

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maître d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Syndicat Intercommunal des Eaux de Dolomieu-Montcarra	Régie	Cessieu, Dolomieu, Faverges-de-la-Tour, La Chapelle-de-la-Tour, la Tour-du-Pin, Montcarra, Rochetoirin, Ruy-Montceau, Saint-Jean-de-Soudain, Saint-Sorlin-de-Morestel, Saint-Chef, Salagnon, Sermerieu, Soleymieu Trept, Vasselín, Veyrins-Thuellin, Vezeronce-Curtin, Vignieu	25 164 (2015)	7 (dont 2 hors zone)

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Puits de Fontaine Laurent	07245X0031	138148001	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Dolomieu 38148	En service	non connu
Puits de Fuyssieux	P1 : 07245X0001	138250001	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Cattelan	Montcarra 38250	En service	non connu
	P2 : Pas de BSS				En service	
	P3 : Pas de BSS				Hors Service	
Puits de Sermerieu (les Léchères)	07238X0064	138483001	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Cattelan	Sermerieu 38483	En service	non connu
Forages de Pont-Sicard	F1 : Pas de BSS	138467002	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Cattelan	Salagnon 38467	En service	1984
	F2 : Pas de BSS				En service	1993
	F3 : 07234X0014				Hors service	1980
Captage de Soleymieu (Moulin de Tirieu Nord/Sud ou les Sablons)	Captage Nord : 07234X0020	138494049	FRDG105 : Calcaires Jurassiques et moraines de l'île Crémieu	Soleymieu 38494	En service	non connu
	Captage Sud : 07234X0019				En service	non connu
Captage de Thuellin (hors zone)	P1 : 07242X0006	138541001	FRDG326 Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme	Thuellin 38541	En service	1980
	P2 : pas de BSS					1980
	P3 : 07242X0017					1990
Source de Morthelayse (hors zone)	07245X0030	-	-	Saint-Sorlin de Morestel 38458	Déconnecté (pb de pollution et distribution)	non connu



Caractéristiques des ouvrages [1]

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Puits de Fontaine Laurent	Puits	8 m	3 000 mm	65 m ³ /h sur 20h soit 1300 m ³ /j	2x60 m ³ /h Capacité max : 320 m ³ /j en étiage
Puits de Fuyssieux	Puits P1	12 m	3 000 mm	200 m ³ /h sur 20h soit 3700 m ³ /j	1x122 m ³ /h Capacité max : 2200 m ³ /j en étiage
	Puits P2	14,4 m	3 000 mm		Hors service
	Puits P3	9 m	3 000 mm		
Puits de Sermérieu (les Léchères)	Puits	11 m	3 000 mm	60 m ³ /h sur 20h soit 1200 m ³ /j	2x37 m ³ /h + 2x24 m ³ /h
Forages de Pont-Sicard	Forage F1	15 m	800 mm	5 000 m ³ /j soit 250 m ³ /h	2x125 m ³ /h en alternance
	Forage F2	15 m	1 000 mm		2x125 m ³ /h en alternance
	Forage F3	16 m	300 mm		Hors service
Captage de Soleymieu (Moulin de Tirieu Nord/Sud ou les Sablons)	2 drains en V	-	-	Pas de DUP	-
	Captage Nord	4,4 m	1 000 x1 400 mm avec 1 rangée de barbacane (Ø 150 mm)		25 m ³ /h
	Captage sud	3,6 m	1 000 x1 400 mm avec 2 rangées de barbacanes (Ø 150 mm)		25 m ³ /h
Captage de Thuellin (hors zone)	Puits 1	14,3 m	1 000 mm	160 m ³ /h sur 20h soit 3200 m ³ /j	60 m ³ /h
	Puits 2	12,9 m	1 000 mm		50 m ³ /h
	Puits 3	12,8 m	1 000 mm		50 m ³ /h
Source de Morthelayse (hors zone)	Captage	Source gravitaire		400 m ³ /j	-

Périmètre de protection

- **Captage de Fuyssieux**

Le captage de Fuyssieux a fait l'objet d'une DUP le 14 octobre 1996. Le captage dispose d'une clôture autour de son périmètre de protection immédiate.

- **Puits de Fontaine-Laurent**

Le site de captage de Fontaine Laurent a été déclaré d'utilité publique le 14 octobre 1996. Les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été définis. Cependant aucun PPE n'a été établi.

- **Puits de Sermérieu**

Le captage de Sermérieu a été déclaré d'utilité publique le 14 octobre 1996. Le captage dispose d'une clôture autour de son périmètre de protection immédiate, correspondant à la parcelle n°356 de la section AM de la commune de Sermérieu.

- **Captage de Soleymieu**

La procédure DUP pour le captage de Soleymieu est en cours de réalisation.

- **Forages de Pont-Sicard**



Le captage de Pont-Sicard a été déclaré d'utilité publique le 21 novembre 1984.

Traitement

L'ensemble des ouvrages du Syndicat suit un traitement de l'eau par chloration à l'exception du captage de Soleymieu qui subit un traitement UV pour la désinfection.

Interconnexions [2]

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyens fournis par an
CAPI	Vente	Alimentation de quelques usagers de la commune de Saint-Savin	Permanent	2 075 m ³ (en 2015)
CC Vallons-de-la-Tour	Vente	Alimentation du hameau des Hauts de Saint Roch sur la commune de la Tour du Pin	Permanent	57 019 m ³ (en 2015)
SIE des Abrets	Vente	Alimentation du secteur de Vion à Saint-Clair-de-la-Tour	Permanent	13 910 m ³ (en 2015)
SIE de la Haute-Bourbre	Vente	Alimentation de Saint-Clair-de-la-Tour	En secours	305 m ³ (en 2015)

ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

- **Captage de Fuysieux**

Au droit des puits de Fuysieux, le terrain est constitué d'une première couche argileuse de l'ordre de 1 mètre d'épaisseur, suivi d'un horizon gravelo-argileux jusqu'à 2,5 mètres en dessous du toit naturel.

- **Puits de Sermérieu**

L'ouvrage comporte un puits implanté dans les alluvions fluvio-glaciaires qui remblaient la vallée du Culet et dont l'épaisseur est d'environ 11 m. Il s'agit surtout de galets, graviers et sables surmontés en surface par une terre tourbeuse sur 1 mètre d'épaisseur.

- **Captage de Soleymieu**

Cette nappe étant assez superficielle, il est indispensable de prendre des mesures de protection.

- **Forages de Pont-Sicard**

Au droit du champ captant de Pont-Sicard l'aquifère est protégé par une formation argileuse d'environ 2,5 mètres d'épaisseur et par 1 mètre de sables fins. Cette couverture assure une protection et/ou une filtration efficace(s).

Relation avec les autres masses d'eau

- **Captage de Fuysieux**

Les puits prélèvent l'eau dans la nappe phréatique alluviale, dont le niveau piézométrique est en moyenne à 5 mètres de profondeur.

- **Puits Fontaine-Laurent**

Le captage est situé sur une ancienne résurgence de la nappe phréatique emmagasinée dans les alluvions fluvio-glaciaires qui remblaient le vallon de Fuysieux. Contrairement à ce que peuvent laisser supposer les conditions topographiques locales, la nappe exploitée s'écoule d'ouest en est en période de basses eaux.

- **Puits de Sermérieu**

La nappe captée par le puits de Sermérieu est drainée par un ruisseau, le Culet, qui rejoint le Marais de Sablonnière. Elle affleure dans des zones marécageuses en deux endroits : au lieu-dit « Les Sables » et dans le Marais. Le gradient hydraulique est équivalent à la pente naturelle, soit 5 à 7% [3].

- **Captage de Soleymieu**

Aux abords du captage de Soleymieu, le substratum marneux retient les eaux d'infiltration qui s'accumulent dans les moraines présentant un faciès graveleux. Ces ressources émergent dans les vallons, ou sur les flancs des collines, en formant des sources ou sont accessibles par puits avec des débits qui restent généralement modestes. [4]

- **Forages de Pont-Sicard**

La nappe est principalement alimentée par les précipitations qui tombent directement sur les zones d'affleurement des alluvions. Elle reçoit aussi, la contribution d'apports latéraux provenant des versants (massifs calcaires de l'île Crémieu et molassiques des collines du Dauphiné).

Perméabilité

- **Captage de Fuysieux**

La nappe captée par ce captage est plus ou moins discontinue en raison de variations notables des perméabilités.

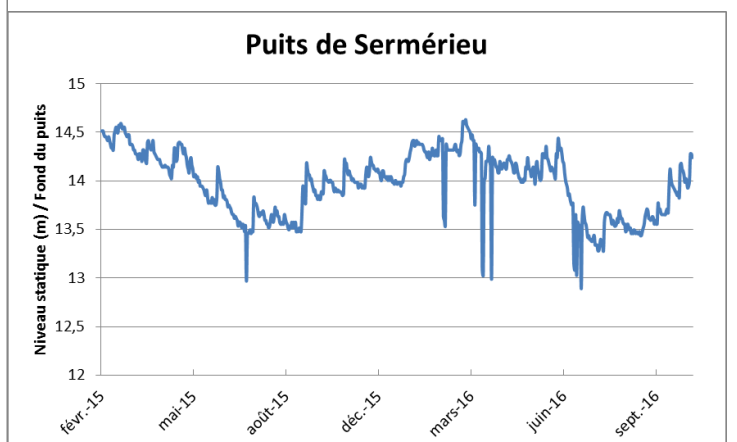
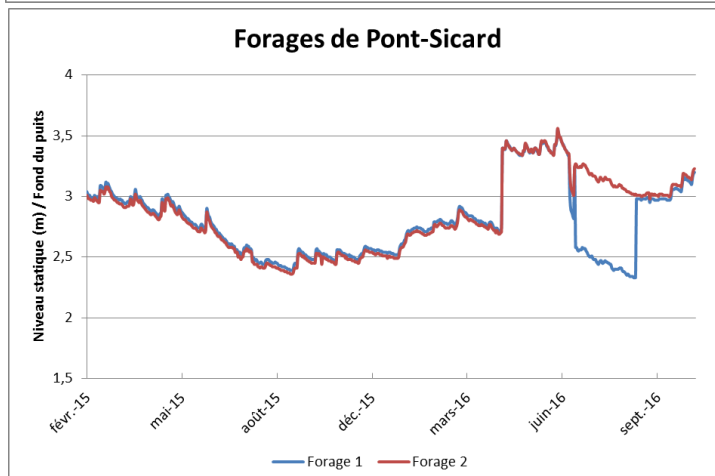
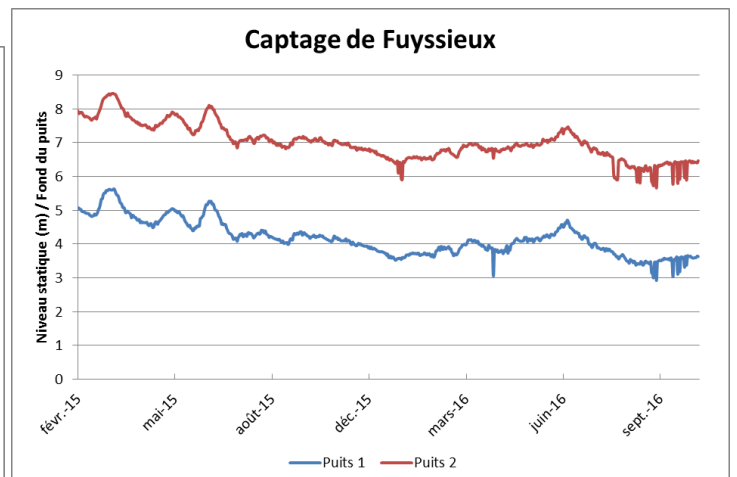
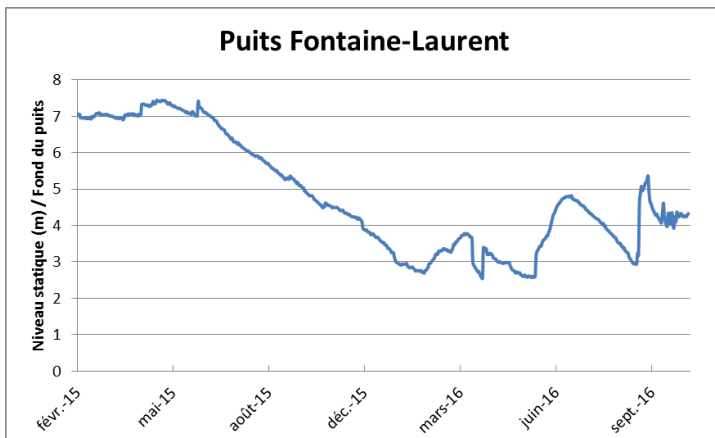
- **Puits de Sermérieu**

La transmissivité de la nappe captée par le puits de Sermérieu est de l'ordre de 15×10^{-3} m²/s. La perméabilité est d'environ $1,0 \times 10^{-3}$ m/s.

- **Forages de Pont-Sicard**

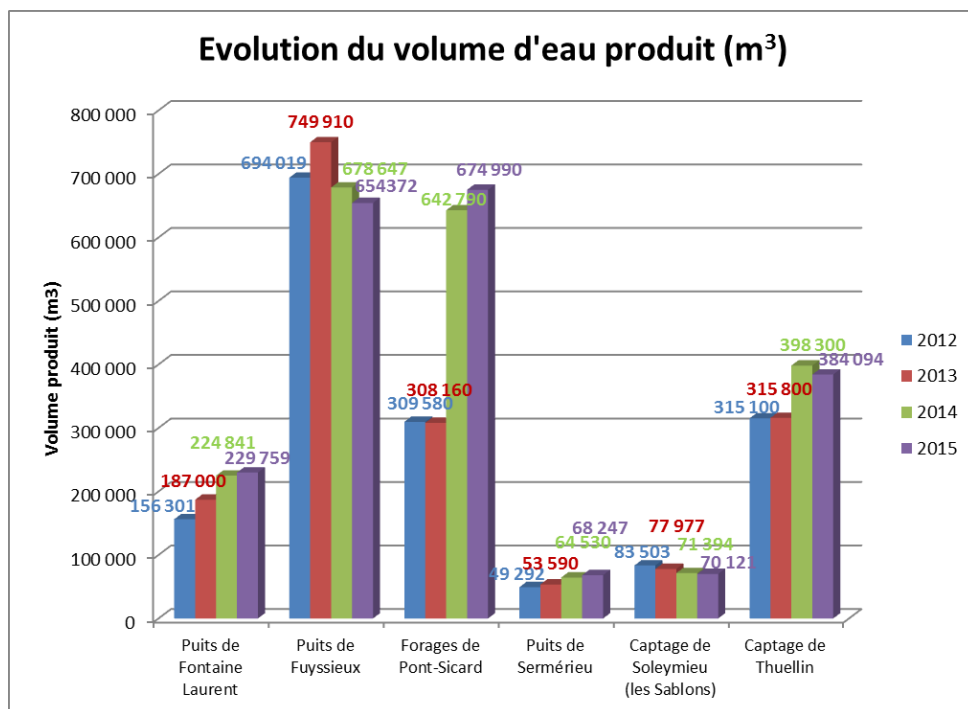
La perméabilité moyenne de la nappe au droit du champ captant de Pont-Sicard est évaluée entre 10^{-3} et 10^{-5} m/s.

Piézométrie



VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Captages	2012	2013	2014	2015
Puits de Fontaine Laurent	156 301	187 000	224 841	229 759
Puits de Fuyssieux	694 019	749 910	678 647	654 372
Forages de Pont-Sicard	309 580	308 160	642 790	674 990
Puits de Sermérieu	49 292	53 590	64 530	68 247
Captage de Soleymieu ou les Sablons	83 503	77 977	71 394	70 121
Captage de Thuellin (hors zone)	315 100	315 800	398 300	384 094
TOTAL en m³	1 607 795	1 692 437	2 080 502	2 081 583

Rendement du réseau : 65,1% en 2015.

Indice de perte linéaire : 3,3 m³/km/j en 2015.

Prélèvement futurs :

UDE	Capacité totale ressource actuelle (m3/j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m3/j)	Conso pointe 2040 (m3/j)
CC des Vallons de la Tour + SIE Dolomieu Montcarra	28 386	65	2 827 379	11 619	13 249	15 844

UDE	Capacité totale ressource actuelle (m3/an)	Conso totale 2014	Conso 2025	Conso 2040
CC des Vallons de la Tour + SIE Dolomieu Montcarra	10 360 890	2 827 379	3 223 812	3 855 470

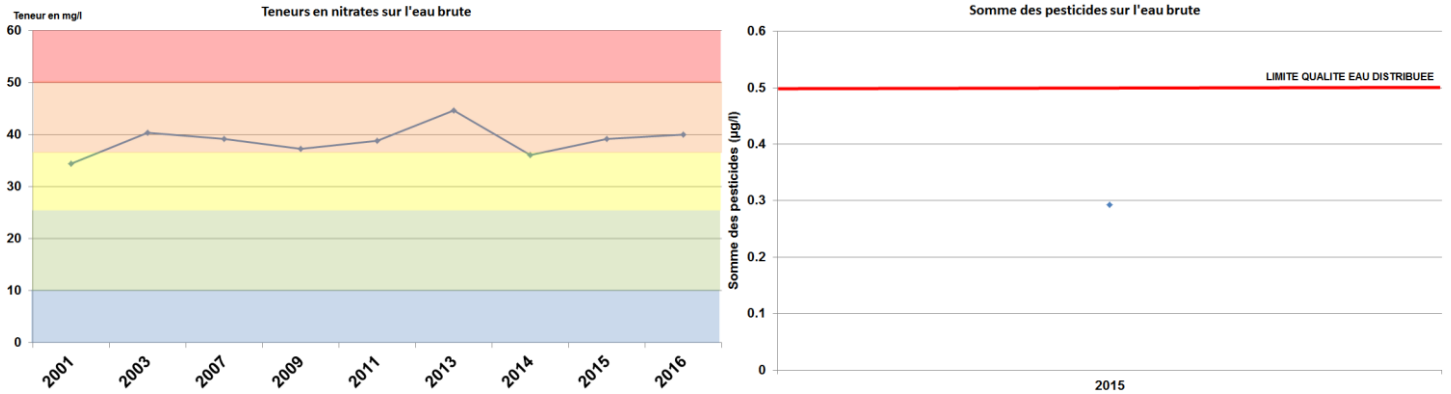
Excédentaire

Déficitaire



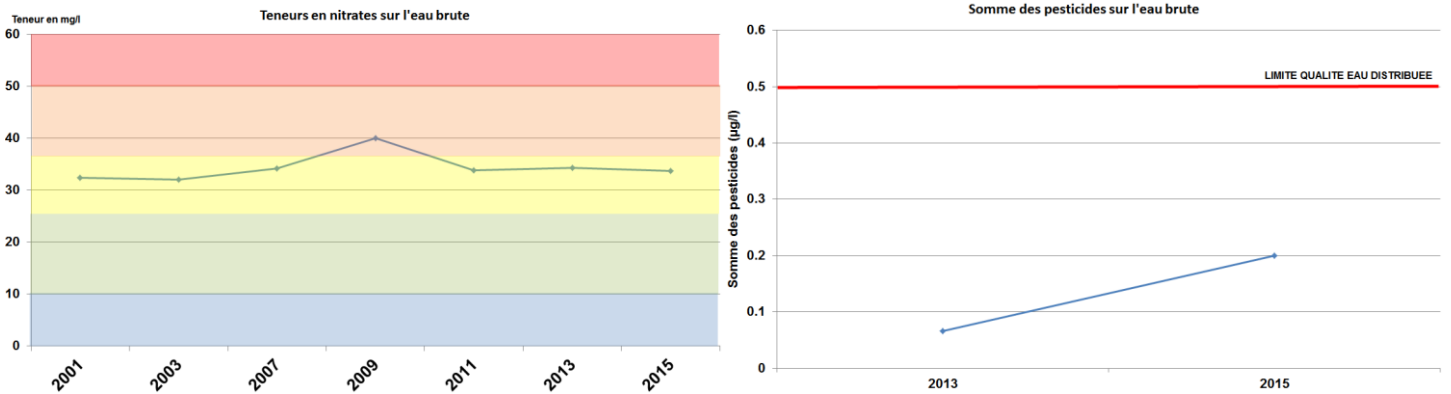
QUALITE DE LA RESSOURCE

- **Puits de Fontaine : Laurent (07245X0031)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 35 et 45 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

- **Puits de Fuysieux : P1 (07245X0001)**

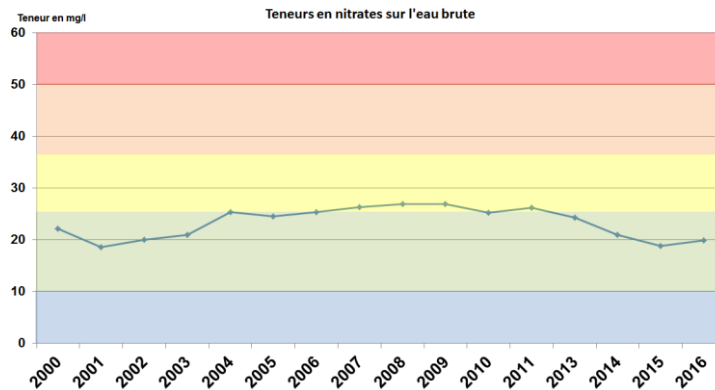


Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 32 et 40 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

- **Puits de Sermérieu (les Léchères) (07238X0064)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

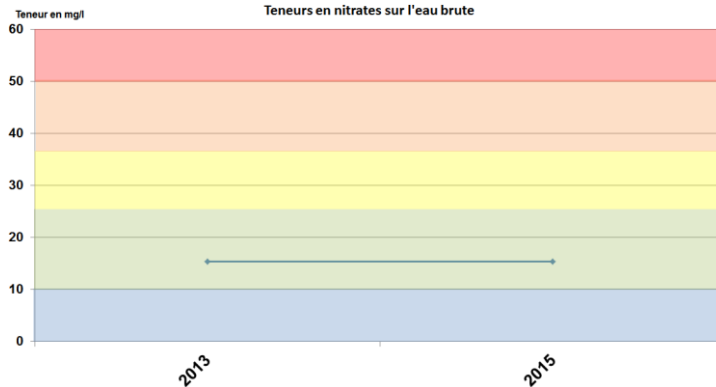
- **Forages de Pont-Sicard : F3 (07234X0014)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 18 et 27 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, aucune donnée n'est disponible sur ADES.

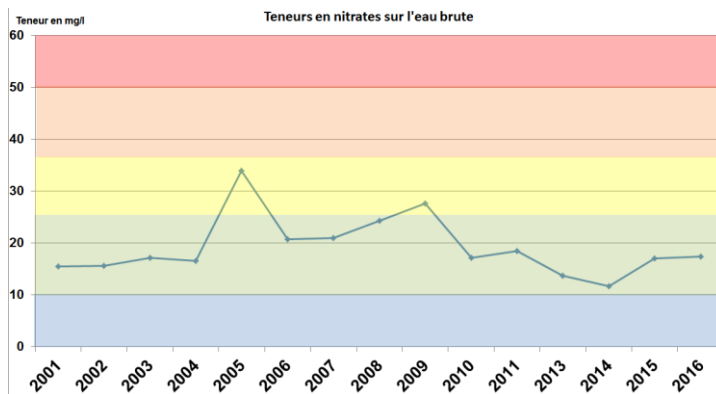


- **Captage de Soleymieu : Captage Nord (07234X0020)**



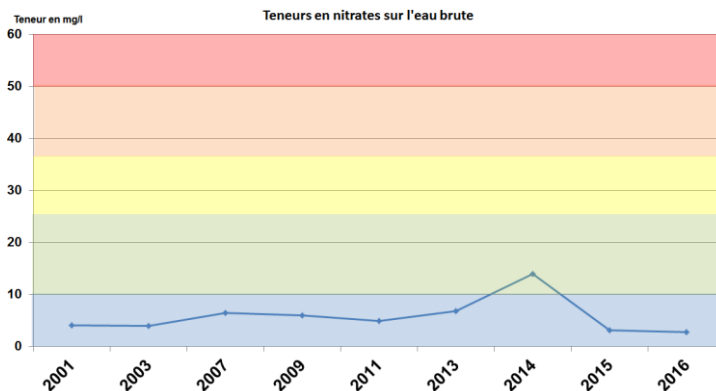
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont égales à 15 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, aucune donnée n'est disponible sur ADES.

- **Captage de Soleymieu : Captage Sud (07234X0019)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 15 et 35 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, aucune donnée n'est disponible sur ADES.

- **Captage de Thuellin (hors zone) : P1 (07242X0006)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 5 et 15 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, aucune donnée n'est disponible sur ADES.

- **Captage de Thuellin (hors zone) : P3 (07242X0017)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Source de Morthelayse (hors zone) (07245X0030)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

RISQUES

Risques	Puits Fontaine Laurent	Puits Fuyssieux	Puits Sermerieu (les Léchères)	Forage Pont-Sicard	Captage de Soleymieu (les Sablons)
Risques naturels	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible
Risques anthropiques	Une exploitation agricole est recensée à 20 mètres de l'ouvrage et se situe dans le PPR de l'ouvrage	Aucune ICPE n'est recensée à proximité du captage	Aucune ICPE n'est recensée à proximité du captage	Aucune ICPE n'est recensée à proximité immédiate du captage	Pas de risque d'origine anthropique notable dans les périmètres de protection du captage
Assainissement	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
Infrastructures	A 500m du captage se situe la RD143, qui comptabilise 2 100 véhicules/jour	La départementale RD143 se situe à moins de 500 mètres du puits. Environ 2 100 véhicules/jour empruntent cet axe routier	Aucune contrainte significative liée aux infrastructures	A 500m du captage se situe la RD522, qui comptabilise 5 000 véhicules/jour	Aucune contrainte significative liée aux infrastructures

PROJETS D'AMENAGEMENT

Le SCOT Nord-Isère (2010-2030) définit le cadre et les modalités du développement pour les 20 ans à venir pour toutes les communes du Syndicat de Dolomieu-Montcarra à l'exception des communes de Soleymieu, Sermerieu et Vassselin qui suivent les prescriptions du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Le projet ferroviaire Lyon-Turin se situerait aux abords des communes de Cessieu, Saint-Jean-de-Soudain et la Tour-du-Pin. Cependant aucun captage AEP appartenant au Syndicat ne serait concerné par ce projet.

DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ADES

Etudes disponibles

[1] SIE Dolomieu-Montcarra, « Schéma directeur d'alimentation en eau potable », 2011

[2] SIE Dolomieu-Montcarra, « Rapport annuel sur le service de l'eau », 2015

[3] « Etude hydrogéologique et géophysique de diverses vallées du Nord-Est du Bas-Dauphiné- Zone de Sermerieu-Salagnon », CPGF, 1964

[4] « Mise en conformité de la protection sanitaire des captages AEP des Sablons », Michel Martelat, 2001



Nom UDE : Syndicat mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre
Code UDE : 219

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Syndicat mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre	Régie	Blandin, Chabons, Chassignieu, Chelieu, Doissin, Le Passage, Montagnieu, Montrevel, Panissge, Saint-Clair-De-La-Tour, Saint-Didier-De-La-Tour, Saint-Ondras, Saint Victor-de-Cessieu, Sainte-Blandine, Valencogne, Virieu	18 987 (2015)	13 (dont 4 hors zone)

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Puits Saint-Ondras	07482X0032	138434051	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Cattelan	Saint-Ondras 38434	En service	1967-1968 (Rénové en 2001)
Sources de Raytebert	Amont 1 : 07481X0028	138147051	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Doissin 38147	En service	non connu
	Amont 2 : 07481X0022				En service	
	Sud 3 : Pas de BSS				En service	
	Sud 4 : 07481X0030				Déconnecté	
	Sud 5 : non connu				En service	
	Sud 6 : 07481X0029				En service	
Sources Layat	Layat D/Sud : Pas de BSS	138560053	FRDG511 : Formations variées de l'avant-pays savoyard dans BV du Rhône	Virieu 38560	En service	non connu
	Layat B : 07482X0026				En service	
	Layat C/Nord : 07482X0027				Déconnecté	
Sources de Virieu	Frêne 1 : 07481X0036	138560053	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Virieu 38560	En service	non connu
	Frêne 2 : 07481X0048					
	Barril : 07481X0037					
	Vittoz : 07481X0038					
Sources Montrevel	Nord : 07481X0033	138257051	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Montrevel 38257	En service	non connu
	Sud : 07481X0034					
Sources Vallin	Regard Est : 07474X0029	138464002	FRDG511 : Formations variées de l'avant-pays savoyard dans BV du Rhône	Saint-Victor-de-Cessieu 38464	En service	non connu
	Regard Ouest : 07474X0030					
Source des Quatre Sapins	07474X0031	138464001	FRDG511 : Formations variées de l'avant-pays	Saint-Victor-de-Cessieu 38464	En service	non connu



Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
			savoyard dans BV du Rhône			
Source Milin	07481X0050	138065011	FRDG511 : Formations variées de l'avant-pays savoyard dans BV du Rhône	Châbons 38065	En service	non connu
Sources Garabiol ²	Captage principal 1 : 07481X0049	138065012	-	Châbons 38065	En service	depuis la création du Syndicat de Garabiol (1885)
	Captage principal 2 : 07481X0045					
	Captage 3 : Pas de BSS					
	Captage 4 : Pas de BSS					
	Captage 5 : Pas de BSS					
Captage Cachard	07481X0024	-	-	Montagnieu 38246	Abandonné	non connu
	07481X0025					
	07481X0027					
Captage Cochard	Pas de BSS	-	-	Montrevel 38257	Abandonné	non connu
Captage hardenouze	07481X0031	-	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Panissage 38293	Abandonné	non connu
Captage Malin	07481X0035	-	FRDG511 : Formations variées de l'avant-pays savoyard dans BV du Rhône	Virieu 38560	Abandonné	non connu
Puits Garnier	07481X0044	-	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Châbons 38065	Abandonné	non connu
Captage Albert	07481X0043	-	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Châbons 38065	Abandonné	non connu
Captage Grand-Pré	07481X0046	-	FRDG511 : Formations variées de l'avant-pays savoyard dans BV du Rhône	Châbons 38065	Abandonné	non connu
Captage Bouvardière (hors zone)	07482X0029	-	FRDG511 : Formations variées de l'avant-pays savoyard dans	Valencogne 38520	Abandonné	non connu

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
			BV du Rhône			
Captage de Combe Noire (hors zone)	07482X0023	-	-	Le Pin 38305	Abandonné	non connu
	07482X0022					
	07482X0021					
Source Brocard (hors zone)	07482X0033	-	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Valencogne 38520	En service	non connu
Source Cleaux (hors zone)	07482X0034	138520051	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Valencogne 38520	En service	non connu
Forages de Valencogne (hors zone)	Forage Est : 07482X0028	138520002	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Valencogne 38520	En appoint	1974
	Forage Ouest : 07482X0041					1986
Captages de Brésin supérieur (hors zone)	Brésin 1 : 07482X0044	138305006	FRDG511 : Formations variées de l'avant-pays savoyard dans BV du Rhône	Le Pin 38305	En service	non connu
	Brésin 2 : 07482X0045					
	Brésin 3 : 0748X0046					
	Brésin 4 : 07482X0031					
Captages de Brésin inférieur (hors zone)	Brésin 5 : 07482X0042	138305006	FRDG511 : Formations variées de l'avant-pays savoyard dans BV du Rhône	Le Pin 38305	En service	non connu
	Brésin 6 : 07482X0043					
	Brésin 7 : 07482X0030					

¹ On émettra une réserve quant à l'exactitude de cette information.

² La ressource de Garabiol est constituée de 5 captages dont 2 principaux exploités et gérés par l'AS Garabiol et 3 captages mineurs alimentant directement le réseau du SMEAHB. Le trop plein du réservoir de l'AS Garabiol alimente également le réseau d'eau potable du syndicat.

Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Puits Saint-Ondras	Forage	10,3 m	3 000 mm	2 000 m ³ /j (soit 100 m ³ /h sur 20h)	1x115 m ³ /h + 2x 64 m ³ /h
Sources de Raytebert	6 Captages	Source gravitaire		Totalité du débit	Moy : 658 m ³ /j Etiage : 313 m ³ /j
Sources Layat	Captage Layat D (ou Sud)	Sources gravitaires		Totalité du débit	Moy : 200 m ³ /j Etiage : 86 m ³ /j
	Captage Layat B (ou Galerie)				Moy : 147 m ³ /j Etiage : 65 m ³ /j
	Captage Layat C (ou Nord)				Moy : 153 m ³ /j Etiage : 58 m ³ /j
Sources de Virieu	2 Captages de Frêne	Sources gravitaires		Totalité du débit	Moy : 362 m ³ /j Etiage : 173 m ³ /j



Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
	Captage de Barril				Moy : 268 m ³ /j Etiage : 174 m ³ /j
	Captage de Vittoz				Moy : 112 m ³ /j Etiage : 43 m ³ /j
Sources Montrevel	2 Captages (nord et sud)	Sources gravitaires		Totalité du débit	Moy : 87 m ³ /j Etiage : 46 m ³ /j
Sources de Vallin	Captage	Sources gravitaires		Pas d'arrêté de DUP	Moy : 50 m ³ /j Etiage : 29 m ³ /j
Source des Quatre Sapins	Puits artésien	5,6 m	2 500 mm	Totalité du débit	Moy : 257 m ³ /j Etiage : 58 m ³ /j
Source Milin	Tranchée	4 m	15 mètres (longueur)	Totalité du débit	Moy : 265 m ³ /j Etiage : 187 m ³ /j
Sources Garabiol	3 Captages	Sources gravitaires		Pas de DUP	Moy : 152 m ³ /j Etiage : 55 m ³ /j
Source Brocard (hors zone)	Captage	Source gravitaire		Pas d'arrêté de DUP	Moy : 253 m ³ /j Etiage : 137 m ³ /j
Source Cleaux (hors zone)	Captage	Source gravitaire		Pas d'arrêté de DUP	Moy : 26 m ³ /j Etiage : 6 m ³ /j
Forages de Valencogne (hors zone)	Forage est	49,3 m		280 m ³ /j (soit 12 m ³ /h)	1×16 m ³ /h + 1×8 m ³ /h
	Forage ouest	23 m			
Captages de Brézin (hors zone)	Captage Brézin Supérieur	Sources gravitaires		Totalité du débit	Moy : 110 m ³ /j Etiage : 37 m ³ /j
	Captage Brézin Inférieur				Moy : 112 m ³ /j Etiage : 50 m ³ /j

Périmètre de protection

- **Forage St Ondras :**

Le captage de Saint-Ondras a fait l'objet d'une procédure DUP selon l'arrêté du 97/6038 en date du 18 septembre 1997. Le forage possède un périmètre de protection immédiate situé sur les parcelles n°3 (pour partie), n° 257 en totalité et n°38 (pour partie) de la Section A du plan cadastral de la commune de Saint-Ondras. Le périmètre de protection éloignée s'étend partiellement sur les communes de Chassignieu, le Passage, Saint-André-le-Gaz et Saint-Ondras.

- **Sources Raytebert :**

Les captages Raytebert (au nombre de 6) possèdent un arrêté DUP n°97/6037 datant du 18 septembre 1997. Les sources ont deux périmètres de protection immédiate distincts situés dans la section B du plan parcellaire de la commune de Doissin:

- les captages n°1, 2, 3 et 5 : parcelles n°87 à 89, 431 à 435, 437, 515, toutes en intégralité ;
- le captage n°6 : parcelle n°1 en totalité ;

Deux périmètres de protection rapprochée ainsi qu'un périmètre de protection éloignée commun sont établis et s'étendent sur les sections A et B de la commune de Doissin.

- **Sources Layat :**

L'arrêté de DUP du 18 septembre 1997 n°97/6033 a établi 3 périmètres de protection immédiate autour de chacun des 3 captages. Les 3 PPI se situent sur la section A du plan parcellaire de la commune de Virieu-sur-Bourbre :

- le captage n°1 : parcelle n°7 (pour partie) et n°138 (pour partie) ;
- le captage n°2 : parcelle n°106 (pour partie) ;
- le captage n°3 : parcelle n°105 (pour partie) et n°106 (pour partie).

Un périmètre de protection rapprochée commun a été défini au niveau des sections A et B de la commune de Virieu-sur-Bourbre, mais aucun périmètre de protection éloignée n'a été établi.



- **Sources de Virieu :**

Les sources de Virieu possèdent un arrêté de DUP n°97/6034 en date du 18 septembre 1997. Deux périmètres de protection immédiate distincts sont définis sur la section C du plan cadastral de la commune de Virieu-sur-Bourbre :

- les captages de Barril et de Vittoz : parcelles n°21, 199, 201 et 203 toutes en totalité ;
- le captage du Frêne : parcelles n°40 et 47 en totalité. Une partie de l'ancien chemin rural non cadastré dit « de la Milein à Longet » est également comprise dans le PPI.

Le DUP fait également mention d'un périmètre de protection rapprochée commun aux trois captages situés au niveau des sections B et C de la commune de Virieu-sur-Bourbre. Cependant aucun périmètre de protection éloignée n'est établi.

- **Sources Durand :**

La source Durand a fait l'objet d'une procédure de DUP d'après l'arrêté 97/6032, le 18 septembre 1997. Le périmètre de protection immédiate se situe sur la section D du plan parcellaire de la commune de Montrevel (parcelle n°1032 en totalité). Le périmètre de protection rapprochée comprend les parcelles n°461 à 465 en totalité et n°1 047 pour partie de la section D de Montrevel. Il n'est pas établi de périmètre de protection éloignée.

- **Sources de Vallin :**

La procédure de DUP est en cours de réalisation. Le rapport de l'hydrogéologue agréé du 19 Mars 1992 définit les périmètres de protections immédiate et rapprochée des sources de Vallin.

- **Source des 4 Sapins :**

L'arrêté de DUP n°97/6036 du 18 septembre 1997 a défini trois périmètres de protection. Le périmètre de protection immédiate est situé sur la section AT de la commune de Saint-Victor-de-Cessieu (parcelle n°116 pour partie). Le périmètre de protection rapprochée est quant à lui divisé en deux zones :

- sur la section AT de la commune de Saint-Victor-de-Cessieu, parcelle n°116 pour partie (1 ha, à l'amont est du PPI) ;
- sur les sections AS et AT de la commune de Saint-Victor-de-Cessieu, et section C de la commune de Torchefelon.

Le périmètre de protection éloignée s'étend partiellement sur les sections AS et AV de la commune de Saint-Victor-de-Cessieu et la section C de la commune de Torchefelon.

- **Source Milin :**

Les périmètres de protection de la source de Milin ont été établis selon l'arrêté de DUP n°97/6035 du 18 septembre 1997. Le périmètre de protection immédiate est situé sur la section A0 de la commune de Châbons et plus précisément sur les parcelles n°131 et 133 en totalité. Le périmètre de protection rapprochée se cantonne aux parcelles n°22, 26 et 132 (pour partie), n°23 à 25 et 50 (en totalité). Il n'est pas établi de périmètre de protection éloignée autour de la source.

- **Source Garabiol :**

Aucune procédure de DUP n'est été effectuée à ce jour. Le rapport de l'hydrogéologue agréé du 06 Mars 1990 définit les périmètres de protections des captages des sources de Garabiol. Concernant le périmètre de protection immédiate, il s'étend sur une partie des parcelles n°3 et 365 de la section AE de la commune de Châbon.

Traitement

Le Syndicat possède 11 points de traitement aux UV pour lutter contre les pollutions bactériologiques [1].

Interconnexions

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyens fournis par an
SIE des Abrets	Achat	Alimentation de la commune de Valencogne	Permanent	8 060 m ³ (en 2014)
SIEGA	Achat	Alimentation de quelques habitations de la commune de Saint-Ondras	Permanent	18 338 m ³ (en 2014)
SIE de la région de Biol	Achat	Alimentation du haut de la commune de Saint-Victor-de-Cessieu	Permanent	1 526 m ³ (en 2015)
SIE Dolomieu-Montcarra	Achat	Alimentation de Saint-Clair-de-la-Tour	En secours	305 m ³ (en 2015)

Il existe une convention entre le SMEAHB et le Syndicat de Garabiol qui définit le mode d'alimentation en eau potable des abonnés de la commune de Châbons raccordés au réseau du SMEAHB par le SIE de Garabiol.

Ce Syndicat alimente environ 350 abonnés et alimente le réseau du SMEAHB par le trop-plein du réservoir de Garabiol.

Remarque :

Il existe un second Syndicat privé dit « du Haut Châbons » qui participe à l'alimentation d'une partie de la commune de Châbon. Ce Syndicat alimente une trentaine d'abonnés. La production de son eau potable est assurée par une source non référencé par l'ARS.

ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

- **Puits Saint-Ondras :**

La coupe fournie lors de la création du forage atteste la présence d'une couche argileuse perméable de deux mètres d'épaisseur [2].

- **Sources Garabiol :**

Le secteur étudié est constitué par une couverture de formations récentes très poreuses mais de perméabilité très variable. Le substratum molassique est lui moins poreux et souvent moins perméable.

Relation avec les autres masses d'eau

- **Puits Saint-Ondras :**

D'après R. Michel dans son rapport hydrogéologique de 1962 : « Une campagne de prospection géophysique par résistivité électrique, exécutée en août 1961 a permis de montrer que cette zone aquifère, est alimentée de l'amont par un ancien chenal fluvialite situé, semble-t-il sur le bord droit de la vallée, et sans doute aussi par des apports du versant morainique. La zone aquifère correspondrait donc à une sorte de méandre dirigé vers le versant droit de la vallée de la région située à l'amont de la rive droite du Clandon ; vers l'aval cet ancien lit se dirigerait franchement vers l'ouest et se situerait dès lors près du versant gauche de la vallée actuelle ; mais ce dernier point n'est pas encore connu. » [3]



- **Sources de Raytebert :**

Les sources de Raytebert sont alimentées par la pluviométrie, qui est estimée en moyenne à 1 150 mm/an. En l'absence de réseau hydrographique organisé sur le plateau, on peut considérer que le taux d'infiltration dans les moraines doit être assez élevé. Les deux émergences sont captées au contact des formations superficielles sablo-graveleuse et des conglomérats sous-jacents jouant le rôle de socle imperméable. Du fait des conditions topographiques locales, ces deux captages sont évidemment profonds.

- **Sources Layat :**

Les sources proviennent de la nappe contenue dans des formations sablo-graveleuses d'origine glaciaire. Des lentilles d'argiles contenues dans ces alluvions, forment des niveaux imperméables, l'un au-dessus des émergences, l'autre au-dessous de la couche aquifère [4].

- **Sources de Virieu (Frêne, Barril, Vittoz) :**

Les conditions hydrogéologiques des sources de Virieu sont identiques et proviennent de petites nappes emmagasinées dans les horizons gravelo-sableux inter-stratifiées dans les poudingues et reposant sur des bancs argileux imperméables [5].

- **Sources Durand :**

Les eaux d'infiltration sont stockées dans les formations glaciaires perméables, puis acheminées dans les fissures des poudingues puis des niveaux interstratifiés de graviers perméables. C'est sans doute de tels niveaux assez fréquents dans les poudingues, mais d'épaisseur variable, qui engendrent les deux sources, leur débit devant être fonction de l'épaisseur et de l'extension latérale du niveau aquifère : la source sud doit être alimentée par un niveau graveleux plus épais et plus profond que celui qui donne la source nord [6].

- **Sources de Vallin :**

Alors que des grès sableux affleurent au droit du captage, le talus qui le domine est formé par des dépôts morainiques gravelo-sableux. Ces derniers emmagasinent les précipitations tombées sur le bassin versant qui pénètrent dans la molasse sableuse. Au contact des poudingues qui constituent le socle imperméable, l'eau est canalisée et forme ainsi l'acquière. Les drains seraient implantés dans la molasse sableuse, ce qui assure un surplus de filtration efficace. [7]

- **Source des Quatre Sapins :**

La source est issue de la résurgence d'une nappe contenue dans les graviers morainiques ou fluvio-glaciaires, en charge sous les argiles à galets de surface, peut être d'origine lacustre ou marécageuse, et bloquée à l'aval par des dépôts plus argileux. [8]

- **Source Milin :**

Comme l'écrit le géologue, M. Robert Michel, dans son rapport : « *Les travaux de dégagement de la source, montrent qu'elle se situe dans les formations morainiques latérales du versant droit de la Bourbre. Ces alluvions glaciaires sont constituées par des mélanges en toutes proportions de galets, de sables et d'argiles. Les perméabilités sont donc variables tant sur le sens vertical que sur le sens horizontal et permettent l'emmagasinement d'une nappe discontinue. Les deux venues d'eau observées pourraient donc être alimentées par des niveaux aquifères différents et superposés, affleurant au contact sous-jacent d'alluvions beaucoup plus argileuses.* » [9]

- **Sources Garabiol :**

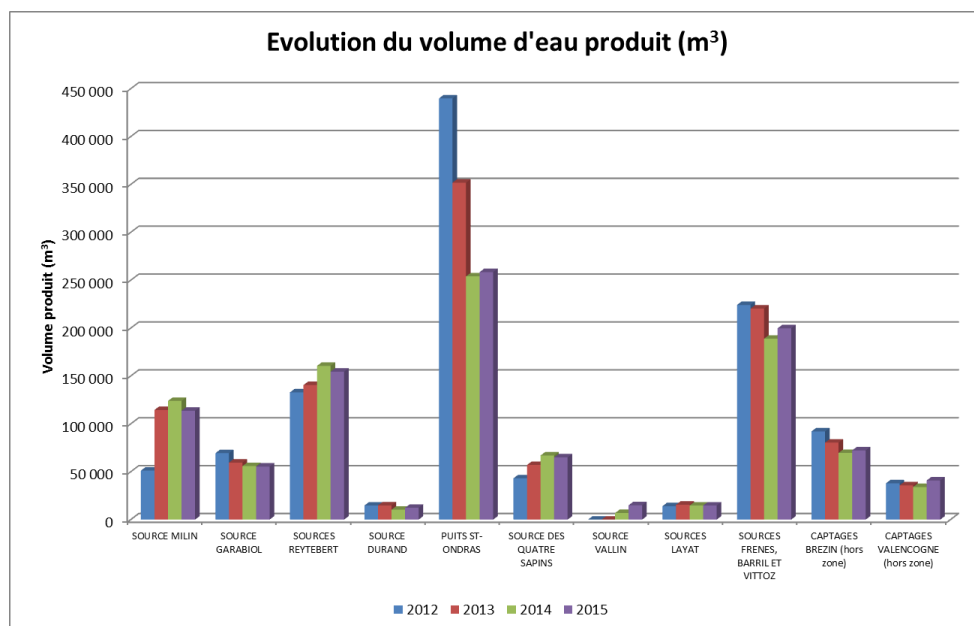
Les eaux des précipitations s'infiltrent dans les formations récentes et percolent lentement selon une ligne de pente qui peut être différente de la pente topographique en certains points. Le talweg fossile rempli d'alluvions très poreuses jouerait le rôle de réservoir alimentant les principaux captages. Les terrains du secteur sont très hétérogènes. Les sources émergent là où un chenal plus perméable est recoupé par une surface d'érosion [10].

Piézométrie

Aucun suivi piézométrique sur les ressources du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Bourbre.

VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Volume prélevé en m ³				
Captages	2012	2013	2014	2015
Source Milin	51 206	114 514	123 953	113 693
Source Garabiol	69 435	59 568	55 913	55 355
Sources Reytebert	132 845	140 512	160 511	154 532
Source Durand	14 725	14 822	10 368	12 322
Puits St-Ondras	439 850	351 880	254 030	258 451
Source des Quatre Sapins	43 136	57 060	66 984	65 005
Source Vallin	0	0	6 882	15 003
Sources Layat	14 055	15 557	14 718	14 683
Sources Frênes, Barril Et Vittoz	224 178	220 401	188 915	199 812
Captages Brezin (Hors Zone)	92 154	80 403	69 653	72 291
Captages Valencogne (Hors Zone)	37 982	35 766	34 079	40 922
TOTAL en m³	1 119 566	1 090 483	986 006	1 002 069

Rendement du réseau : 80,6% en 2014.

Pertes en réseau : 1,3 km³/km/j en 2014.

Prélèvement futurs :

UDE	Capacité totale ressource actuelle (m3/j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m3/j)	Conso pointe 2040 (m3/j)
SIE de la Haute Bourbre (+ASA) + Burcin	3 843	86	986 006	4 052	4 620	5 525

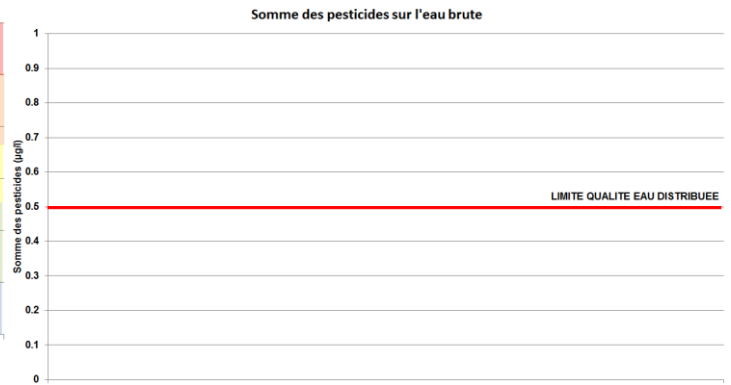
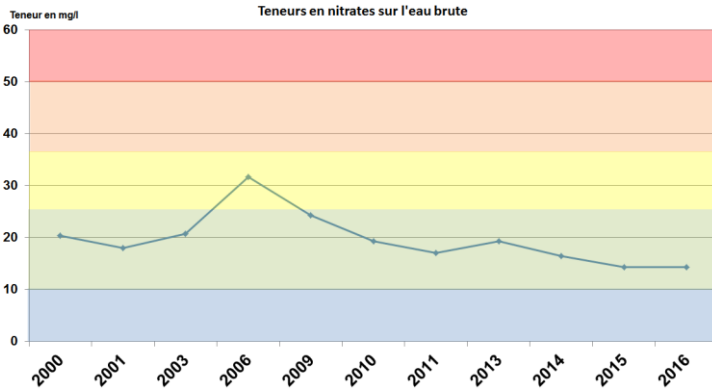
UDE	Capacité totale ressource actuelle (m3/an)	Conso totale 2014	Conso 2025	Conso 2040
SIE de la Haute Bourbre (+ASA) + Burcin	1 402 695	986 006	1 124 256	1 344 537

 Excédentaire

 Déficitaire

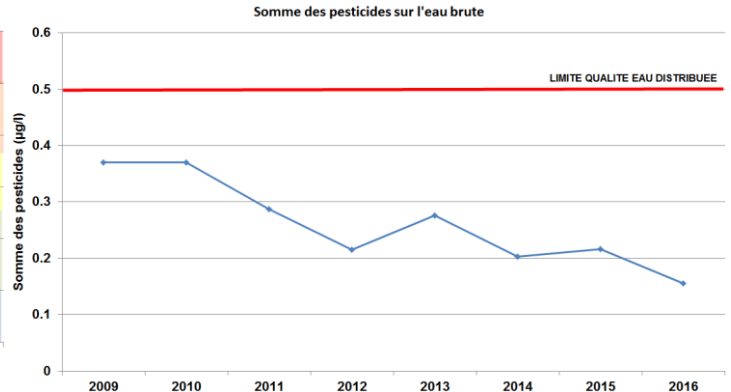
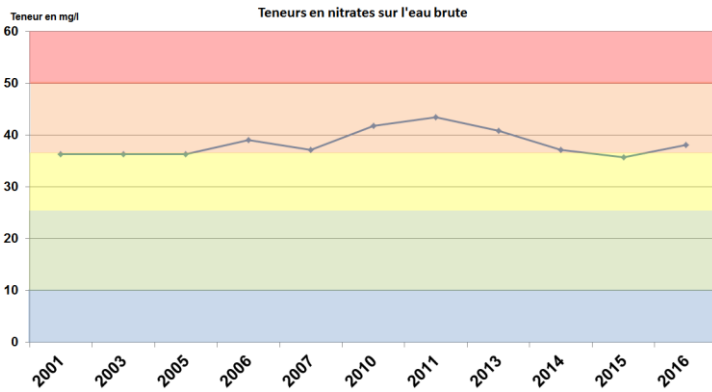
QUALITE DE LA RESSOURCE

- **Puits Saint-Ondras 07482X0032**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 15 et 35 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, absence d'analyses supérieures au seuil de quantification.

- **Sources de Raytebert : 07481X0029**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 35 et 45 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

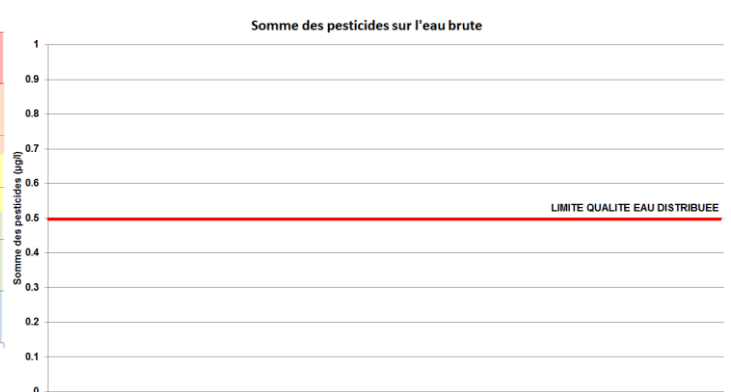
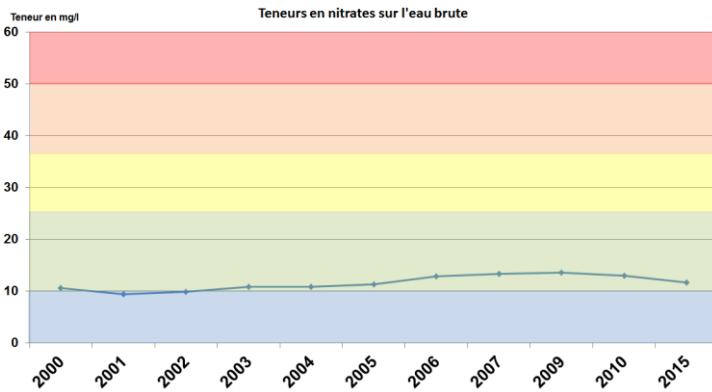
- **Sources Layat**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Sources de Virieu**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

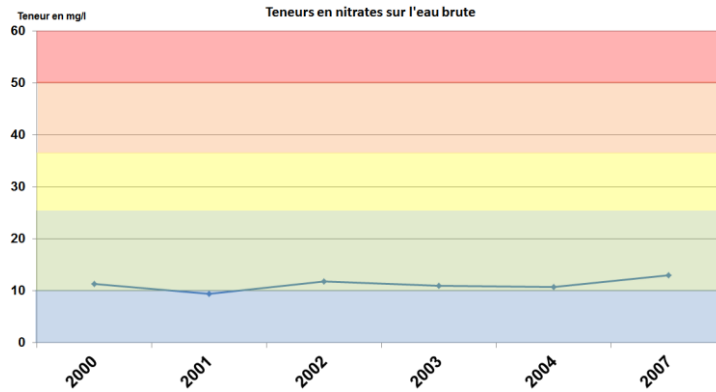
- **Sources Montrevel Captage Nord : 07481X0033**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 9 et 13 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, absence d'analyses supérieures au seuil de quantification.

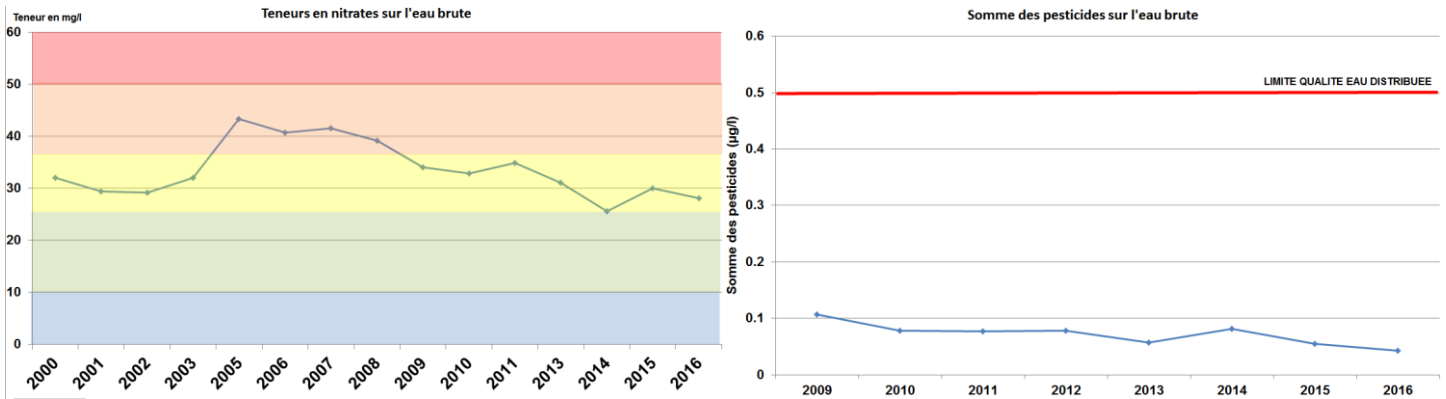


- **Sources Vallin Regard Ouest : 07474X0030**



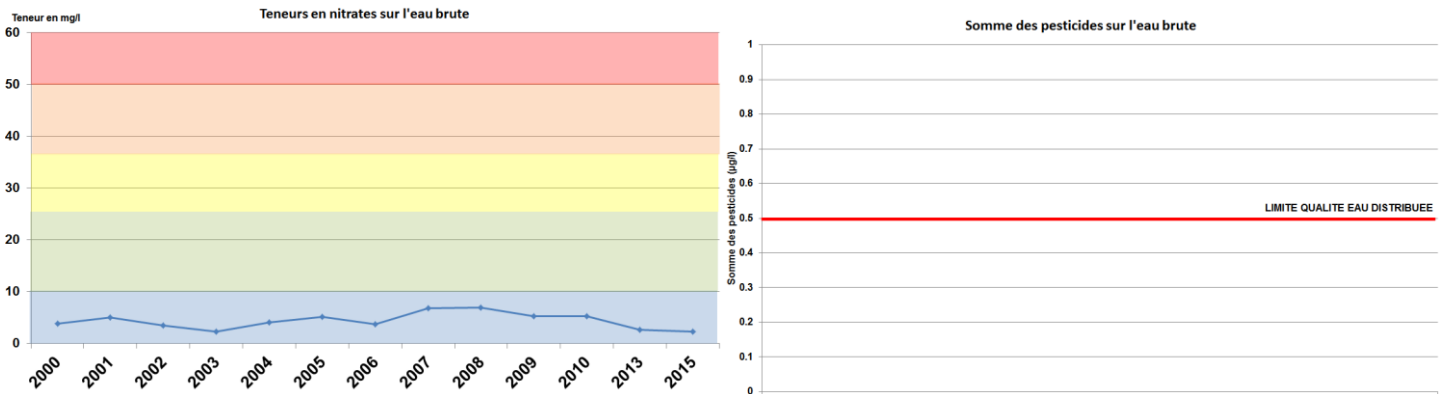
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 10 et 12 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, absence d'analyses disponibles sur le site ADES.

- **Source des Quatre Sapins 07474X0031**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 30 et 45 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

- **Source Milin 07481X0050**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 5 et 8 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, absence d'analyses supérieures au seuil de quantification.

- **Sources Garabiol**

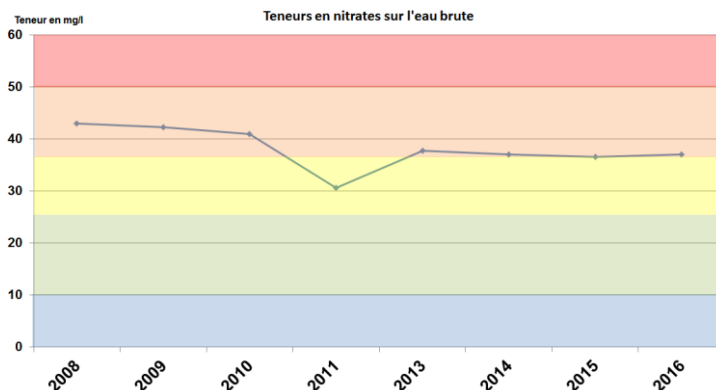
Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Captage Cachard**

Absence de données disponibles sur ADES.fr



• **Captage Chardenouze 07481X0031**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 30 et 42 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, absence d'analyses disponibles sur le site ADES.

RISQUES

Risques	Puits Saint-Ondras	Sources de Raytebert	Sources Layat	Sources Vittoz, Frenes, Barril	Source Montrevel
Risques naturels	Les PPR et PPE se retrouve en partie en zone inondable	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible
Risques anthropiques	Un total de trois ICPE de type agro-alimentaire est recensé à l'intérieur du PPE.	On recense une ICPE (Agro-alimentaire) à environ 350 mètres de la source est de Raytebert.	Aucune ICPE à l'intérieur des périmètres de protection	Aucune ICPE à l'intérieur des périmètres de protection	On recense une ICPE (Agro-alimentaire) à environ 300 mètres en amont de la source
Assainiss.	RAS	Les rejets de la STEP de Doissin s'effectuent à environ 150 m à l'aval du captage	RAS	RAS	RAS
Infrastructures	On recense deux grands axes routiers à proximité du forage. La RD73 qui passe à environ 450 mètres de l'ouvrage et en bordure du PPR. Cette route comptabilise 3 300 véhicules/jour. La RD1006 quant à elle se situe à 850 mètres du forage et comptabilise 7 200 véhicules/jour. A signaler également la présence d'une ligne voie ferrée en bordure ouest du PPE.	Outre la présence de la RD51k à 550 mètres de la source, les infrastructures à proximité du captage sont représentées uniquement par des chemins communaux.	Les infrastructures sont représentées uniquement par des chemins communaux.	Les infrastructures sont représentées uniquement par des chemins communaux.	Aucune contrainte liée aux infrastructures.

Risques	Sources Vallin	Source des Quatre Sapins	Source Milin	Source Garabiol
Risques naturels	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible
Risques anthropiques	Aucune ICPE à l'intérieur des périmètres de protection des sources	Aucune ICPE à proximité de la source	Aucune ICPE à proximité de la source	On recense une ICPE (Agro-alimentaire) au lieu-dit « Vaux » à environ 600 mètres des sources de Garabiol
Assainiss.	RAS	RAS	RAS	RAS
Infrastructures	L'autoroute A48 se situe à 50 mètres du captage et comptabilise 32 000 véhicules/jour.	Les infrastructures sont représentées uniquement par des chemins communaux	Aucune contrainte liée aux infrastructures	A 770 m des sources se situe la RD520 qui comptabilise 3 600 véhicules/jour. L'autoroute A48 et ses 32 000 véhicules/jour passe à 850 mètres du captage

PROJETS D'AMENAGEMENT

A l'exception de la commune de Châbons, les communes adhérentes au Syndicat suivent une évolution conforme aux prescriptions du SCOT Nord Isère (2010-2030), approuvé en 2012.

La commune de Châbons quant à elle, prévoit la création de 40 logements qui seraient susceptibles d'être alimentés par ce Syndicat.

Aucun projet majeur n'est actuellement prévu.

DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ADES

Etudes disponibles

- [1] « Etude prospective de sécurité de l'AEP par les ressources du BV de la Bourbre, phase 1 », 2007
- [2] R.Michel, « Rapport hydrogéologique sur le projet d'alimentation en eau potable du syndicat intercommunal de la haute Bourbre », 1968
- [3] « Rapport hydrogéologique sur le projet de captage dans la nappe alluviale de la Bourbre près de Saint-Ondras », R. Michel, 1962
- [4] « Rapport hydrogéologique sur le projet de renforcement de l'adduction d'eau potable de Virieu-sur-Bourbre », R. Michel, 1963
- [5] R.Michel, « Rapport géologique sur la situation sanitaire des captages de Virieu », 1983
- [6] SIE de la Haute Bourbre « Rapport géologique sur la protection sanitaire des sources Durand à Montrevel », 1992
- [7] SIE de la Haute Bourbre « Rapport géologique sur la protection sanitaire des sources de Vallin à Saint-Victor de Cessieu », 1992
- [8] SIE de la Haute-Bourbre « Rapport géologique sur la protection sanitaire du captage des quatre sapins à Saint-Victor-de-Cessieu », 1985.
- [9] SIE de la Haute-Bourbre « Rapport géologique sur le projet de renforcement de l'AEP de Chabons », 1991.
- [10] « Rapport géologique sur les possibilités de protection de différents captages servant à l'alimentation en eau potable », Jean-Claude FOURNEAUX, 1990.





Nom UDE : Communauté de Communes des Vallons de la Tour-du-Pin
Code UDE : 226

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Communauté de Commune des Vallons de la Tour-du-Pin	Régie	Cessieu, La Chapelle-de-la-Tour (partie basse), La Tour-du-Pin, Rochetoirin, Saint-Clair-de-la-Tour (partie ouest), Saint-Jean-de-Soudain (partie basse)	11 953 (2015)	3

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Puit de Passeron	07245X0036	138377001	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Cattelan	Saint-Clair-De-La-Tour 38377	En Service	1956 (réhabilité en 1989)
Forages de Vachères	Forage nord 07238X0074	138064001	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Cattelan	Cessieu 38064	En Service	1980
	Forage sud 07238X0078					
Source de la Léchère	07238X0064	-	-	Cessieu 38064	En Service (non connecté au réseau principal, alimente 3 abonnés)	non connue
Sources de Combe Louvière	-	-	-	Cessieu 38064	Abandonné (~ 1992)	non connue
Sources des Arcs du Ronfet	-	-	-	La Tour du Pin 38509	Abandonné (~1986)	non connue
Sources de Bejui	-	-	-	La-Chapelle-de-la-Tour 38076	Abandonné (~1985)	non connue
Sources de Drand	-	-	-	La-Chapelle-de-la-Tour 38076	Abandonné (~1985)	non connue
Sources du Var	-	-	-	La-Chapelle-de-la-Tour 38076	Abandonné (~1994)	non connue
Source de Pré-Ferrand	-	-	-	La-Chapelle-de-la-Tour 38076	Abandonné (~1985)	non connue



Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Puits de Passeron	Puits	31 m	4 000 mm	4 000 m ³ /j (soit 200m ³ /h pendant 20 h)	2x100 m ³ /h
Forages de Vachères	Forage 1	29,5 m	800 mm	7 800 m ³ /j	1x250 m ³ /h
	Forage 2	26 m	300 mm		1x200 m ³ /h
Source de la Léchère	Captage	Source gravitaire		pas de DUP	non connu
Sources de Combelouvière	Captages	Sources gravitaires		pas de DUP	non connu
Sources des Arcs du Ronfet					
Sources de Bejui					
Sources de Drand					
Sources du Var					
Source de Pré-Ferrand					

Périmètre de protection

- **Captage de Vachère :**

Le captage de Vachère a fait l'objet d'un DUP le 14/04/1981. Les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée ont été délimités. Le PPI s'étend sur les parcelles n°10 (en partie), 14, 15, 16 de la section AD de la commune de Cessieu.

En 2008, la clôture matérialisant le périmètre de protection immédiate a été rénovée ; un portail avec verrou en ferme l'accès.

- **Puits de Passeron :**

L'ouvrage est déclaré comme d'Utilité Publique par l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2009. Il est établi des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du puits de Passeron. Le périmètre de protection immédiate recouvre la parcelle n°59 (en totalité) et n°168 (pour partie) de la section AC du plan parcellaire de la commune de Saint Clair de la Tour.

Le PPI est matérialisé par une clôture en dur de 2 mètres.

- **Source de la Léchère :**

Aucune procédure DUP n'est actuellement en place.

Traitement

Un traitement au chlore gazeux est assuré au niveau du captage des Vachères et de Passeron [1].

Interconnexions

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyens fournis par an
SIE Dolomieu-Montcarra	Achat	Alimentation du hameau des hauts de Saint Roch sur la commune de la Tour du Pin	Permanent	57 019 m ³ (en 2015)



ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

- **Captage de Vachère :**

La nappe de Vachère est dotée d'une couche imperméable de 2,5 mètres de profondeur. Ce qui constitue une bonne protection.

- **Puits de Passeron :**

La nappe au droit du captage de Passeron est protégée des infiltrations superficielles par une couverture limono-argileuse de 4,50 m.

Relation avec les autres masses d'eau

- **Captage de Vachère :**

La nappe alluviale de Vachère réagit très rapidement à la pluviométrie (de l'ordre de la demi-journée). Cela est dû à l'existence d'une zone d'alimentation de la nappe peu éloignée des forages et de la forte perméabilité au droit des forages.

- **Puits de Passeron :**

Au niveau du captage de Passeron, la nappe est déconnectée de la Bourbre, dont le lit est colmaté et imperméable, de même que du canal Monturier.

Perméabilité

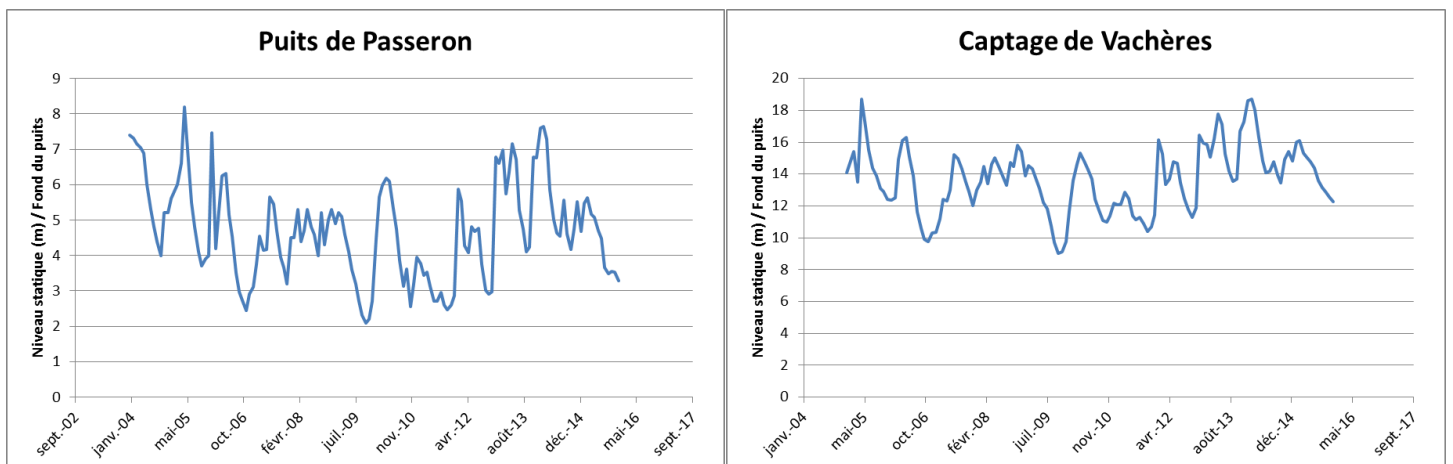
- **Captage de Vachère :**

La perméabilité calculée au droit des forages de Vachère est de l'ordre de 4.10^{-3} m/s. La transmissivité correspondante est de 9.10^{-2} m²/s.

- **Puits de Passeron :**

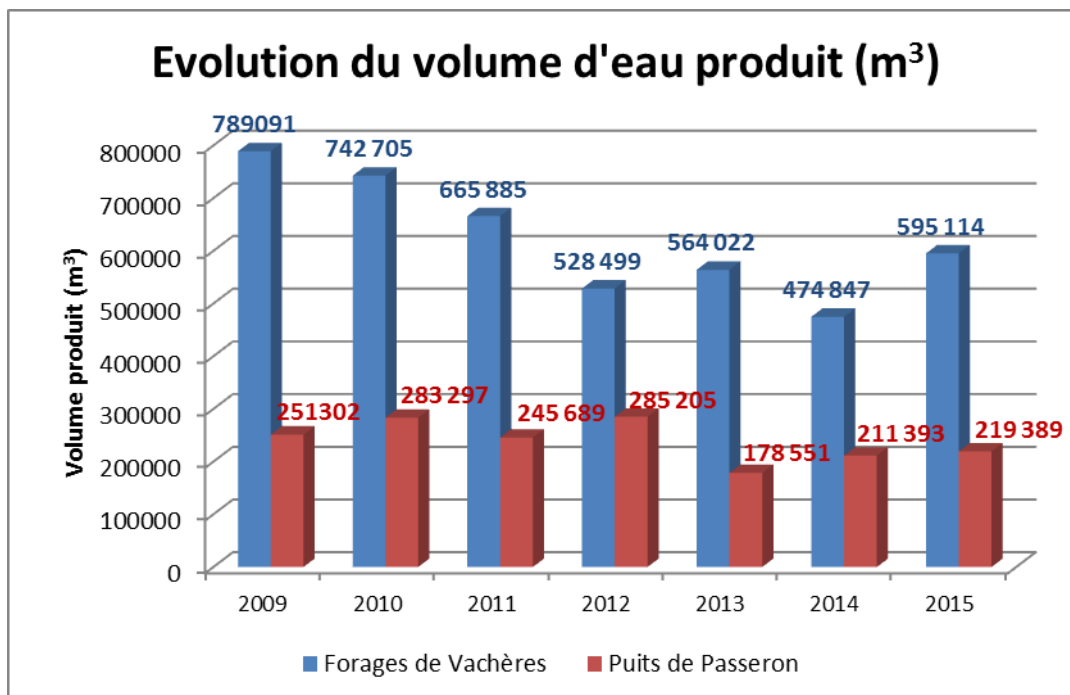
Concernant le captage de Passeron, les pompages d'essais ont révélé une bonne perméabilité, de l'ordre de 6.10^{-3} m/s.

Piézométrie



VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Volumes produits (m ³)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Forages de Vachères	789 091	742 705	665 885	528 499	564 022	474 847	595 114
Puits de Passeron	251 302	283 297	245 689	285 205	178 551	211 393	219 389
TOTAL en m³	1 040 393	1 026 002	911 574	813 704	742 573	686 240	814 503
Les Hauts de Saint Roch (SIE Dolomieu-Montcarra/Achat)	61 753	62 523	60 664	58 257	59 743	60 637	57 019

Rendement du réseau : 73% en 2015. Indice linéaire de perte : 9,82 m³/km/j en 2015.

Prélèvement futurs :

UDE	Capacité totale ressource actuelle (m ³ /j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m ³ /j)	Conso pointe 2040 (m ³ /j)
CC des Vallons de la Tour + SIE Dolomieu Montcarra	28 386	65	2 827 379	11 619	13 249	15 844

UDE	Capacité totale ressource actuelle (m ³ /an)	Conso totale 2014	Conso 2025	Conso 2040
CC des Vallons de la Tour + SIE Dolomieu Montcarra	10 360 890	2 827 379	3 223 812	3 855 470

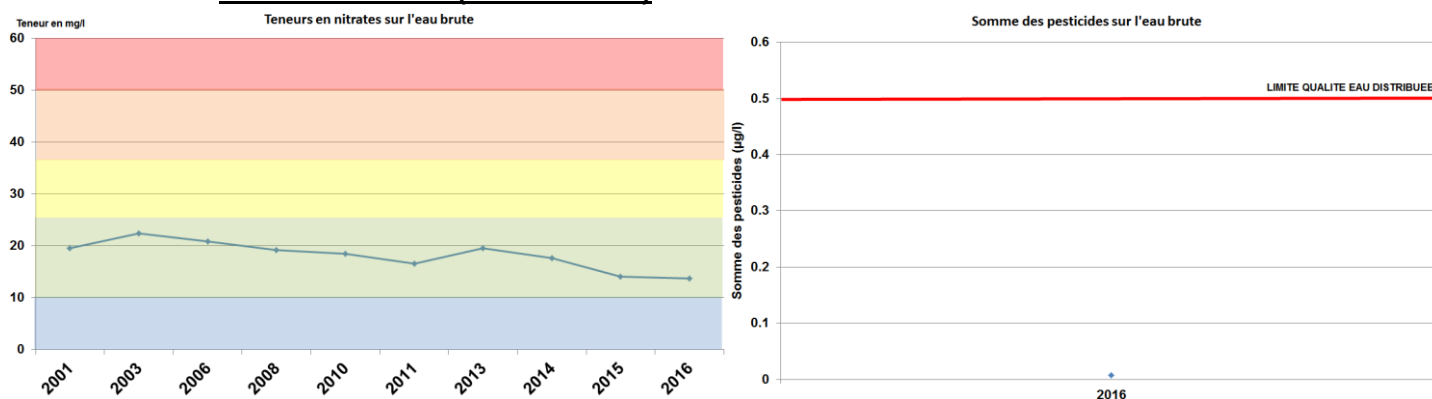
Excédentaire

Déficiaire



QUALITE DE LA RESSOURCE

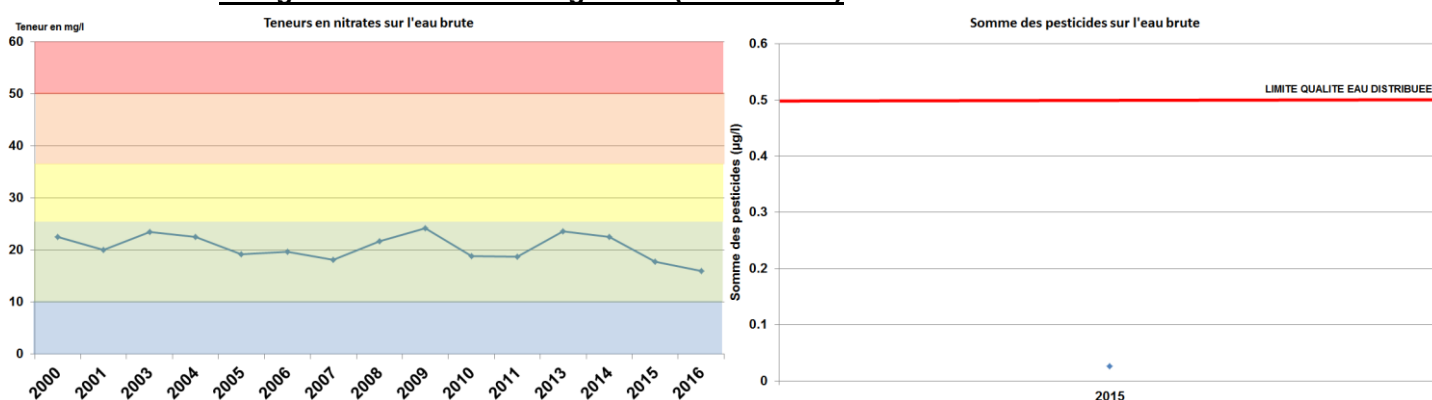
- **Puits de Passeron (07245X0036/P)**



En ce qui concerne les nitrates, les concentrations sont comprises entre 10 et 25 mg/l et sont donc nettement inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007.

Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

- **Forages de Vachères : Forage nord (07238X0074)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 15 et 35 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007.

Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

- **Source de la Léchère (07238X0064)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

RISQUES

Risques	Captage de Vachères (de Cessieu)	Puits de Passeron
Risques naturels	Le captage de Cessieu se situe dans une zone inondable	Le captage de Passeron et son PPE se situe en limite de zone inondable
Risques anthropiques	Seule la présence d'habitations à l'intérieur du PPE est à signaler	On recense une ICPE (soumise à autorisation) à 80 mètres à l'aval du captage (en limite de PPR et PPE) Une exploitation agricole d'élevage est située à environ 500 mètres à l'amont du captage Un site BASOL et une ICPE soumis à autorisation sont recensés à l'intérieur du PPE à 600 mètres du captage
Assainissement	A 100 m du captage AEP, une STEP est présente. Les rejets s'effectuent dans la Bourbre à environ 50 mètres de l'ouvrage (en limite du PPI). A noter que cette STEP a pour projet d'être abandonnée courant l'année 2017.	RAS
Infrastructures	A 150 mètres, se situe la RD1006 qui comptabilise 14 700 véhicules/jour. A 300 mètres et en bordure sud du PPE se situe l'A43 ainsi qu'une ligne ferroviaire. 45 100 véhicules empruntent l'autoroute par jour. A noter la présence d'une canalisation gazoduc à 150 mètres de l'ouvrage.	A 40 m, se situe la route départementale RD516 qui comptabilise 8 500 véhicules par jour. A 950 m à l'amont du captage (en limite est du PPE), se trouve la route départementale D2 qui comptabilise 4 900 véhicules par jour.

PROJETS D'AMENAGEMENT [5]

En matière d'accroissement démographique, le SCOT Nord-Isère (2010-2030), approuvé en décembre 2012, émet les objectifs suivants :

- la création de 12 logements et +1 000 habitants/an au minimum pour la commune de la Tour du Pin ;
- la création de 8 logements et +1 000 habitants /an au minimum pour les communes périurbaines (la Chapelle-de-la-Tour, St-Clair-de-la-Tour, St-Jean-de-Soudain) ;
- la création de 6 logements et +1 000 habitants /an au minimum pour les villages.

La création d'une liaison ferroviaire Lyon-Turin est envisagée. Le tracé de cette ligne passerait à environ 350 mètres du captage des Vachères.

DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ADES

Etudes disponibles

- [1] CC Vallons de la Tour, "Rapport sur le prix et la Qualité du Service eaux, assainissement", 2015
- [2] Direction Départemental de l'Agriculture de l'Isère, "Etude de deux points d'eau sur la commune de Cessieu", 1980.
- [3] CPGF-HORIZON, «A43, élargissement localisé à 3 voies, la Tour-du-Pin», 2013 .
- [4] Direction Départemental de l'Agriculture de l'Isère, «Observations complémentaires effectuées sur la nappe de la vallée de la Bourbre-Site de Cessieu-Vachères,» 1980.
- [5] SCOT Nord-Isère "Le Projet d'aménagement et de développement durable", 2012





Nom UDE : Commune de Frontonas
Code UDE : 260

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Commune desservie	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Commune de Frontonas	Régie	Frontonas	2043 (2015)	1

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Puits Pignieu	Nouveau Puits (P2) : 07232D0056	138176049	FRDG105 : Calcaires jurassiques et moraines de l'île Crémieu	Frontonas 38176	En service	1978
	Ancien Puits (P1) : 07232X0002				En service	1936

Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Puits Pignieu	Nouveau Puits (P2)	10 m	350 mm	50 m ³ /h	2x50 à 60 m ³ /h en alternance (bridée à 40 m ³ /h en étiage)
	Ancien Puits (P1)	4,2 m	3 000 mm	25 m ³ /h	1x20 m ³ /h

Périmètre de protection

Le rapport de l'hydrogéologue agréé du 24 Juin 2011 définit les périmètres de protection du captage de Pignieu. Le périmètre de protection immédiate comprend les parcelles n°414, 1359, 422, 421, 418, 419, 1358 et 1141 de la section A de la commune de Frontonas.

Traitement

La ressource de Pignieu est traitée au chlore.

Interconnexions

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyens fournis par an
Syndicat Intercommunal des Eaux de Chozeau-Panossas	Achat	Alimentation de la commune de Frontonas pour compenser la baisse de production du captage de Pignieu dû à une pollution à la bentazone	Secours	23 273 m ³ en 2014 (Pas d'achat en 2015)



ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES [1]

Protection passive de la nappe

La nappe exploitée est en charge sous 2 mètres de sols limoneux. Du fait de la faible perméabilité des sols limoneux (et de la forte perméabilité des niveaux producteurs sous-jacents), la contribution de ces écoulements superficiels à la réalimentation de la nappe doit être proportionnellement faible.

Relation avec les autres masses d'eau

Comme l'écrit M. Fernand BERTHIER, hydrogéologue agréé, dans son rapport sur le captage de Pignieu :

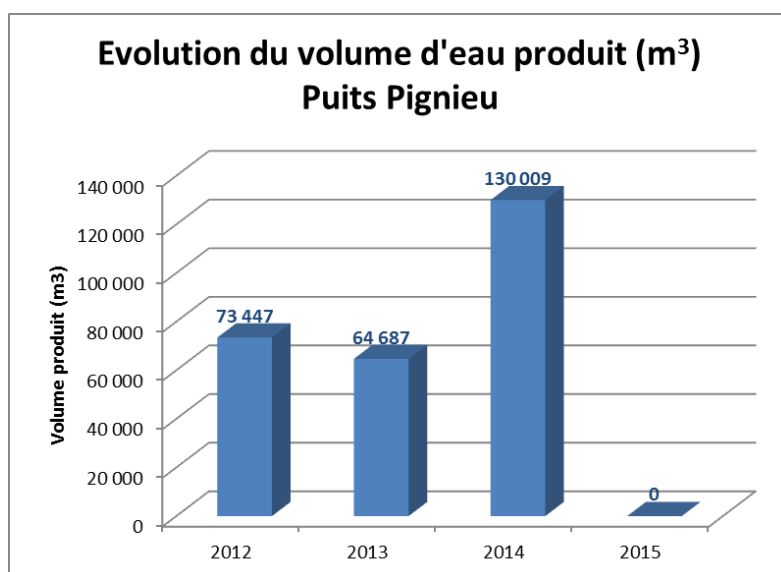
« La ressource en eau exploitée par les puits Pignieu est une nappe captive qui se comporte en étiage comme une réserve faiblement réalimentée. La nappe est alimentée par les calcaires adjacents au vallon sous couvert morainique. La contribution de la partie haute du ruisseau de Pignieu (amont de Massonas) à la nappe de Pignieu est probablement marginale en regard des apports procurés par les calcaires, dont les affleurements représentent de vastes surfaces et dont la perméabilité, de type fissural, peut être localement importante. »

Transmissivité

La transmissivité de l'aquifère au droit du captage de Pignieu est de l'ordre de $5 \times 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$ et une perméabilité d'environ $1,5 \times 10^{-3} \text{ m/s}$.

VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Volume prélevé (m ³)	2012	2013	2014	2015
Puits Pignieu	73 447 m ³	64 687 m ³	130 009 m ³	nd

Débit de pointe : 1,5 (estim.)

Rendement du réseau : 73 %

Prélèvement futurs :

Capacité totale ressource actuelle (m ³ /j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m ³ /j)	Conso pointe 2040 (m ³ /j)
800	73	130 009	534	609	729

Capacité totale ressource actuelle (m ³ /an)	Conso totale 2014	Conso 2025	Conso 2040
292 000	130 009	148 238	177 283

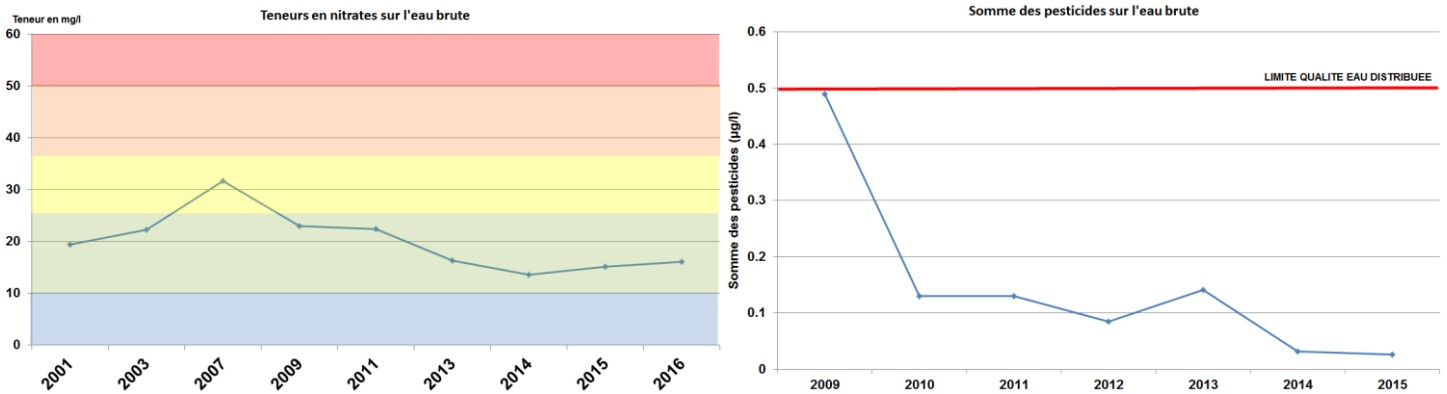
Excédentaire

Déficitaire



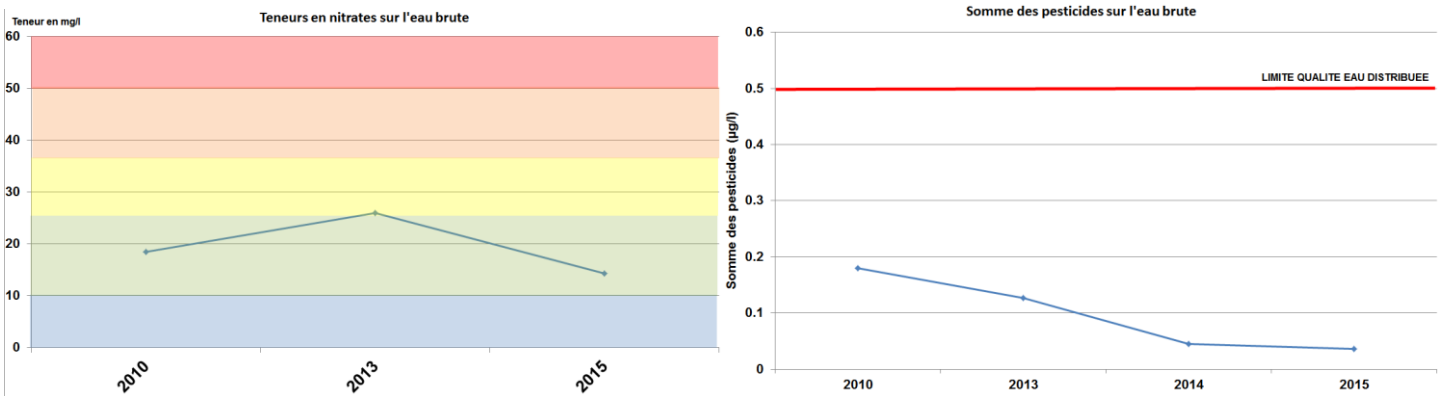
QUALITE DE LA RESSOURCE

• Puits Pignieu : Nouveau Puits (P2) (07232D0056)



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 15 et 32 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

• Puits Pignieu : Ancien Puits (P1) (07232X0002)



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 15 et 25 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

RISQUES

Risques	Puits Pignieu
Risques naturels	Risque inondation faible
Risques anthropiques	Aucune ICPE à l'intérieur des périmètres de protection du captage de Pignieu
Assainissement	RAS
Infrastructures	En limite est du PPE du captage de Pignieu se situe la RD18. Chaque jour, en moyenne 4 600 véhicules empruntent cet axe. On recense également la RD126 à 300 mètres du puits nouveau.

PROJETS D'AMENAGEMENT

La commune de Frontonas suit une évolution conforme aux prescriptions du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, approuvé en 2007.

Aucun projet majeur n'est actuellement prévu sur la commune.

DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ADES

Etudes disponibles

[1] "Avis sur les périmètres de protection de deux captages", Fernand Berthier, 2011





Nom UDE : Commune de Grenay
Code UDE : 263

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Commune desservie	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Commune de Grenay	Affermage	Grenay	1485 (2014)	1

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Puits du Morellon	07231X0011	0138184001	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Cattelan	Grenay 38184	En service	1949

Caractéristiques de l'ouvrage

Point de captage	Ouvrage	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Captage Morellon	1 Puits	16,5 m	2 000 mm	x m ³ /h	1x31 m ³ /h Capacité max : 620 m ³ /j [1]

Périmètre de protection

Le rapport de l'hydrogéologue agréé du 03 Mars 1981 définit les périmètres de protections du captage de Morellon.

Traitement

Le traitement de l'eau se fait par chloration (chlore gazeux) à la ressource.

Interconnexions

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyens fournis par an
Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI)	Achat	Alimentation de la commune de Grenay pour la dilution des nitrates	Secours	



ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

La nappe captée par le puits du Morellon est surmontée d'une couverture à dominance argileuse sur une épaisseur de l'ordre de 4 mètres.

Relation avec les autres masses d'eau

Selon M. Robert Michel, il écrit dans son rapport géologique du 03 Mars 1981:

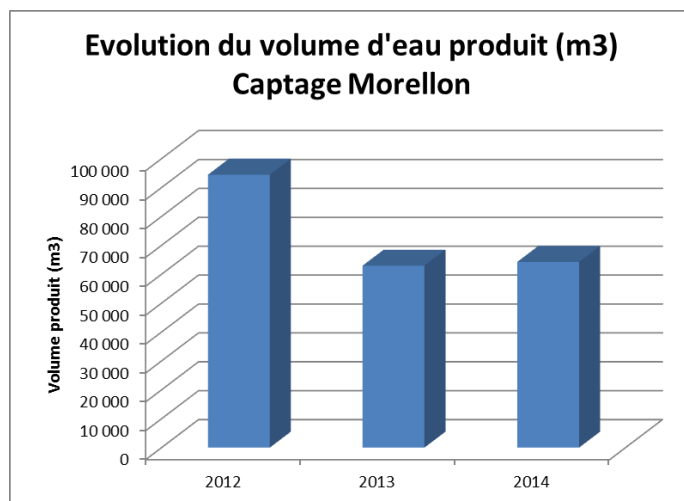
« Le puits de captage de Luzais (commune de Grenay) exploite une nappe phréatique dont le sens de circulation est W-E et qui est emmagasinée dans des alluvions glaciaires » [2]

Transmissivité

Absence de données

VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Volume prélevé (m ³)	2012	2013	2014	2015
Captage Morellon	94 449	62 970	64 259	

Débit de pointe : 1,5 (estim.) Rendement du réseau : nc

Prélèvement futurs :

Capacité totale ressource actuelle (m ³ /j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m ³ /j)	Conso pointe 2040 (m ³ /j)
620		64 259	264	333	624

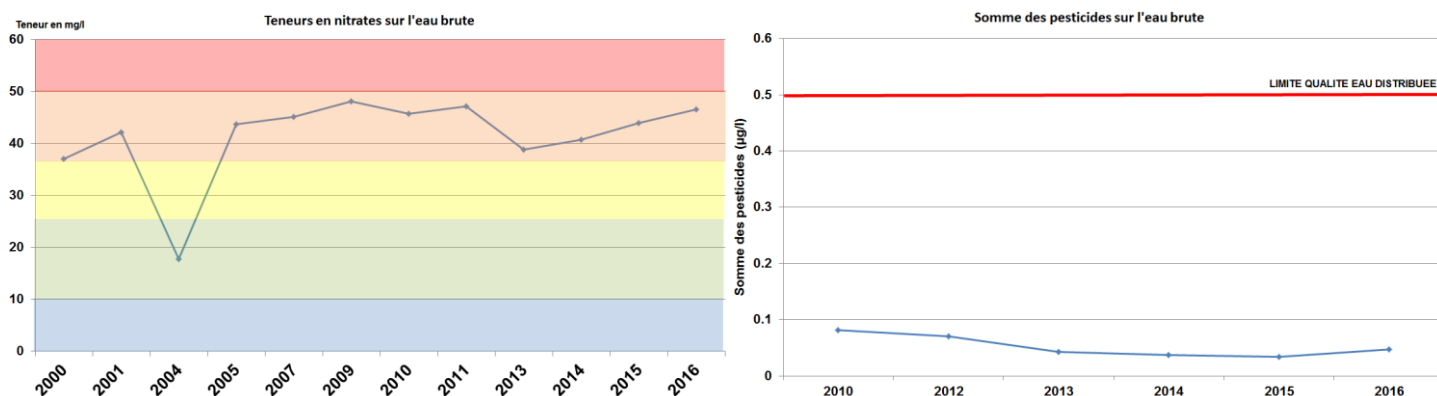
Capacité totale ressource actuelle (m ³ /an)	Conso totale 2014	Conso 2025	Conso 2040
226 300	64 259	80 966	151 812

	Excédentaire			Déficitaire
--	--------------	--	--	-------------



QUALITE DE LA RESSOURCE

• Puits du Morellon (07231X0011)



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 15 et 48 mg/l et sont donc, tout juste, inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

RISQUES

Risques	Puits du Morellon
Risques naturels	Contrainte inondation faible
Risques anthropiques	A l'est, à 400 mètres du puits un site ICPE est recensé et compte 6 installations différentes (dont 5 soumises à autorisation et 1 soumise à enregistrement) A l'ouest, un site BASOL est situé à 1 000 mètres du puits.
Assainissement	Les rejets de la STEAP de la commune de Grenay s'effectuent à environ 800 mètres du captage.
Infrastructures	A 100 mètres du puits se situe la RD1006, qui comptabilise 15 600 véhicules/jour.

PROJETS D'AMENAGEMENT [3]

Selon le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) de Grenay datant de mai 2016, la commune souhaite produire entre 150 et 209 logements d'ici 2030 (11 à 15 logements par an).

DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ADES

Etudes disponibles

- [1] « Etude prospective de la sécurité de l'alimentation en eau potable par les ressources du bassin de la Bourbre », Alp'Etudes, 2007
- [2] « Rapport géologique sur la situation sanitaire du captage d'eau potable de Grenay », R.Michel, 1981
- [3] « Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Grenay », 2016



Nom UDE : Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI)
Code UDE : 274

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère	Régie (5 communes), Affermage (13 communes),	Badinières, Bourgoin-Jallieu, Chezeneuve, Crachier, Domarin, Four, L'Isle-d'Abeau, La Verpillière, Les Eparres, Maubec, Meyrie, Nivolas-Vermelle, Ruy, Saint-Alban-de-Roche, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, Satolas-et-Bonce, Serezin-de-la Tour, Vaulx-Milieu, Villefontaine	103 332 (2014)	30 (dont 23 en production)

Captages

Point de Captage	Code BSS	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Captages du Vernay	Forage Nord ou F3 : 07238X0043/F3	138348010	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Catelan	Ruy 38348	En service	1975
	Forage Sud ou F2 : 07238X0042/F 07238X0033/S 07238X0001/S				En service	1975
Sources de Malavent	Captage de Peuplier : 07238X0054	-	FRDG248 : Molasse miocène du Bas Dauphiné	Ruy 38348	Secours (pb de pesticide)	non connu
	Captage de Belval : 07238X0055				Secours (pb de pesticide)	non connu
Sources des Trappes	07237X0065	138156003	FRDG248 : Molasse miocène du Bas Dauphiné	Les Eparres 38156	En service (Arrêt prévu pour 2017)	non connu
Captages de la Ronta	RP1 : 07232X0030/F1	138449005	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Catelan	Satolas-et-Bonce 38475	En service	non connu
	RF2 : 07232X0029/F2				En service	1973
Captages du Loup	LP1 : 07231D0254/F1	-	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Catelan	Saint-Quentin-Fallavier 38449	En attente de mise en service	1992
	LP2 : nc					1972
Source d'Aillat	07236X0035/HY	138172002	FRDG248 : Molasse miocène du Bas Dauphiné	Four 38172	En service	non connu
Captages de la Tuilière	Regard n°2 07236X0036/HY	138172003	FRDG248 : Molasse miocène du Bas Dauphiné	Four 38172	En service	non connu
	Regard circulaire n°4 07236X0048/S					
	Regard n°5 07236X0037/HY					
	Regard n°3 07236X0038/HY					
	Regard n°4 07236X0049/S					



Point de Captage	Code BSS	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Captage de Saint-Bonnet	07236X0004/38553A	138537001	FRDG105 Calcaires jurassiques et moraines de l'Île Crémieu	La Verpillère 38537	En service	1989 (forage) + 1982 (drains)
Captage de Servenoble	« le Pré » : 07236X0033/HY	138537001	FRDG248 : Molasse miocène du Bas Dauphiné	Villefontaine 38553	En service	non connu
	« la Villa » : Pas de BSS					
Forage de Vie Etroite	07238X0056/F	138348006	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Catelan	Ruy 38348	En service	1966
Captage de Charlan	07238X0057/P	138348007	FRDG248 : Molasse miocène du Bas Dauphiné	Ruy 38348	En service	non connu
Captage du Pré de Letraz	07238X0041	138455002	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Catelan	Saint-Savin 38455	En service	1973
Sources de Brézet	Source « Centrale » : 07238X0059	138455052	FRDG248 : Molasse miocène du Bas Dauphiné	Cessieu 38064	En service	non connu
	Source « Anna » : 07238X0060				Abandonné	
	07238X0058					
Source des Vernes	Captage Ouest : 07237X0089	138352003	FRDG248 : Molasse miocène du Bas Dauphiné	Saint-Alban-de-Roche 38352	En service	non connu
	Captage Est : 07237X0090					
Source de Manin	07236X0031	138172001	FRDG105 Calcaires jurassiques et moraines de l'Île Crémieu	Four 38172	En service	non connu
Forage de Marcellin	07238X0076	138481006	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Catelan	Serezin-de-la-Tour 38481	En service	1994
Source Gravitaire Serezin	07238X0073	-	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas-Dauphiné	Serezin-de-la-Tour 38481	Secours (problème de nitrate)	non connu
Captage du Mas de Chavagnant	Forage n°2 : 07236X0022	138102001	FRDG248 : Molasse miocène du Bas Dauphiné	Chèzeneuve 38102	En service	1974
	Forage Abandonné : 07236X0034				Abandonné	non connu
Forages de Buffevent	07237X0091	138223001	FRDG248 : Molasse miocène du Bas Dauphiné	Maubec 38223	En service	non connu
	07237X0116					1988
Captages de Jensoul	Captage n°1 (est) Pas de BSS	138149049	FRDG248 : Molasse miocène du Bas Dauphiné	Domarin 38149	En service	non connu
	Captage n°2 (est) 07237X0081/P					
	Captage n°3 (est) Pas de BSS					
	Captage n°4 (ouest) Pas de BSS					
	Captage n°5 (ouest) 07237X0082/P					



Point de Captage	Code BSS	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
	Captage n°6 (ouest) 07237X0083/S					
	Captage n°7 (ouest) Pas de BSS					
	Captage n°8 (ouest): Pas de BSS					
Captages du Bois Drevet	Captage principal 1 : 07237X0087	-	FRDG248 : Molasse miocène du Bas Dauphiné	Les Eparres 38156	Arrêt prévu pour 2017	non connu
	Captage principal 2 : Pas de BSS					
	Captage principal 3 : Pas de BSS					
	Captage Ouest : Pas de BSS				Abandonné (« mauvaises odeurs ») ¹	
Forage des Avinans	07232X0007	138475001	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre- Catelan	Satolas-et- Bonce 38475	Secours	1969
Sources de la Rosière	07238X0051	138156001	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Les Eparres 38156	En arrêt	non connu
Source des Ravinaux	07237X0077	-	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Nivolas- Vermelle 38276	Hors service (problème de pesticide)	non connu
Sources des Léchères	07237X0098	138230001	FRDG248 : Molasse miocènes du Bas Dauphiné	Meyrie 38230	Hors service	non connu
Forage de la Combe	07237X0072	-	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Meyrie 38230	Hors service	1984
Sources de l'Etang et du pré Guillaud	07237X0080	138102002	FRDG248 : Molasse miocène du Bas Dauphiné	Chèzeneuve 38102	Hors service (problème de pesticide)	non connu
Puits du Vernay	07238X0032	-	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre- Catelan	Nivolas- Vermelle 38276	Hors service	1968
Captage Fontaines	07237X0079	-	FRDG248 : Molasse miocène du Bas Dauphiné	Bourgoin- Jallieu 38053	Abandonné	non connu
Source de l'Itrat	Pas de BSS	-	-	Saint-Alban- de-Roche 38352	Hors service	non connu
Source de Montsire	07237X0088	138352051	FRDG248 : Molasse miocène du Bas Dauphiné	Saint-Alban- de-Roche 38352	Hors service	non connu

¹ « Observations sur les captages de Bois Drevet », Biju-Duval, 1987

Caractéristiques des ouvrages [1]

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Captages du Vernay	Forage du Vernay Nord	18,9 m	1 200 mm	Pas de DUP	2x750 m ³ /h (dont une en secours)
	Forage du Vernay Sud	17,2 m	1 200 mm		2x450 m ³ /h (dont une en secours)
Sources de Malavent	Captage de Peuplier	Sources gravitaires		Pas de DUP	non connu
	Captage de Belval				
Sources des Trappes	Captage	Sources gravitaires		Pas de DUP	223 m ³ /j en été
Captage de la Ronta	Puits RP1	non connu	non connu	750 m ³ /h soit 15 000 m ³ /j sur 20h	2x500 m ³ /h
	Puits RF2	32 m	1 400 mm		2x250 m ³ /h
Captages du Loup	Puits LP1	23,6 m	600 mm	187,5 m ³ /h soit 3 750 m ³ /j sur 20h	187,5 m ³ /h sur 20 h soit 3 750 m ³ /j
	Forage LP2	26 m	102 mm	187,5 m ³ /h soit 3 750 m ³ /j sur 20h	187,5 m ³ /h soit sur 20 h 3 750 m ³ /j
Source d'Aillat	Captage	Source gravitaire		Totalité du débit	88 m ³ /j en été
Captages de la Tuilière (d'après BSS)	Regard n°2	Drain 2 : Longueur: 15,9 m	150 mm	Totalité du débit	275 m ³ /j ou 180 m ³ /j en été
		Drain 3 : Longueur: 4,75 m	100 mm		
		Drain 4 : Longueur: 15,9 m	200 mm		
	Regard circulaire n°4				
	Regard n°5				
	Regard n°III				
Captages de la Tuilière (d'après ARS)	5 Captages	Sources gravitaires		Totalité du débit	275 m ³ /j ou 180 m ³ /j en été
	2 Drains + 2 forages (inutilisés) + 1 nouveau forage				
Captage de Servenoble	Drain (« le Pré »)	Source gravitaire		Pas de DUP	
	Puits (« la Villa »)	4,3 m	non connu		
Forage de Vie étroite	Forage	17 m	400 mm		
Captage de Charlan	Captage	Source gravitaire		Pas de DUP	
Captage du Pré de Letraz	Forage	18,2 m	800 mm	1700 m ³ /j	75 m ³ /h
Sources de Brézet	2 Captages (Sources Anna et Centrale)	Sources gravitaires		Totalité du débit	40 m ³ /j en été
Source des Vernes	Captage ouest	Source gravitaire		Pas de DUP	371 m ³ /j en été
	Captage est				
Source de Manin	Captage	Source gravitaire		Pas de DUP	181 m ³ /j en été
Forage de Marcellin	Forage	102 m	112 mm	30 m ³ /h soit 600 m ³ /j	100 m ³ /j (125 m ³ /j en pointe)



Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Source de Gravitaire Serezin	Captage	Source gravitaire		Pas de DUP	nd
Captage du Mas de Chavagnant	Forage actif	18 m	450 mm	160 m ³ /j	2x8 m ³ /h en alternance
	Forage Abandonné	non connu	non connu		Hors service
Forages de Buffevent	2 Forages	non connu	non connu	20 m ³ /h	380 m ³ /j
		92 m	non connu		
Captages de Jensoul	Captage 1 (est)	Sources gravitaires		Pas de DUP	12 l/min
	Captage 2 (est)				60 l/min
	Captage 3 (est)				150 l/min
	Captage 4 (ouest)				120 l/min
	Captage 5 (ouest)				100 l/min
	Captage 6 (ouest)				50 l/min
	Captage 7 (ouest)				50 l/min
	Captage 8 (ouest)				50 l/min
Forage des Avinans	Forages	18 m	102 mm	Pas de DUP	2 000 m ³ /j
Captages du Bois Drevet	3 Captages	Sources gravitaires		Pas de DUP	3,5 l/s en étiage soit 303 m ³ /j
Sources des Léchères	Captage	Sources gravitaires		Pas de DUP	38 m ³ /j en étiage
Forage de la Combe	Forage	12 m	400 mm	8 m ³ /j	Pas connu
Puits du Verney	Forage	27 m	non connu	En arrêt	
Sources de l'Étang et du pré Guillaud	Captage	Source gravitaire		176 m ³ /j (4 sources)	60 m ³ /j (90 m ³ /j en pointe)
Sources de la Rosière	Captage	Source gravitaire		En arrêt	
Source des Ravinaux	Captage	Source gravitaire		En arrêt	
Captage Fontaines	Captage	Source gravitaire		En arrêt	
Source de l'Itrat	Captage	Source gravitaire		En arrêt	
Source de Montsire	Captage	Source gravitaire		Pas de DUP	71 m ³ /j en étiage

Périmètre de protection

- **Captage du Vernay :**

Une étude hydrogéologique a été effectuée sur le captage du Vernay le 15 mai 1996. Elle préconise des mesures pour assurer une sécurisation optimale des deux puits en raison des échanges avec les eaux de la Bourbre. Les captages sont également soumis aux inondations de la Bourbre et aux risques de pollution de la Bourbre et de l'autoroute A43. La procédure de DUP est en cours de réalisation.

- **Captage de la Ronta :**

Le captage de la Ronta a fait l'objet d'un arrêté de mise en conformité des périmètres de protection de captages commun avec le futur captage du Loup, en date du 2 juillet 1996. Plusieurs périmètres de protection ont été définis : un périmètre immédiat, clôturé, d'une surface de 26 ha environ, deux périmètres rapprochés A et B, et un périmètre éloigné. Les périmètres rapproché B et éloigné intègrent également le captage du Loup, et couvrent une bonne part de la zone industrielle de Chesnes, où les activités et aménagements risquant de polluer les eaux souterraines sont donc interdites ou réglementées.



- **Captage du Loup :**

L'arrêté du 30 Mai 2002 définit les périmètres de protection du captage. Le périmètre de protection immédiate est clôturé et a une surface d'environ 10 ha.

- **Captage de Saint-Bonnet :**

Le rapport hydrogéologique du 26 mars 1994, définit les précautions à prendre pour assurer la sécurité du captage, dans les différents périmètres de protection réglementaire qui n'ont pas été soumis à enquête publique à ce jour. Aucun ouvrage de protection (clôture, alarme) n'est actuellement en place. La procédure de DUP est en cours de réalisation.

- **Captage de Servenoble :**

Le rapport géologique du 26 octobre 1982 définit les obligations inhérentes à chaque zone de protection réglementaire (immédiate, rapprochée et éloignée). Mais aucun ouvrage de protection (clôture, alarme) n'est actuellement en place. La procédure de DUP est en cours de réalisation.

- **Captage de Pré Letraz :**

Le captage de Pré de Létraz a un arrêté préfectoral de mise en conformité des périmètres de protection de captage qui date du 8 décembre 1986. Une clôture de protection est actuellement en place.

- **Captage de Charlan :**

Un rapport géologique a été réalisé en 1976 sur la source de Charlan. Ce rapport définit les limites parcellaires des périmètres de protection réglementaire de la ressource en eau (immédiate, rapprochée et éloignée). Une clôture de protection est actuellement en place. Dans son rapport hydrogéologique de 2015, M. Dzikowski a proposé une révision des périmètres de protection. La procédure de DUP est en cours de réalisation.

- **Captages de Jensoul :**

Le rapport géologique sur les sources de Jensoul, réalisé le 18 mai 1973, définit les mesures à prendre dans chacune des zones de protection réglementaire d'une ressource en eau potable. Mais aucun ouvrage de protection (clôture, alarme) n'est actuellement en place. La procédure de DUP est en cours de réalisation.

- **Captages du Bois Drevet :**

Le rapport géologique du 29 janvier 1988, délimite au niveau parcellaire les périmètres de protection réglementaires des trois captages de Bois Drevet. Mais aucun ouvrage de protection (clôture, alarme) n'est actuellement en place. La procédure de DUP a été lancée en 2012, cependant ce captage a pour projet d'être abandonné en 2017.

- **Forage de la Vie Etroite**

Le rapport géologique sur la situation sanitaire du captage d'eau potable de la Vie Etroite sur la commune de Ruy daté du 26 janvier 1984, après un rappel du contexte hydrogéologique du secteur et des risques sanitaires, définit les zones de protection réglementaire. Une clôture de protection est actuellement en place. Ce captage fait actuellement l'objet d'une nouvelle procédure DUP.

- **Forage de Buffevent**

L'arrêté préfectoral n°92-6041 de 1992, définit la création des périmètres de protection autour du captage ainsi que les travaux inhérents à la mise en place des zones de protection réglementaires. Une clôture de protection est actuellement en place.

- **Source des Vernes :**

Une étude de mise en conformité du captage AEP des Vernes a été réalisée le 12 mars 2001. Elle détermine les travaux à réaliser pour résorber les défaillances suivantes : état moyen de conservation du gros œuvre, portillon d'accès non étanche, affaissement du terrain naturel à l'arrière de l'ouvrage, présence de racines dans la galerie 1 et orifices d'aération non dégagées. Cette étude rappelle également la délimitation au niveau parcellaire des périmètres de protection réglementaire de la ressource en eau. Une clôture de protection est actuellement en place. Ce captage fait actuellement l'objet d'une nouvelle procédure de DUP.



- **Sources des Trappes :**

Dans le rapport géologique du 15 novembre 1983, les mesures de protection à prendre pour prévenir tout risque de contamination éventuelle des captages sont explicitées, avec l'établissement des périmètres de protection réglementaires. Une clôture de protection est actuellement en place. Ce captage fait actuellement l'objet d'une nouvelle procédure de DUP.

- **Captages de la Tuillière :**

Les captages de la Tuillière ont fait l'objet d'un rapport géologique du 25 juin 1982 et d'un arrêté de protection (commun au captage d'Aillat) le 4 décembre 1985. Deux périmètres de protection ont été définis : un périmètre de protection immédiate d'environ 1.5 ha qui est clôturé et un périmètre de protection rapprochée plus large où sont interdites les activités de nature à polluer les eaux. Le périmètre de protection immédiate a été clôturé en 1995, mais il apparaît qu'une parcelle n'appartient pas à la commune. Selon le SAN, le propriétaire étant inconnu, une procédure est en cours pour que cette parcelle revienne prochainement à la commune.

- **Forage de Marcellin :**

L'Arrêté préfectoral du captage de Marcellin en Gorges du 10 février 2000 définit les mesures à mettre en place dans le cadre de l'application des périmètres de protection réglementaires. Une clôture de protection est actuellement en place.

- **Source de Manin :**

Une étude de mise en conformité de la protection sanitaire du captage AEP de Manin sur la commune de Four a été réalisée le 15 mars 2001. Elle définit précisément tous les travaux à effectuer. Mais aucun ouvrage de protection (clôture, alarme) n'est actuellement en place. Ce captage fait actuellement l'objet d'une nouvelle procédure de DUP.

- **Captage d'Aillat :**

Le captage d'Aillat a fait l'objet d'un rapport géologique du 7 mai 1981 et d'un arrêté de protection (commun au captage de la Tuillière) le 4 décembre 1985. Trois périmètres de protection ont été définis : un périmètre de protection immédiate qui est clôturé, un périmètre de protection rapprochée plus large où sont interdites les activités de nature à polluer les eaux, et un périmètre de protection éloignée.

Suite à des interventions de la DDASS en 1992 et 1995, le périmètre de protection immédiate a été effectivement clôturé et les eaux usées d'une habitation située dans le périmètre de protection rapprochée ont été transférées plus en aval. La situation des périmètres de protection apparaît désormais satisfaisante.

- **Sources de Brezet :**

L'arrêté préfectoral du 30 septembre 2002 des sources du Brézet (source Anna et source Centrale) définit les travaux inhérents à la mise en place des périmètres de protection réglementaires. Mais aucun ouvrage de protection (clôture, alarme) n'est actuellement en place.

- **Captage du Mas de Chavagnant :**

L'arrêté préfectoral du 02 juillet 2012 définit les périmètres de protection du captage. Le PPI a une superficie 2 648 m². Une clôture de protection est actuellement en place.

- **Forages des Avinans (secours):**

A ce jour la procédure de DUP n'a pas été effectuée. Les périmètres de protection ont été définis dans le rapport hydrogéologique du 15 décembre 1969.

Traitement

L'eau prélevée au sein de la CAPI fait l'objet d'une simple chloration avant mise en distribution, sauf pour la commune de Sérézin-de-la-Tour qui dispose d'une unité de déferrisation.

Interconnexions [2]

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyens fournis par an
SIE du Brachet	Vente	Alimentation du lotissement « les Champs d'Or » sur la commune de Roche (~15 d'abonnés)	Permanent	4 000 m ³ (en 2012)
Commune de Grenay	Vente	Alimentation de la commune de Grenay pour la dilution des nitrates	Secours	
SYPENOI	Achat	Alimentation totale de Satolas-et-Bonce	Permanent	135 871 m ³ (en 2015)
SIE Dolomieu-Montcarra	Achat	Alimentation de quelques usagers de la commune de Saint-Savin	Permanent	2 075 m ³ (en 2015)

ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

- **Captage du Vernay :**

Sur le secteur du captage du Vernay la nappe est surmontée d'une couverture constituée de terre végétale et d'agiles sableuses d'une épaisseur estimée entre 1 et 2 mètres.

- **Sources des Trappes :**

Les eaux météoriques qui atteignent la nappe subissent une bonne filtration sur 20 m mais la proximité de fermes et de champs cultivés et fumés ainsi que des prairies destinées au pacage des bovins dans la zone d'alimentation de la nappe rendent les sources vulnérables.

- **Captages de la Ronta et du Loup :**

A proximité des champs captants de la Ronta et du Loup affleurent principalement des formations fluvio-glaciaires constituées de galets, graviers et sables. Par endroits, ces formations sont recouvertes d'une couche de limons et de graviers argileux sur environ 2 m.

- **Captages de Servenoble et de Saint-Bonnet :**

Au droit des captages de Servenoble et de Saint Bonnet l'aquifère présente une épaisseur de l'ordre de 8,8 m avec une couverture à dominante argileuse de 5 à 6 m. L'aquifère est correctement filtrant avec une protection en surface par une couverture assez peu perméable.

- **Forage de Vie Etroite :**

A proximité du forage de Vie Etroite l'aquifère présente une couverture à prédominance argileuse sur les 14 premiers mètres, Ce qui constitue un important pouvoir de filtration.

- **Forage de Marcellin :**

Le forage de Marcellin équipé jusqu'à -102 m par rapport au toit naturel, capte une nappe profonde. Les caractéristiques de celle-ci lui assurent une protection totale contre tout risque de pollution. En revanche, la concentration naturelle de fer, en quantité excessive, impose la mise en place d'une installation de déferrisation.

- **Captage du Mas de Chavagnant :**

La ressource est relativement bien protégée naturellement par un recouvrement superficiel argileux en fond de vallon et une couverture morainique généralisée sur les reliefs et les versants.



- **Forage de Buffevent :**

Au droit du forage de Buffevent, la nappe phréatique est surmontée d'une couverture argileuse de l'ordre de 2 mètres d'épaisseur.

- **Captages de Jensoul :**

Les captages de Jensoul sont profonds et bien protégés naturellement.

- **Forages des Avinans :**

L'aquifère capté par les forages des Avinans dispose d'une couverture argileuse de 1,2 mètre d'épaisseur.

Relation avec les autres masses d'eau

- **Captage du Vernay :**

Le captage du Vernay se situe dans la plaine fluvioglacière de la vallée de la Bourbre. Il puise dans la nappe accompagnatrice de la Bourbre (nappe superficielle) ainsi que dans la nappe plus profonde. Avec l'alternance de couches perméables de type graveleuse et des épaisseurs d'argile inégales, les relations entre la rivière et la nappe sont complexes. Des essais de traçage ont démontré la rapidité de transit d'un traceur entre la Bourbre et le captage situé à 120 m de cette dernière, soit 6 h 30. Toutefois, le captage de la Bourbre est alimenté par la nappe accompagnatrice de la Bourbre et une nappe profonde qui présente des échanges avec la nappe superficielle.

- **Sources des Trappes :**

Les sources sont des émergences en liaison avec des circulations dans la molasse à faciès sablo-gréseux qui affleurent dans le talus dominant les captages, sous un placage d'éléments grossiers d'origine morainique.

- **Captages de la Ronta et du Loup :**

Les captages de la Ronta et du Loup sont implantés dans les formations fluvioglacières de la plaine de Chesnes (aquifère de la nappe de Chesnes).

- **Captage de la Tuilière :**

Le Captage de la Tuilière consiste en une série de sources captées gravitairement dans les formations morainiques.

- **Captages de Saint-Bonnet et de Servenoble :**

Les captages de Saint Bonnet et de Servenoble sont situés dans la nappe phréatique qui est emmagasinée dans les alluvions fluvioglacières qui remblaient les vallées des ruisseaux de l'Aillat et de Turitin-Vaugelas, puis s'étalent dans le cône de déjections dans la dépression du lac de St Bonnet.

- **Forage de Vie Etroite :**

Le forage se situe dans la plaine de la Bourbre. La nappe aquifère d'accompagnement de la Bourbre se situe entre 1,60 et 1,10 m de profondeur par rapport au sol.

- **Captage de Charlan :**

La source de Charlan émerge en bordure de vallée où passe la RD54b. Il s'agit d'une source abondante, très probablement liée à l'existence d'un talweg fossile entaillé dans la molasse sableuse.

- **Captage de Pré Létraz :**

La nappe captée par l'ouvrage de Pré Létraz est principalement alimentée par les précipitations qui tombent directement sur les zones d'affleurement des alluvions. Elle reçoit aussi, mais en moindre mesure, la contribution d'apports latéraux provenant des versants, ainsi que celle d'apports sous-jacents provenant de la molasse. Le sens d'écoulement de la nappe est parallèle au sens d'écoulement du ruisseau de Saint-Savin, soit de l'est vers l'ouest.

- **Source des Vernes :**

La source est située dans la zone des collines mollassiques du Bas Dauphiné. La ressource émerge par déversement à la base du versant ou au contact d'un arrêt de nature argileuse ou à galets et graviers conglomérés.



- **Source de Manin :**

La source est issue de l'aquifère continu à l'échelle du Bas Dauphiné qui émerge par déversement à la base de versant ou au contact d'un niveau d'arrêt de nature argileuse ou à galets et graviers conglomérés.

- **Captage de Jensoul**

D'après le rapport hydrogéologique de 1973, R.Michel, écrit :

« La nappe aquifère emmagasinée dans les formations sableuses déborde au contact du substratum en donnant une ligne de sources qui affleurent au milieu des éboulis marquant le pied de la falaise » [7].

- **Captages du Bois Drevet :**

Les captages du Bois Drevet puisent dans la nappe profonde de la molasse.

Perméabilité

- **Captage du Vernay :**

En raison de l'irrégularité des divers types de dépôts au sein des alluvions fluvioglaciales au droit du captage du Vernay, les perméabilités sont très variables d'un point à l'autre. Ces phénomènes sont accentués par l'existence de zones argileuses à très faibles perméabilités. On retiendra que la perméabilité moyenne sur le secteur du champ captant est évalué à $6,1 \times 10^{-2}$ m/s.

- **Captages de la Ronta et du Loup :**

Les perméabilités mesurées au niveau des champs captants du Loup et de La Ronta varient entre 10^{-4} et $5 \cdot 10^{-3}$ m/s. Ces perméabilités peuvent cependant varier assez sensiblement selon la proximité de la moraine.

- **Captages de Servenoble et de Saint-Bonnet :**

En ce qui concerne les captages de Servenoble et Saint Bonnet la perméabilité de l'ordre de 10^{-4} m/s.

- **Captage de Pré Létraz :**

La perméabilité dans les environs du forage de Pré Létraz est estimée entre 4 et $4,7 \cdot 10^{-3}$ m/s.

- **Captages du Bois Drevet :**

Au droit des captages du bois Drevet l'aquifère est finement filtrant.

- **Forage de Vie Etroite :**

Au droit du forage de Vie Etroite, l'aquifère présente une large dominante de sables fins. La teneur en graviers et galets n'atteint 50% que dans les tous derniers mètres. Le sous-sol présente donc une perméabilité peu élevée.

- **Forage de Buffevent :**

La transmissivité au droit du forage de Buffevent a été estimée à $5 \cdot 10^{-4}$ m²/s.

- **Captage de Charlan :**

La perméabilité de la molasse qui draine les eaux de la source de Charlan est estimée entre 10^{-5} et 10^{-4} m/s.

VOLUMES PRELEVES

Production AEP :

Volumes prélevés (m ³)	2012	2013	2014	2015
FORAGE MAS DE CHAVAGNANT	7 064	10 095	7 689	10 687
SOURCE PRE GUILLAUD	51 426	41 907	36 006	19 024
CAPTAGES DE JENSOUL	144 812	133 705	134 736	140 420
SOURCE LA ROSIERE	14 548	11 635	8 862	3
SOURCES DES TRAPPES	65 789	70 312	80 774	71 370
SOURCE MANIN	50 627	75 147	71 317	39 430
SOURCE AILLAT	14 292	13 800	16 879	20 184
SOURCES LA TUILLIERE	60 080	55 638	54 992	39 910
FORAGE BUFFEVENT	84 190	84 129	80 161	107 566
CAPTAGES BOIS DREVET	59 946	51 369	58 577	50 274
FORAGE VIE ETROITE ¹	53 660	96 906	78 422	
SOURCE DE CHARLAN ¹	163 878	109 008	115 988	
CAPTAGES DU VERNAY	3 532 932	3 350 947	3 219 540	3 244 959
SOURCE DES VERNES	53 764	66 228	39 014	75 105
CAPTAGES DE LA RONTA	3 198 906	3 121 387	3 050 402	3 242 254
FORAGE DU PRE DE LETRAZ	213 351	213 019	224 320	237 401
SOURCE BREZET	17 501	23 750	15 882	19 433
FORAGE DE MARCELLIN	41 155	43 345	46 719	50 048
CAPTAGES SERVENOBLE ET SAINT BONNET	241 184	225 421	230 875	161 612
FORAGE DES AVINANS	0			
TOTAL en m³	8 069 105	7 797 748	7 571 155	7 715 210

¹ en 2015 le forage de Vie Etroite et la source de Charlan ont produit 185 530 m³

Rendement du réseau : 76,8% en 2015.

Indice de perte linéaire: 6,23 m³/km/jour en 2015.

Prélèvements futurs :

Capacité totale ressource actuelle (m3/j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m3/j)	Conso pointe 2040 (m3/j)
52 469	77	7 571 155	31 114	25 477	42 428

Capacité totale ressource actuelle (m3/an)	Conso totale 2014	Conso 2025	Conso 2040
19 151 185	7 571 155	8 632 722	10 324 177

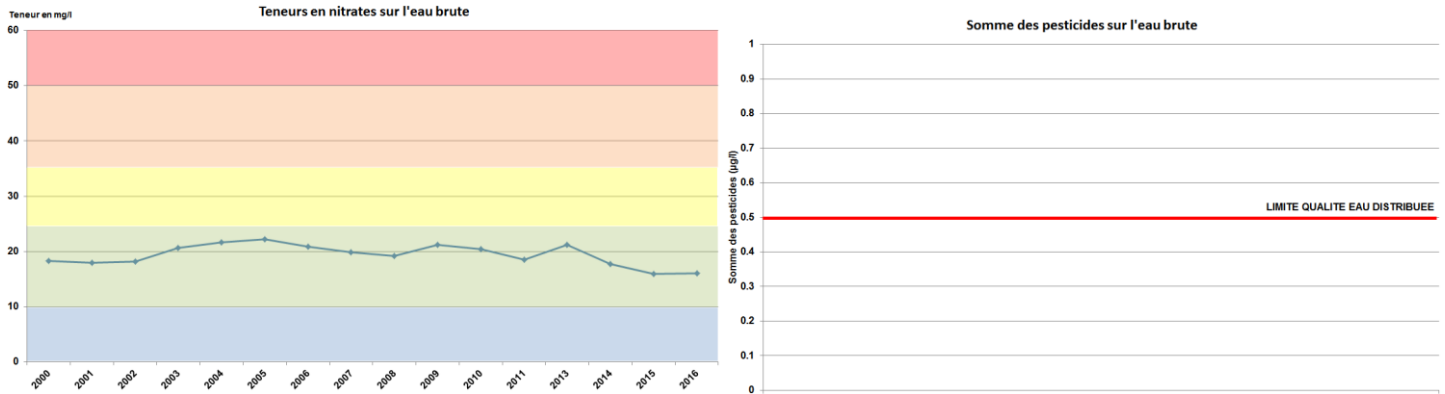
Excédentaire

Déficitaire



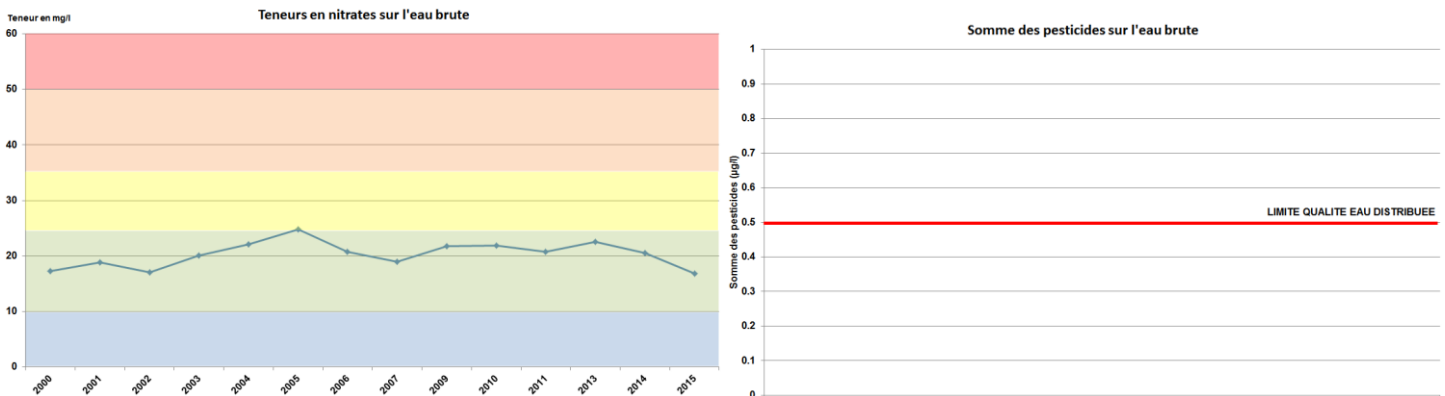
Qualité de la ressource

- **Captages du Vernay : Forage Nord ou F3 (07238X0043/F3)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 15 et 22 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les analyses disponibles sont inférieures au seuil de quantification.

- **Captages du Vernay : Forage Sud ou F2 (07238X0042/F)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 15 et 25 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les analyses disponibles sont inférieures au seuil de quantification.

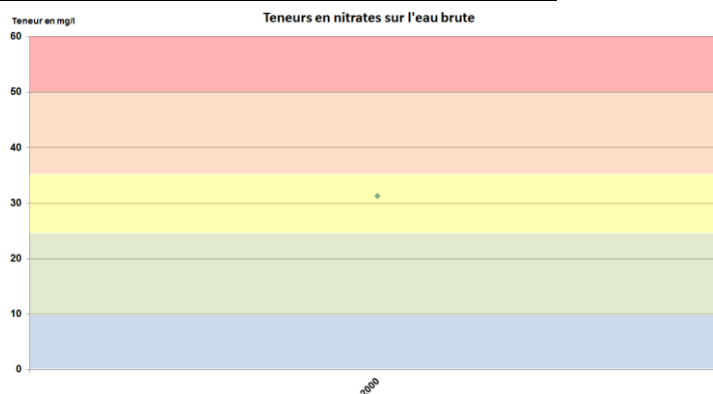
- **Captages du Vernay : Forage Sud (07238X0033/S)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Sources de Malavent : Captage de Peuplier (07238X0054)**

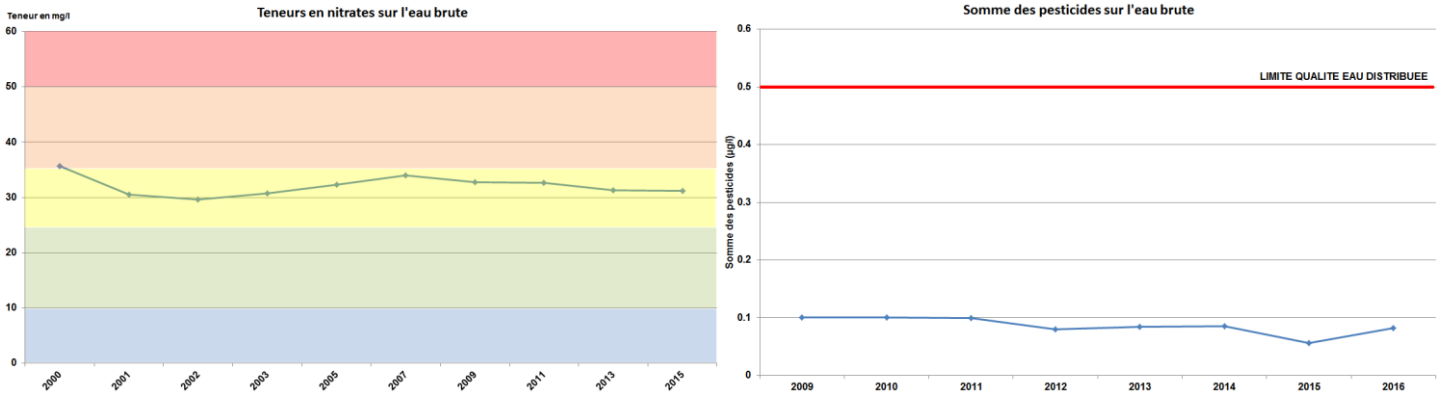
Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Sources de Malavent : Captage de Belval (07238X0055)**



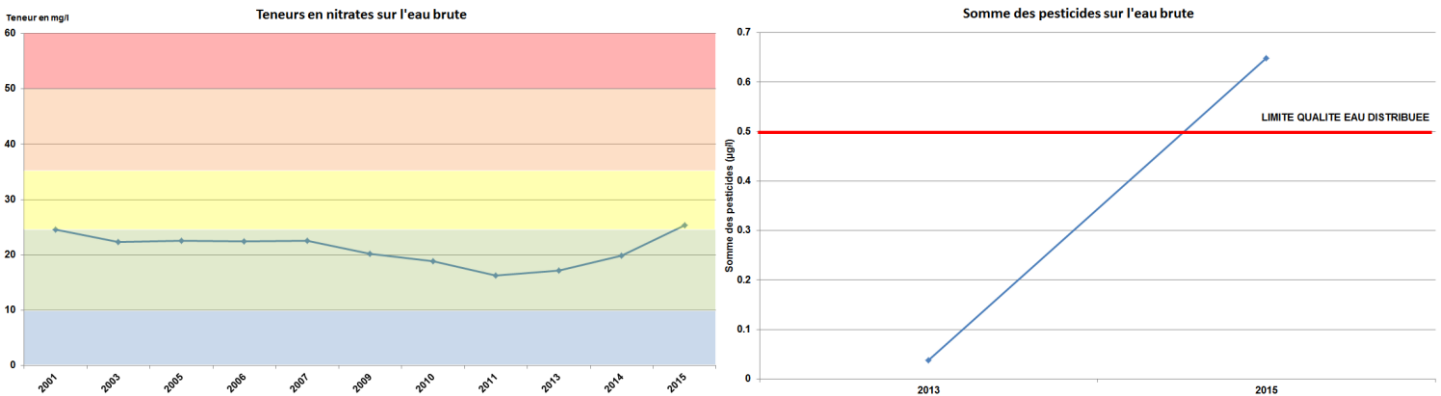
Sur le plan des nitrates, la seule concentration disponible est égale à 32 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, le site ADES ne disposent d'aucune données.

• **Sources des Trappes (07237X0065)**



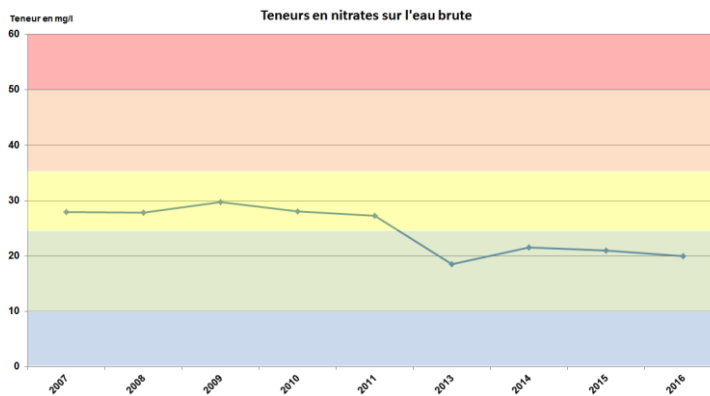
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 30 et 35 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

• **Captages de la Ronta : RP1 (07232X0030/F1)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 15 et 25 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, la dernière teneur disponible (2015) est supérieure à la limite de qualité.

• **Captages de la Ronta : RF2 (07232X0029/F2)**



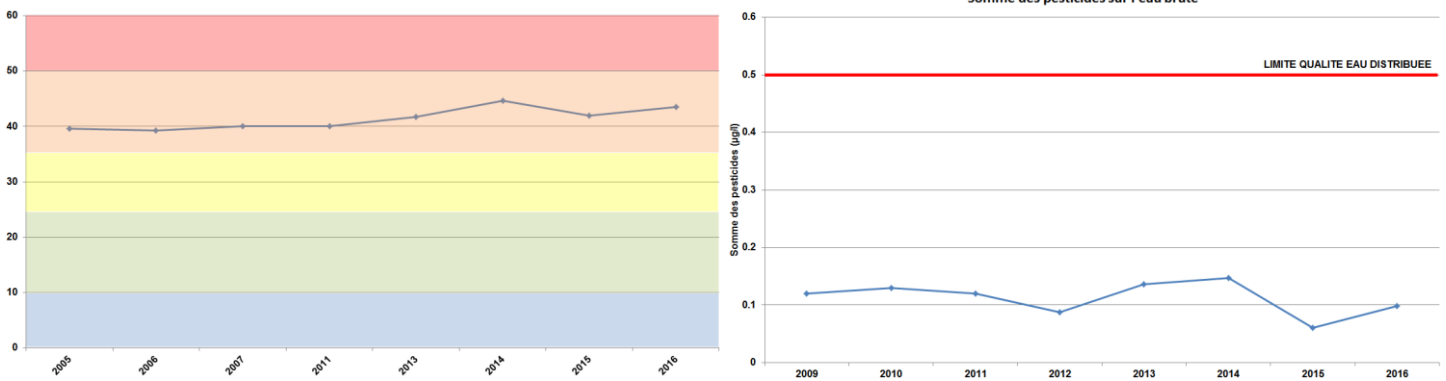
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 18 et 30 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier. Vis-à-vis des pesticides, les analyses disponibles sont inférieures au seuil de quantification.



- **Captages du Loup : LP1 (07231D0254/F1)**

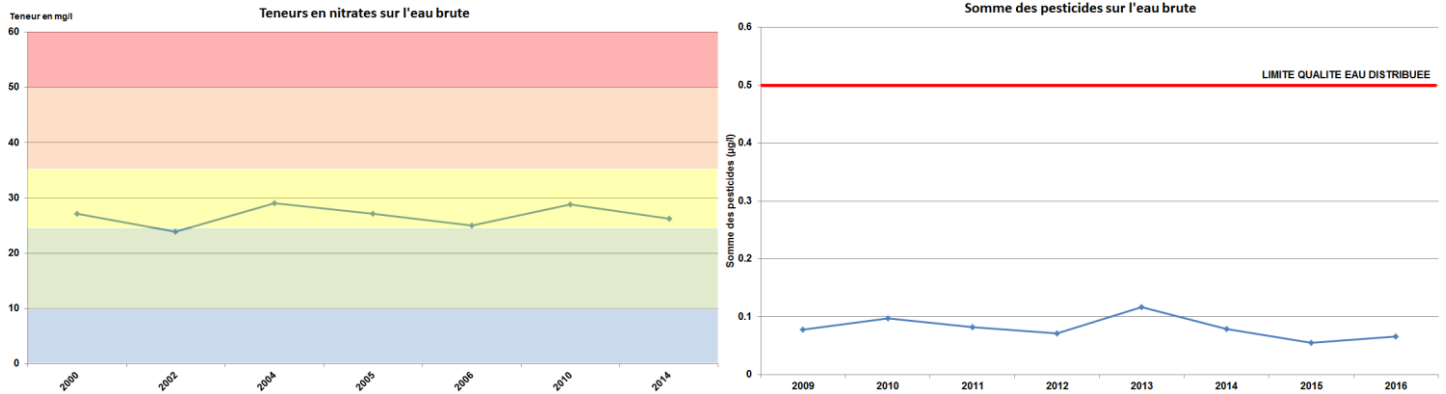
Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Source d'Aillat (07236X0035/HY)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 38 et 45 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

- **Captages de la Tuilière : Regard n°2 (07236X0036/HY)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 25 et 30 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

- **Captages de la Tuilière : Regard circulaire n°4 (07236X0048/S)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Captages de la Tuilière : Regard n°5 (07236X0037/HY)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

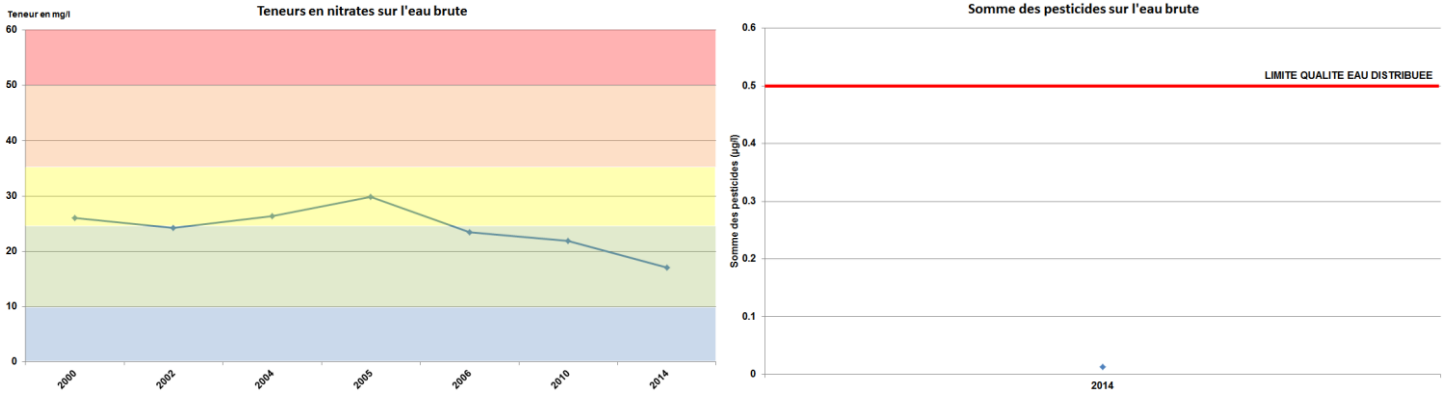
- **Captages de la Tuilière : Regard n°3 (07236X0038/HY)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Captages de la Tuilière : Regard n°4 (07236X0049/S)**

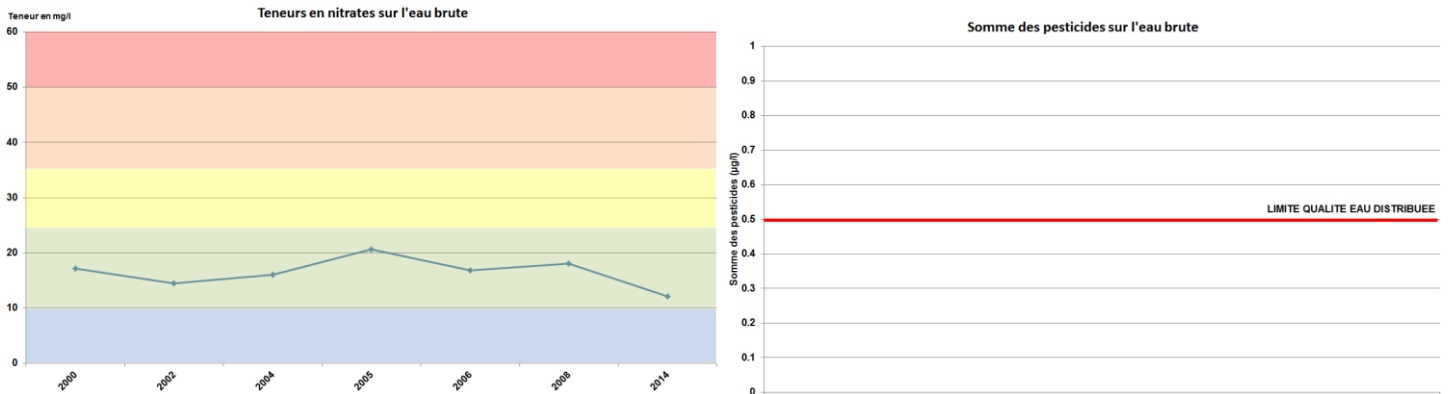
Absence de données disponibles sur ADES.fr

• **Captage de Saint-Bonnet (07236X0004/38553A)**



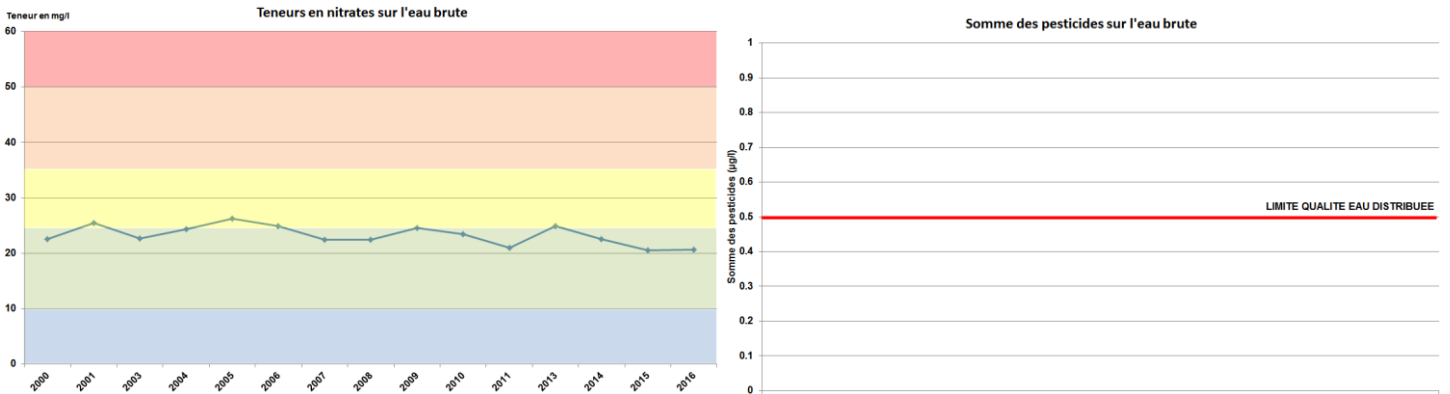
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 17 et 30 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les analyses disponibles sont inférieures au seuil de quantification.

• **Captage de Servenoble : « le Pré » (07236X0033/HY)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 12 et 20 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

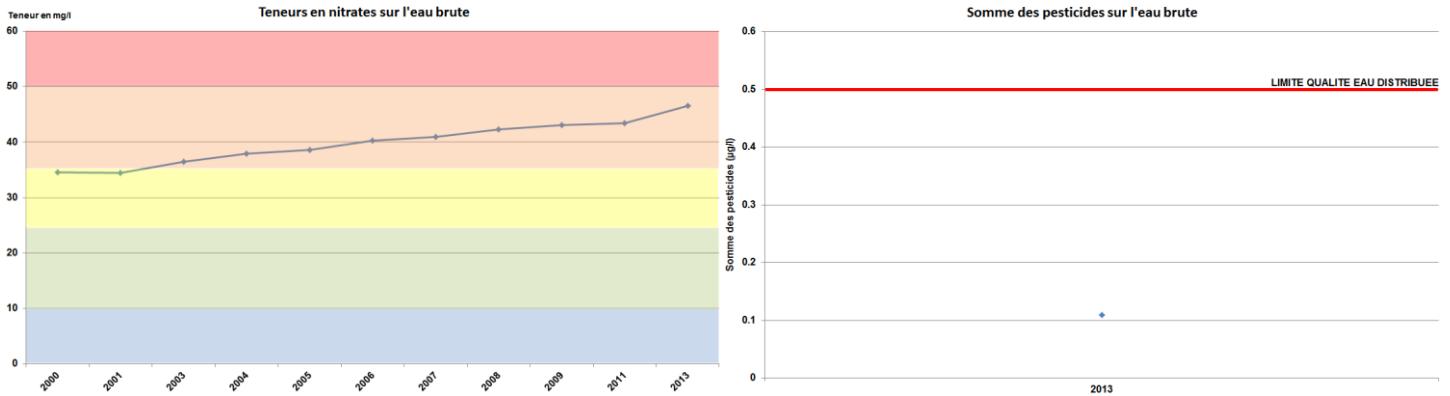
• **Forage de Vie Etroite (07238X0056/F)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 20 et 26 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

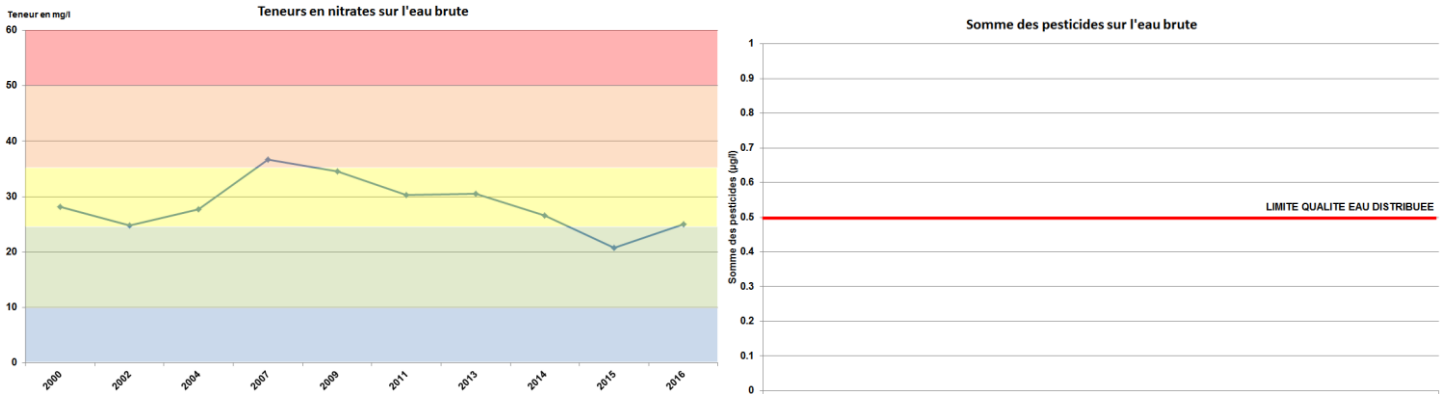


• **Captage de Charlan (07238X0057/P)**



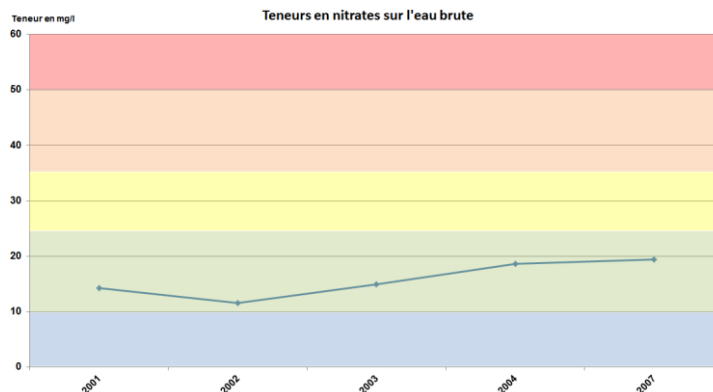
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 35 et 48 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, la seule teneur est inférieure à la limite de qualité.

• **Captage du Pré de Letraz (07238X0041)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 20 et 36 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de quantification.

• **Sources de Brézet : Source « Centrale » (07238X0059)**

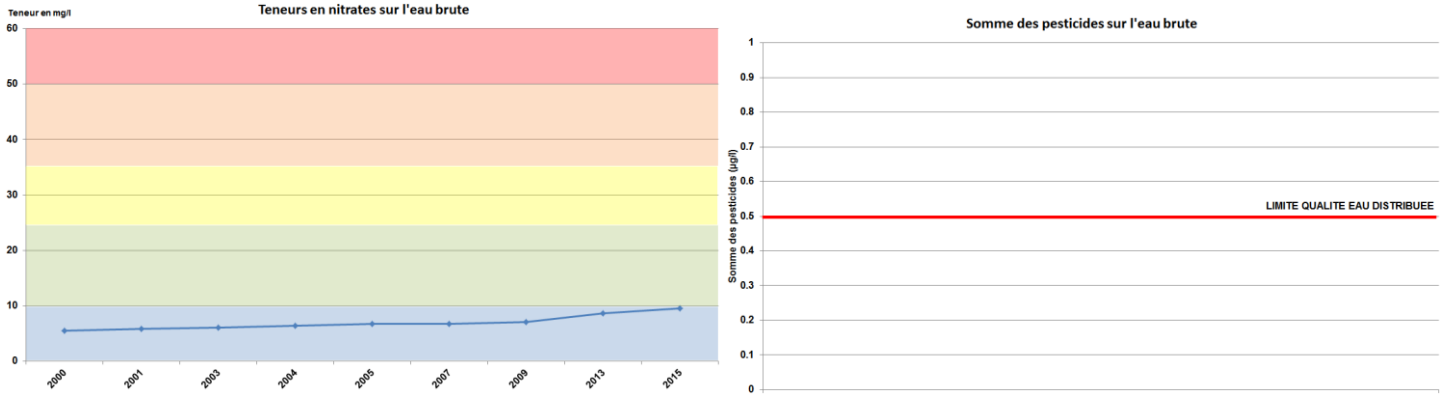


Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 12 et 20 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les analyses disponibles sont inférieures au seuil de quantification.

• **Sources de Brézet : Source « Anna » (07238X0060)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

• **Source des Vernes : Captage Ouest (07237X0089)**

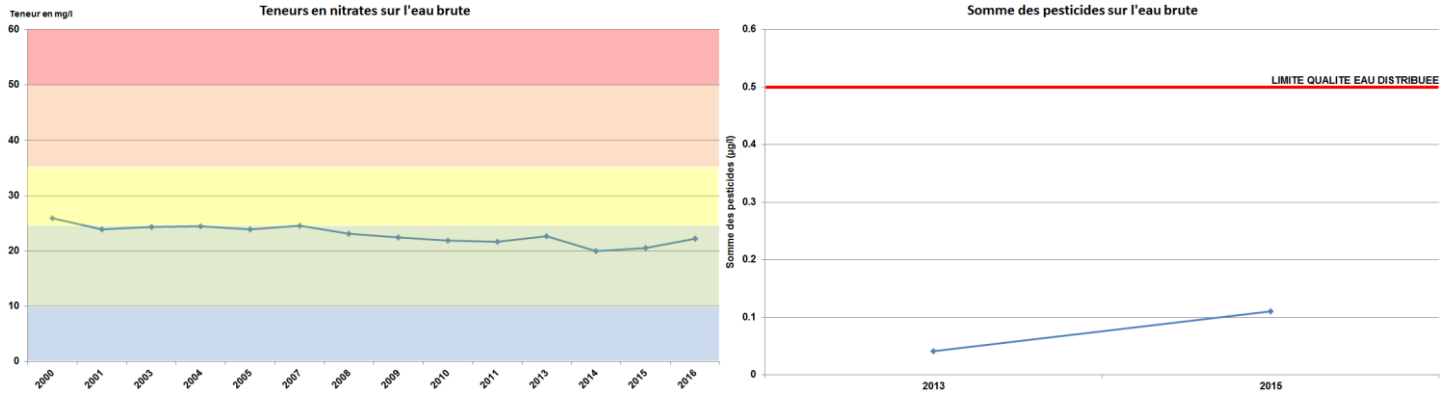


Sur le plan des nitrates, les concentrations sont inférieures à 10 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de quantification.

• **Source des Vernes : Captage Est (07237X0090)**

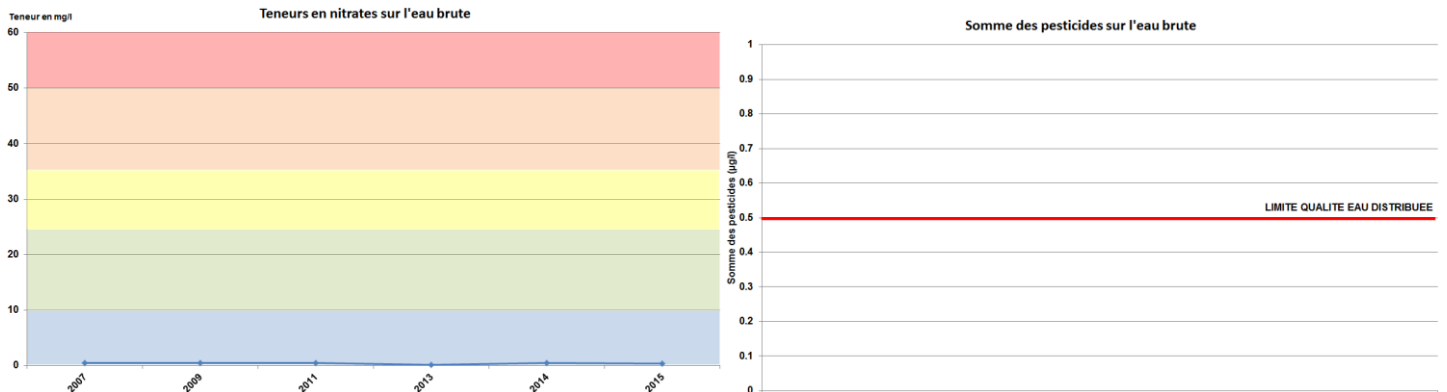
Absence de données disponibles sur ADES.fr

• **Source de Manin (07236X0031)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 20 et 27 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

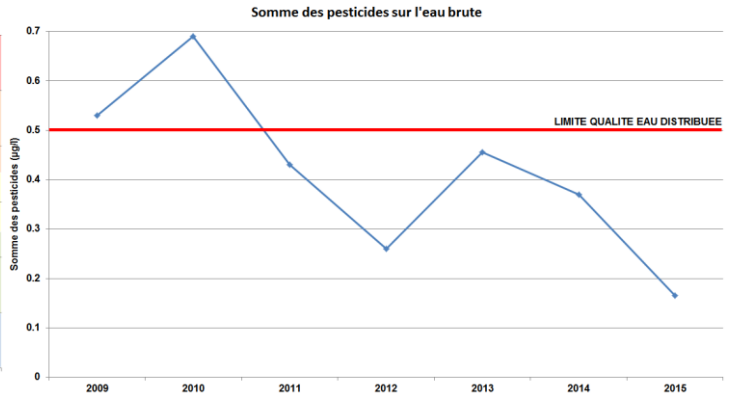
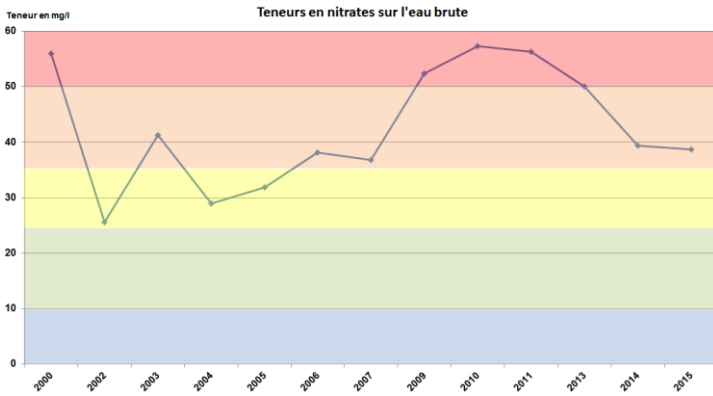
• **Forage de Marcellin (07238X0076)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont inférieures à 5 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de quantification.



• **Source Gravitaire Serezin (07238X0073)**

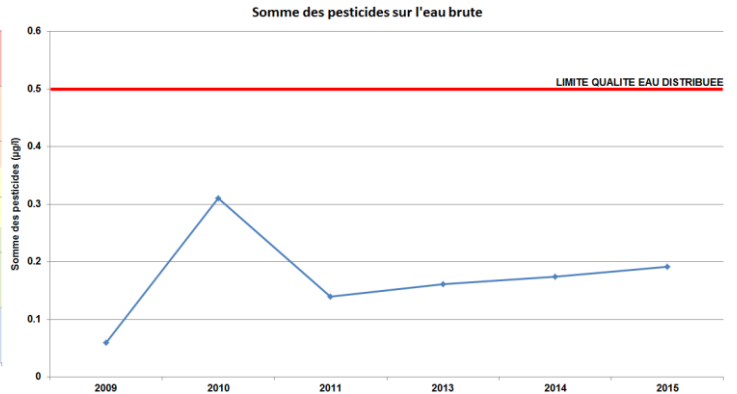
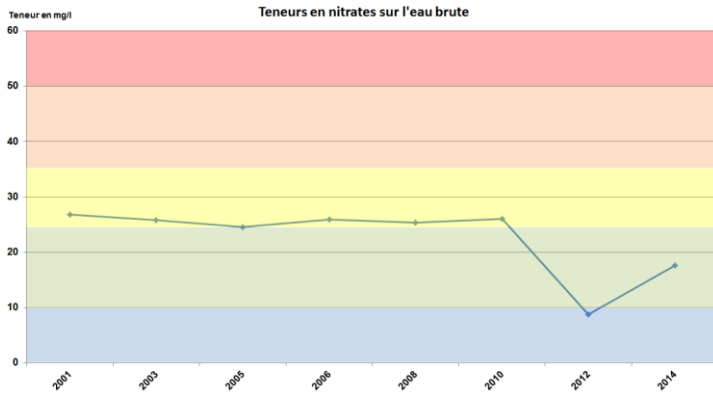


Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 26 et 57 mg/l. A noter que depuis 2013, elles sont inférieures au seuil de potabilité de 50 mg/l, fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont, elles aussi depuis 2011, inférieures à la limite de qualité.

• **Captage du Mas de Chavagnant : Forage n°2 (07236X0022)**

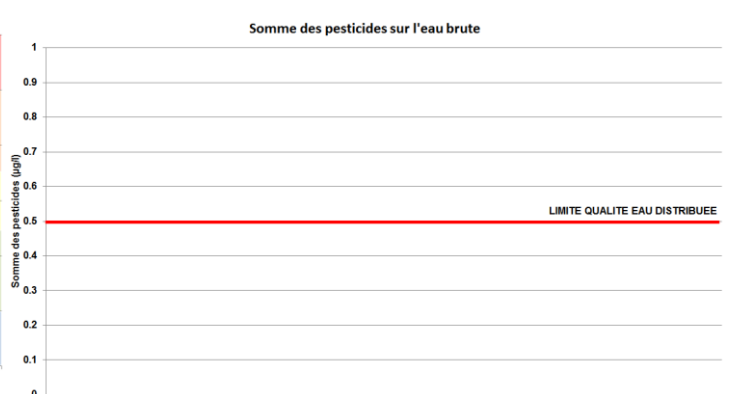
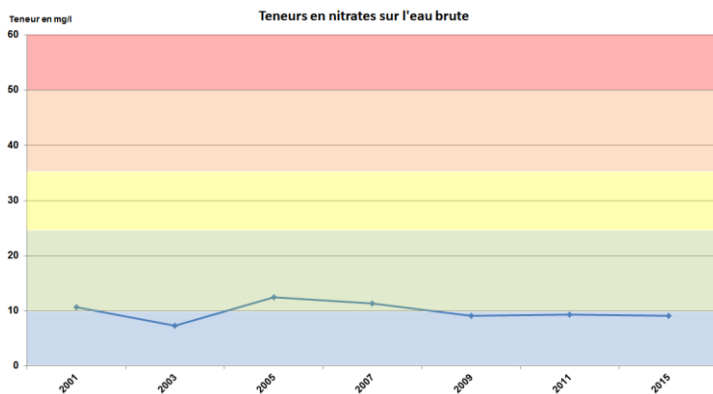
Absence de données disponibles sur ADES.fr

• **Captage du Mas de Chavagnant : Forage Abandonné (07236X0034)**



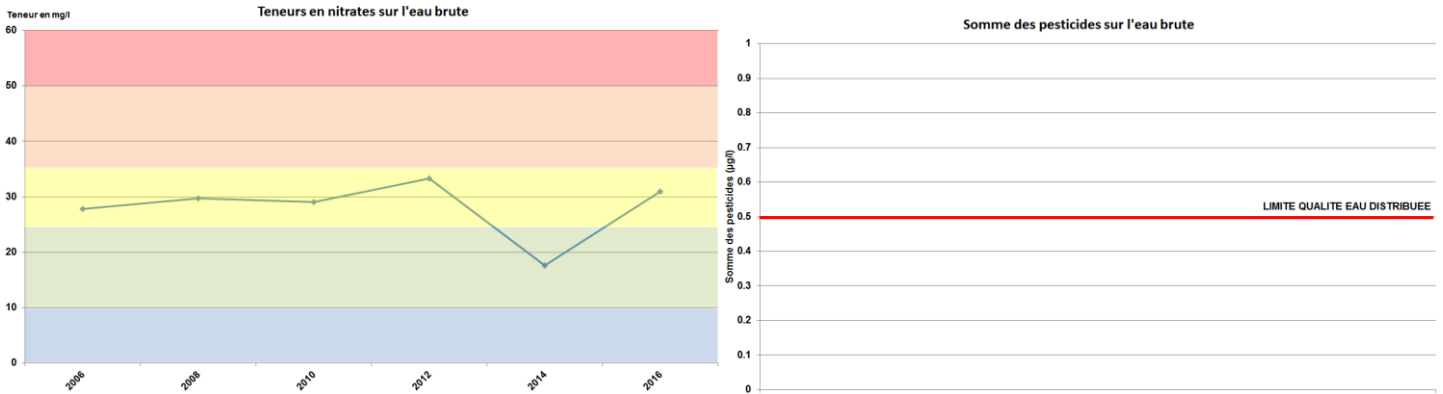
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 9 et 37 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

• **Forages de Buffevent (07237X0091)**



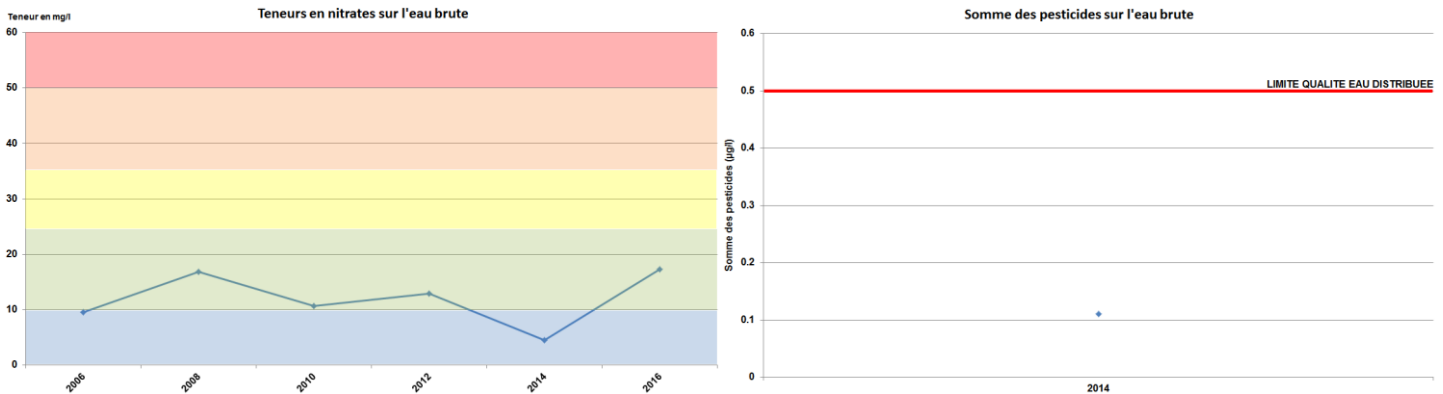
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 8 et 12 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de quantification.

• **Captages de Jensoul : Captage n°2 (est) (07237X0081/P)**



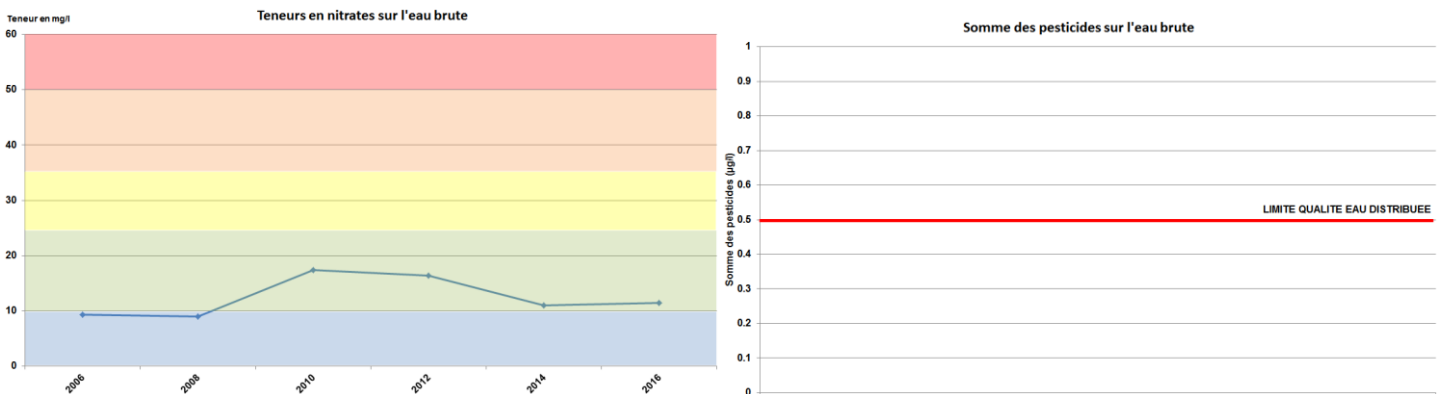
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 18 et 32 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de quantification.

• **Captages de Jensoul : Captage n°5 (ouest) (07237X0082/P)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 5 et 18 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, la seule teneur disponible est inférieure à la limite de qualité.

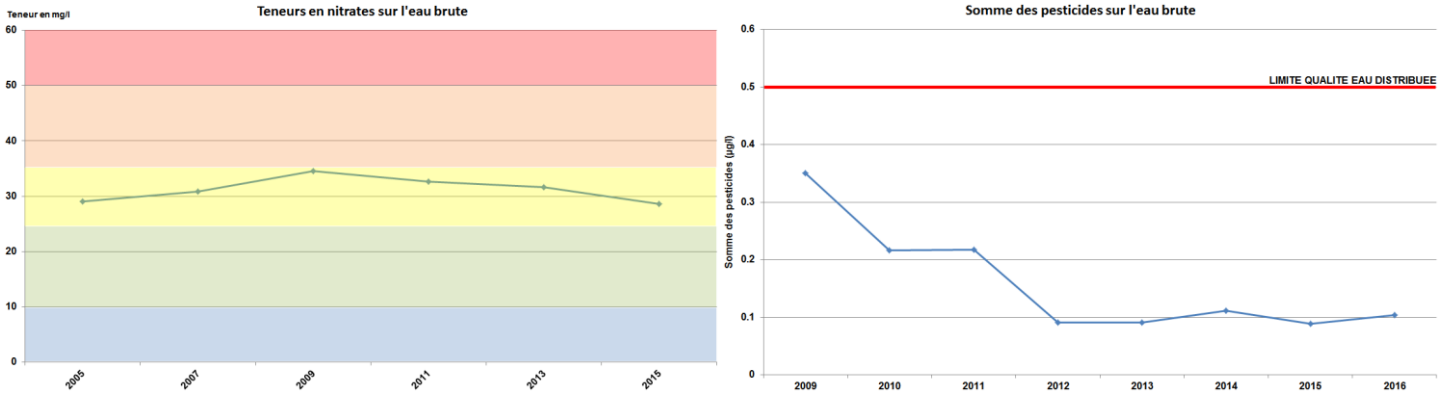
• **Captages de Jensoul : Captage n°6 (ouest) (07237X0083/S)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 9 et 18 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de quantification.

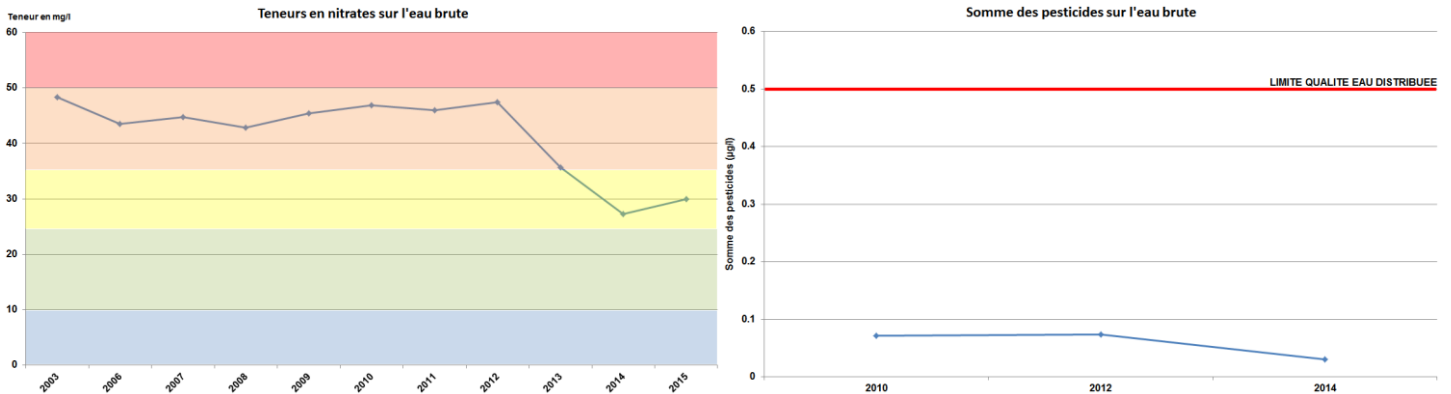


• **Captages du Bois Drevet : Captage principal 1 (07237X0087)**



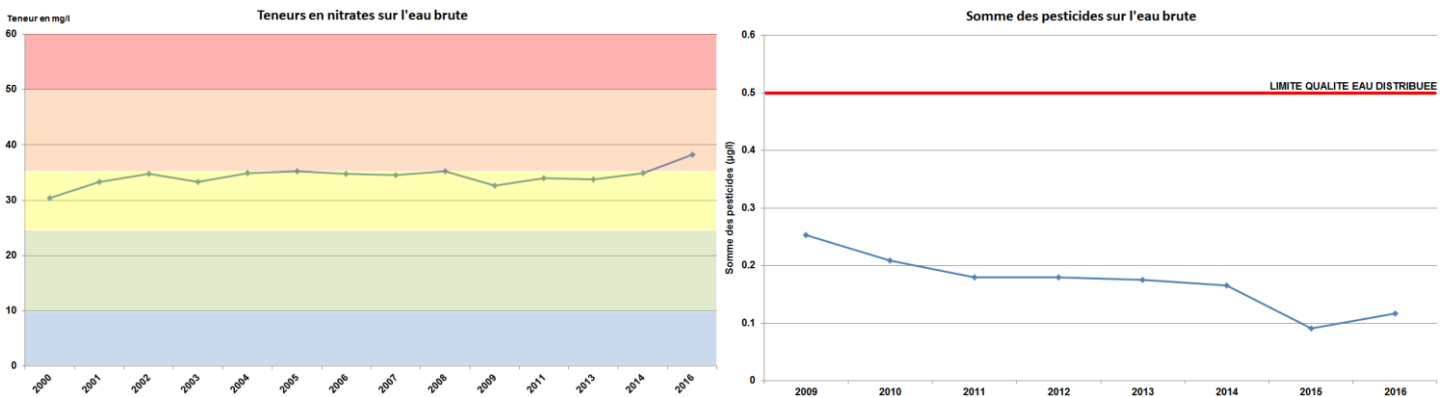
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 28 et 35 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

• **Forage des Avinans (07232X0007)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 37 et 49 mg/l et sont inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

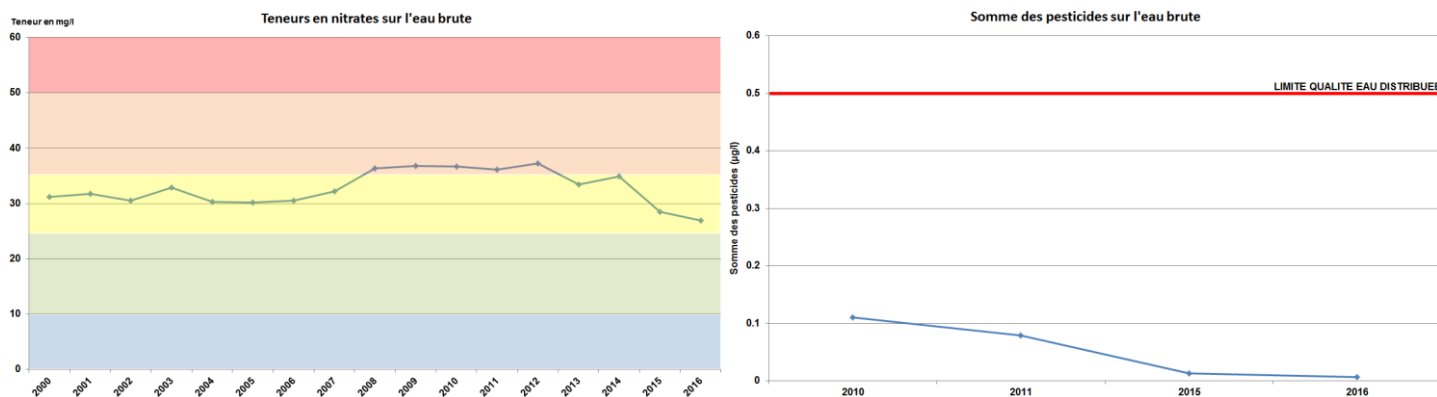
• **Sources de la Rosière (07238X0051)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 30 et 48 mg/l et sont légèrement inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

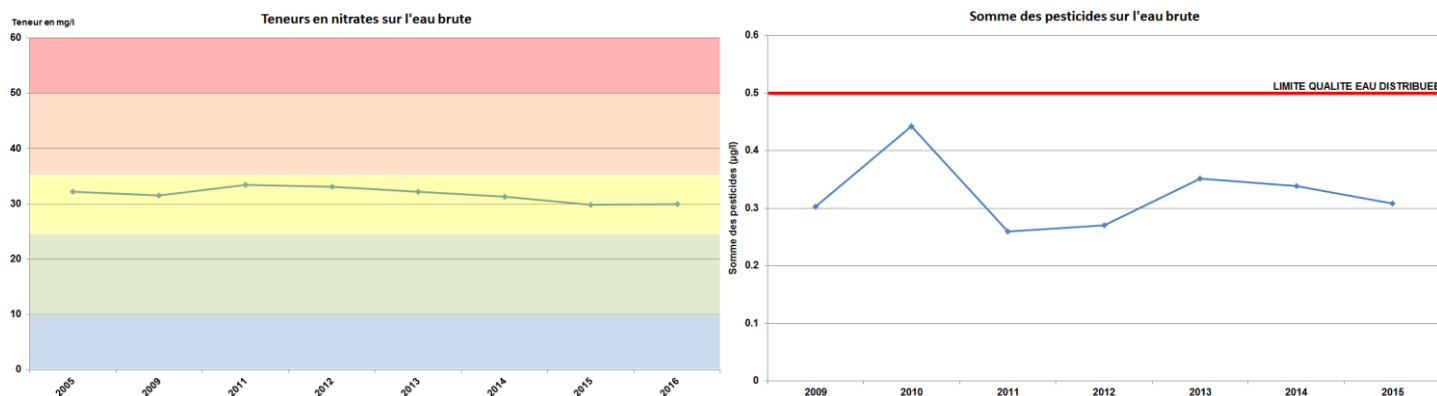


• **Source des Ravinaux (07237X0077)**



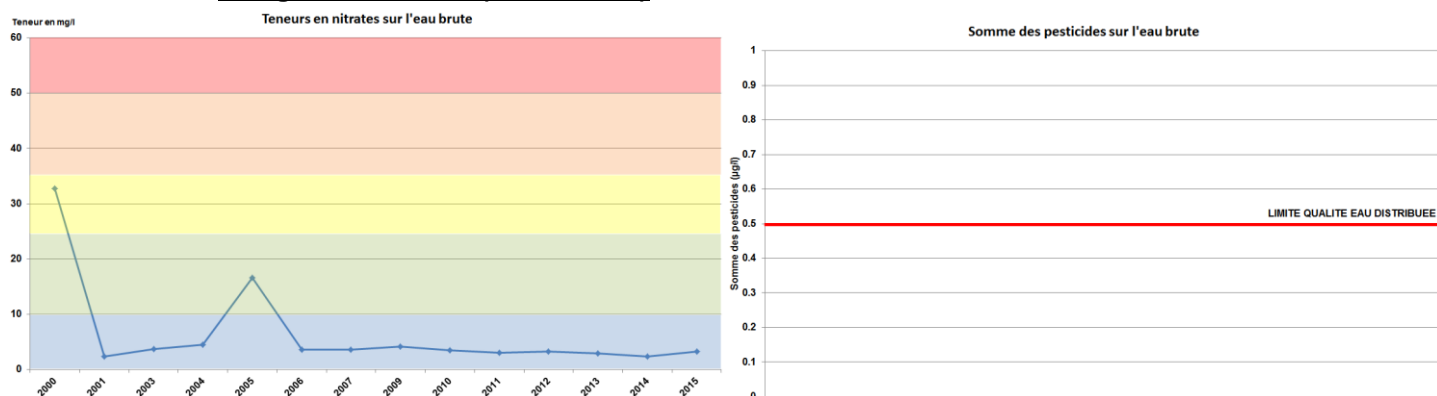
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 27 et 37 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

• **Sources des Léchères (07237X0098)**



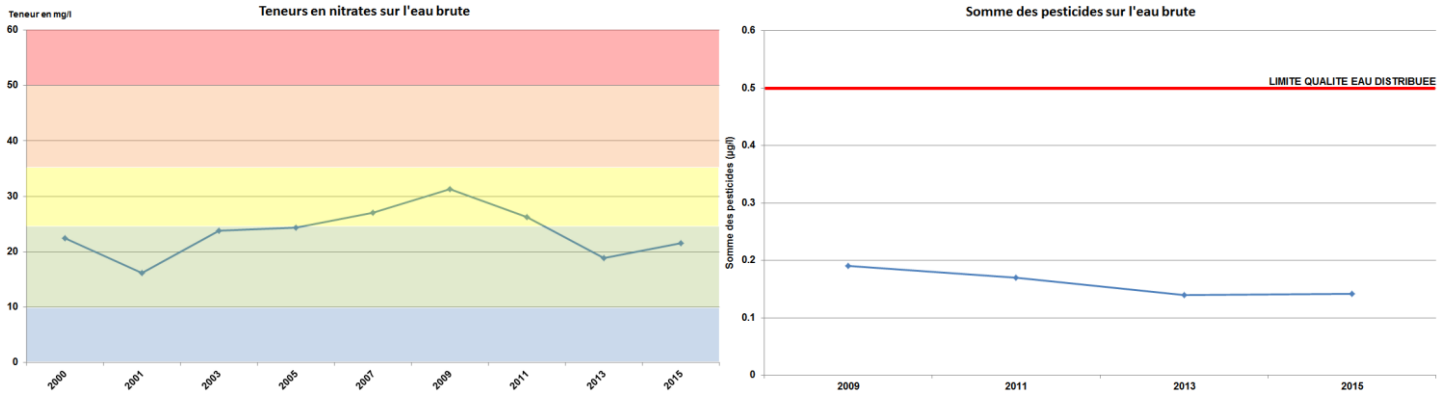
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 30 et 33 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

• **Forage de la Combe (07237X0072)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 5 et 32 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de quantification.

- **Sources de l'Etang et du pré Guillaud (07237X0080)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 15 et 31 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

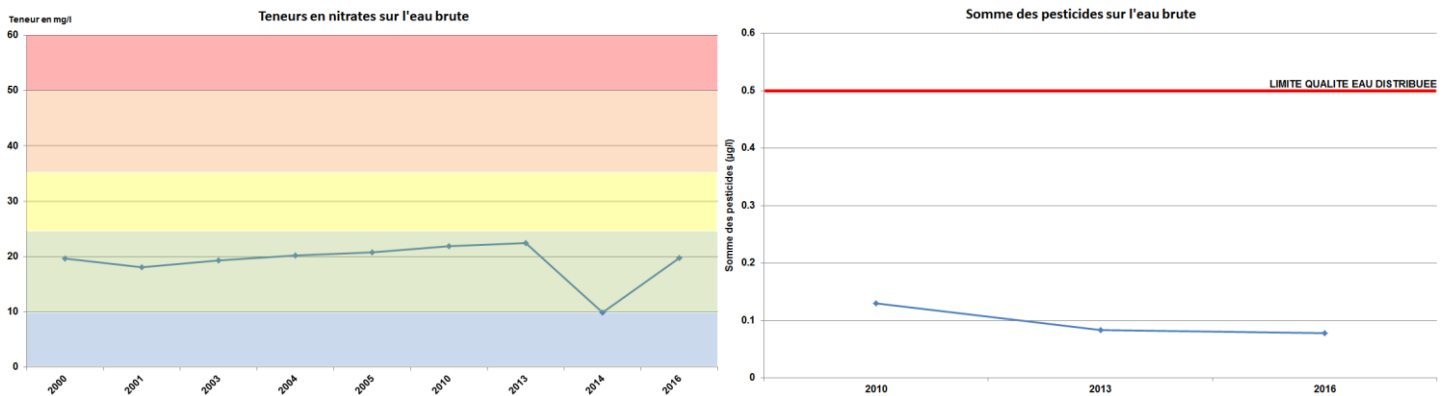
- **Puits du Vernay (07238X0032)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Captage Fontaines (07237X0079)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Source de Montsire (07237X0088)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 10 et 22 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

RISQUES

Captages	Captage du Vernay	Sources de Malavent	Source des Trappes	Captage La Ronta	Captages du Loup
Risques naturels	Le captage et ses PPI et PPR se situent dans une zone inondable.	Contrainte inondation faible	RAS	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible
Risques anthropiques	Aucune ICPE à l'intérieur des périmètres de protection du captage. On recense 3 ICPE à moins de 1 km du puits mais se situent à l'aval du captage du Vernay	On recense deux ICPE de type agro-alimentaire à proximité des sources de Malavent (l'une à environ 250 mètres à l'est de la source de Belval, l'autre à environ 200 mètres à l'ouest de la source de peuplier). Cependant les deux ICPE sont situées hors PPR.	Une ICPE de type agro-alimentaire est recensée à 300 mètres du captage	On recense une ICPE classée SEVESO à 500 mètres du puis n°1	On recense 4 ICPE soumises à autorisation dans un rayon de 400 mètres autour du captage (se situent dans le périmètre de protection éloignée). Une canalisation transportant des hydrocarbures longe le périmètre de protection immédiate (à environ 10 mètres du puis n°1)
Assainissement	RAS	RAS	Les rejets de la STEP de Meyrié s'effectuent à environ 700 mètres de la source	Les rejets de la STEP la plus proche s'effectuent à 1 200 mètres du champ captant	RAS
Infrastructures	L'autoroute A43 traverse le périmètre de protection éloignée, à 200 mètres au nord du captage Vernay. 63 600 véhicules par jour circulent en moyenne sur cette autoroute	Une voie ferrée passe à environ 350 mètres en amont des sources de Malavent	Aucune infrastructure à proximité du forage	Les routes départementales RD75 et RD124 se situent à moins de 150 mètres des 2 puits de la Ronta. On compte en moyenne environ 7 100 véhicules/jour pour la RD75 et 3 100 véhicules/jour pour la RD124. Enfin, à 800 mètres du champ captant une canalisation d'hydrocarbure est présente.	On recense une ligne de chemin de fer à 450 mètres au nord du captage.

Captages	Source Aillat	Captage de la Tuilière	Captage de Saint-Bonnet	Captage de Servenoble	Forage Vie Etroite
Risques naturels	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible
Risques anthropiques	Aucune ICPE à proximité de la source d'Aillat	Aucune ICPE à proximité de la source de la Tuilière.	Aucune ICPE n'est recensée dans le périmètre de protection éloignée de ce captage.	Aucune ICPE n'est recensée dans le périmètre de protection éloignée de ce captage.	2 exploitations agricoles d'élevage sont recensées à l'intérieur du périmètre de protection éloignée sur la commune de Ruy
Assainissement	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
Infrastructures	Les infrastructures à proximité du captage sont représentées uniquement par des chemins communaux.	Pas de risques liés aux infrastructures	A 280 m de la source se situe la RD36, qui comptabilise 7 900 véhicules/jour.	A 80 m de la source se situe la RD36, qui comptabilise 7 900 véhicules/jour. Cette voie traverse le périmètre de protection éloignée.	Le risque le plus important vis-à-vis du captage se réfère à la RD1006 située à 100 mètres de celui-ci et qui comptabilise 12 500 véhicules/jour en moyenne.

Captages	Captage de Charlan	Forage du Pré de Letraz	Source de Brézet	Source des Vernes	Source Manin
Risques naturels	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	RAS	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible
Risques anthropiques	Aucune ICPE n'est recensée à proximité de la source	Deux ICPE (soumises à autorisation) se situent dans le périmètre de protection éloignée du forage. A noter la présence de zone recensée comme carrière BRGM à l'intérieur du PPE	Aucune ICPE n'est recensée à proximité de la source	On recense une exploitation agricole d'élevage à 450 mètres en amont du captage, au sud du lieu-dit « le Bois ». Mais elle est située en dehors du périmètre de protection de la source.	On recense une ICPE soumise à enregistrement à 150 mètres en aval de la source (hors périmètre de protection)
Assainissement	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
Infrastructures	A 100 m de la source se situe la RD54b, qui comptabilise 2 400 véhicules/jour.	A moins de 200 mètres au sud du forage Pré de Letraz se situe la route départementale D143, qui comptabilise 5 700 véhicules/jour	Le risque lié aux infrastructures est représenté uniquement par les chemins communaux	Pas de risques liés aux infrastructures	A 150 m en aval de la source se situe la RD124A, qui comptabilise 2 700 véhicules/jour

Captages	Forage de Marcellin	Source Gravitaire Sérézin (secours)	Source du Mas de Chavagnant	Forage de Buffevent
Risques naturels	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible
Risques anthropiques	Aucune ICPE n'est recensée à proximité du puits	Aucune ICPE n'est recensée à proximité de la source	Aucune ICPE n'est recensée à proximité de la source	Aucune ICPE n'est recensée à proximité du forage
Assainissement	Les rejets de la STEP de Sérézin-de-la-Tour se font à 350 m du captage	RAS	RAS	RAS
Infrastructures	Le captage de Marcellin est situé à moins de 400 mètres au sud de la bretelle d'autoroute qui relie l'A43 et l'A48. On comptabilise au total pas moins de 63 000 véhicules/jours. Le second risque est représenté par le réseau ferré qui passe à 30 mètres du forage.	Les infrastructures à proximité du captage sont représentées uniquement par des chemins communaux.	Aucune infrastructure à proximité du forage	A 150 m à l'aval de la source se situe la RD522, qui comptabilise en moyenne 10 300 véhicules/jour

Captages	Captages de Jensoul	Source de la Rosière	Captage Bois Drevet	Forage des Avinans (secours)
Risques naturels	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	RAS	Le captage et son PPI se situent en zone inondable
Risques anthropiques	Aucune ICPE à l'abord des captages de Jensoul	Aucune ICPE n'est recensée à proximité de la source	Une ICPE de type agro-alimentaire est recensée à 550 mètres du captage (hors périmètre de protection)	RAS
Assainissement	RAS	RAS	RAS	RAS
Infrastructures	Aucune infrastructure à proximité du forage	On recense deux axes routiers à proximité du captage : la RD23a à environ 200 mètres et la RD1085 et ses 11 400 véhicules/jour en moyenne à 220 mètres de la source. Tous deux sont situés à l'aval du captage.	Aucune infrastructure à proximité du forage	RAS

PROJETS D'AMENAGEMENT

Le projet d'aménagement durable (PAD) de la CAPI approuvé en décembre 2013 a fixé l'objectif de créer 1 000 logements supplémentaire par an pendant les 5 années du contrat dans l'ensemble des 21 communes de la CAPI.

Plusieurs captages AEP situés sur le territoire de la CAPI pourraient être concernés par les différents projets d'aménagement envisagés. A commencer par le projet de barreau routier à Ruy qui pourrait avoir un impact sur le captage de Vie Etroite. Le projet de création de la ligne ferroviaire Lyon-Turin passerait à proximité du champ captant de la Ronta (environ 200 mètres). Enfin, l'extension de la ZAC de Chesnes Nord et le projet Autoroutier Bourgoin-Ambérieu concernerait également certaines ressources d'eau potable de la CAPI.



DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ADES

Etudes disponibles

- [1] CAPI, «Schéma directeur Eau Potable, rapport de phase 1» 2011.
- [2] CAPI, «Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif», 2015.
- [3] "Avis géologue portant définition des périmètres de protection du site de captage du Vernay", Philippe Michal, 2016
- [4] «Piézomètres de contrôle à l'aval des bassins d'infiltration, compte rendu de travaux», CPGF-HORIZON, 2011
- [5] «Incidence de la voie nouvelle et du giratoire entre les RD 36 et 313 sur les captages de la prairie à Villefontaine», CPGF-HORIZON, 2013.
- [6] 'Reconnaissance par forage dans les formations molassiques", DDT, 1988
- [7] "Rapport géologique sur les captages d'eau potable a Domarin" R.Michel, 1973
- [8] "Etude du fonctionnement du champ captant du Vernay composé d'un ancien puits et deux forages à Ruy", Hydro-ressources, 2015
- [9] "Acquisition de connaissances sur la nappe de la molasse pour le département de l'Isère", BRGM 2009
- [10] "Rapport hydrogéologique sur la disponibilité en eau et les périmètres de protection du captage de Charlan", Marc Dzikowski, 2015

Nom UDE : Commune de Saint Jean de Bournay
Code UDE : 319

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Œuvre	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Commune de Jean de Bournay	SEMIDAO	Saint Jean de Bournay	4 466	1

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	fonctionnement / abandonné	Date de construction
Puits de la Siran	07472X0002	138399051	FRDG319 : Alluvions	Saint Jean de Bournay 38399	En fonctionnement	NC
Sources de Montjoux	07472X0009/TX		FRDG219 : Molasse		En fonctionnement	NC

Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrages	Profondeur	Diamètre	Débit autorisé	Débit d'exploitation
Puits de la Siran	1 Puits			1 800 m ³ /j	2* 75 m ³ /h (fonctionnant en alternance)
Sources de Montjoux				480 m ³ /j	

Périmètre de protection

La procédure de DUP est en cours. L'avis de l'hydrogéologue agréé (T Monier) a été rendu le 22/12/2002.

Traitement

Le traitement s'effectue par chloration gazeuse dans les stations du Siran et de Jardin de ville. La consommation annuelle de chlore est de 150 kg.

Interconnexions

Collectivité	Achat ou vente	sous réseau	Type d'achat ou de vente	Volumes moyens échangés par année
SIE de St Jean de Bournay			Secours	



ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

Au niveau du périmètre de protection rapprochée, la couverture végétale présente une épaisseur qui varie en 0 et 2 m. Les horizons sont de nature argilo-sableuse. [1]

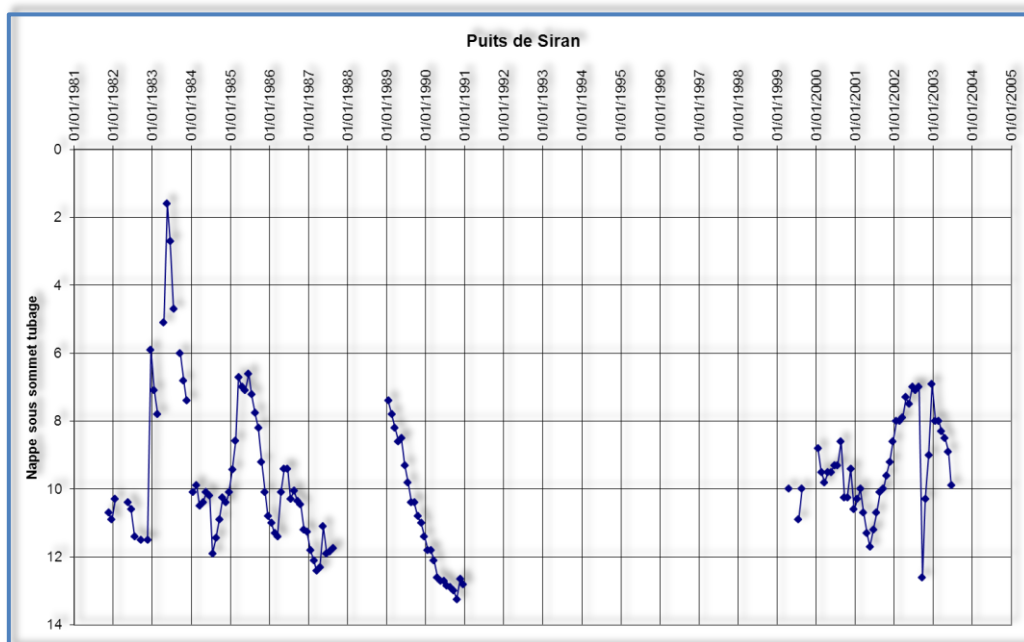
Relation avec les autres masses d'eau

En tête de bassin, les cours d'eau s'infiltrent dans les sols pour alimenter les nappes d'accompagnement [1]. Cependant, le jaugeage réalisé par M Biju-Duval sur le ruisseau des Bielles entre le forage de Carloz et le forage le Siran, plus en aval, n'indique aucune perte. L'étude du BRGM indique que, dans la partie amont des vallées, l'aquifère molassique est alimenté par des apports provenant des alluvions sus-jacentes [3].

Transmissivité

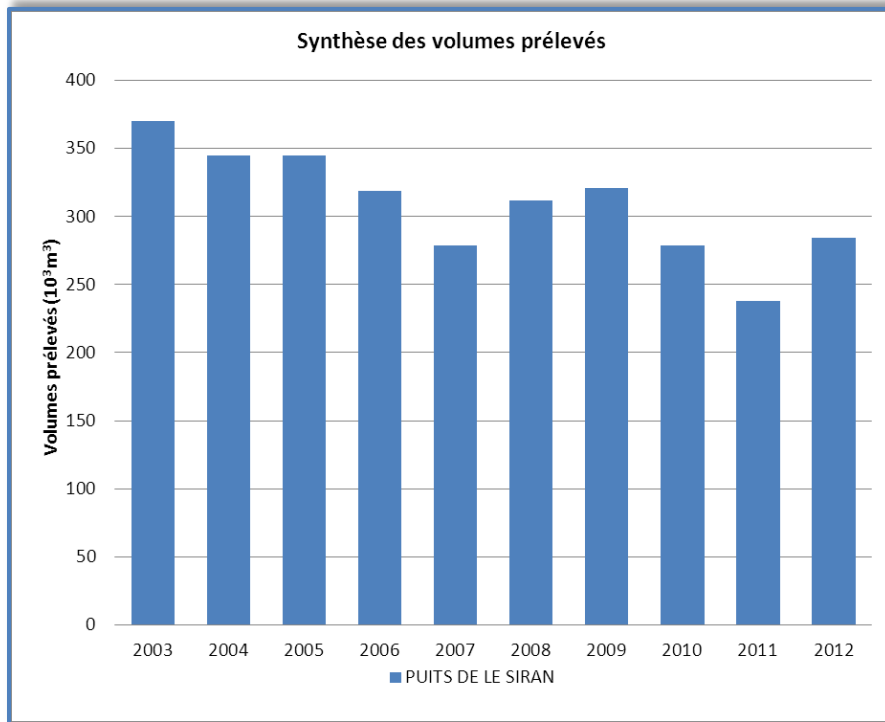
Information non disponible.

Piézométrie



VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Débit de pointe :

Sur le puits du Siran, le débit de pointe est de 1 317 m³/j.

Rendement moyen du réseau :

En 2012, le rendement du réseau était de 65%

Prélèvements futurs :

UDE	Capacité totale ressource actuelle (m3/j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m3/j)	Conso pointe 2040 (m3/j)
SIE de Saint-Jean de Bournay	6 600	39	992 061	4 077	4 649	5 559

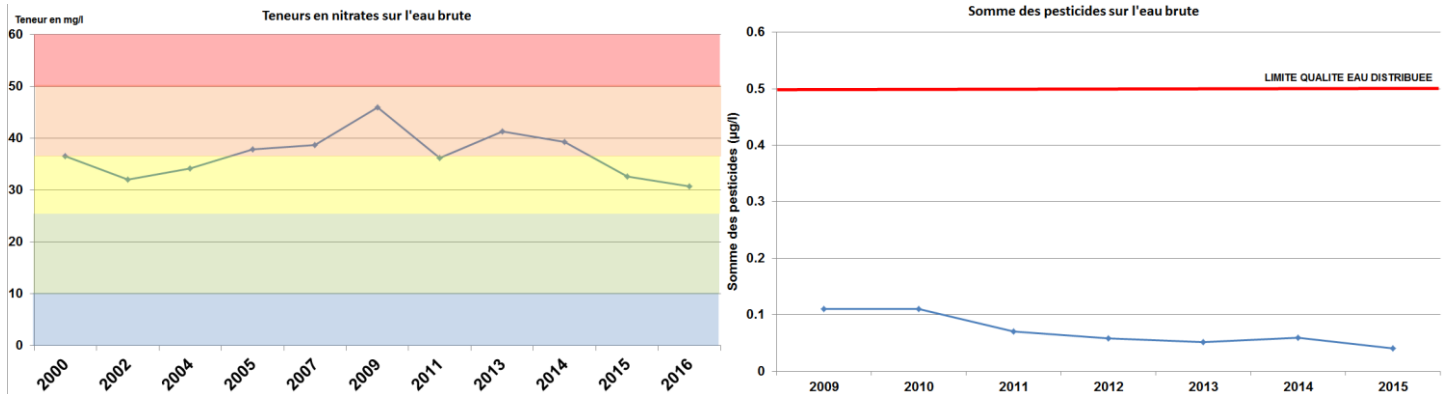
UDE	Capacité totale ressource actuelle (m3/an)	Conso totale 2014	Conso 2025	Conso 2040
SIE de Saint-Jean de Bournay	2 409 000	992 061	1 131 160	1 352 794

Excédentaire

Déficitaire

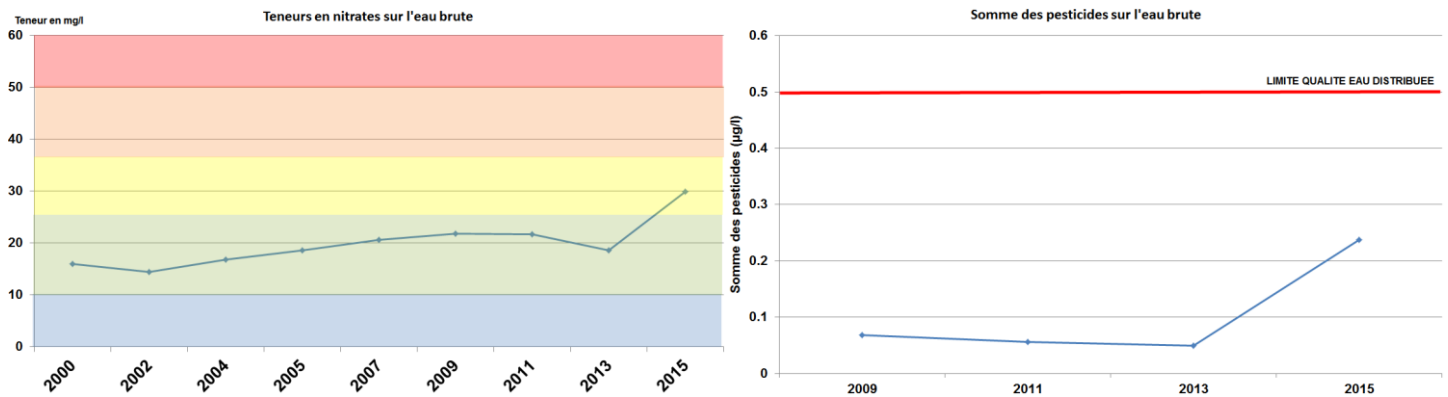
QUALITE DE LA RESSOURCE

• Puits de la Siran 07472X0002



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 30 et 46 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

• Sources de Montjoux 07472X0009/TX



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 15 et 30 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

RISQUES

- Aucune installation type ICPE n'est recensée dans le périmètre de protection éloignée du captage de Carloz ;
- Le périmètre de protection immédiate n'est pas en zone inondable d'après le PPRN. Cependant, une partie du périmètre de protection éloignée est inondable ;
- En limite du périmètre de protection éloignée, à environ 1 km en amont, se situe la route départementale D518 qui comptabilise en moyenne 5 000 véhicules par jour ;
- Un gazoduc de direction est-ouest longeant le ruisseau des Bielles traverse le périmètre de protection éloignée. La distance la plus faible entre cette installation et les captages est de 200m.

PROJETS D'AMENAGEMENT

Pas d'informations



DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Forages de reconnaissance

La coupe du puits du Siran est disponible.

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'Eau

Qualité : ARS

Population : INSEE

Etudes disponibles

- [1] Service du génie rural des eaux et des forêts, «Etude hydrogéologique des vallées de Vienne,» 1972.
- [2] BRGM, «Connaissance de l'hydrosystème et aide à la définition de la gestion de la ressource en eau sur le territoire des 4 vallées,» 2012.
- [3] BRGM, «Acquisition de connaissances sur la nappe de la molasse pour le département de l'Isère,» 2013.
- [4] SEMIDAO, «Rapport du délégué,» Saint Jean de Bournay, 2012.
- [5] Syndicat de rivière des 4 vallées, «Dossier de candidature pour le second contrat de rivière des 4 vallées du bas dauphiné,» 2010.
- [6] Artelia /Asconit consultants, «Etude complémentaire de détermination des volumes maximums prélevables sur le bassin versant des 4 vallées,» 2012.



Nom UDE : Commune de Villemoirieu
Code UDE : 341

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Commune desservie	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Commune de Villemoirieu	Régie	Villemoirieu	1 880 (2012)	3 (dont 3 hors zone)

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Forage Le Reluisant (hors zone)	06997X0178	138554051	FRDG105 : Calcaires jurassiques et moraines de l'Île Crémieu	Villemoirieu 38554	En service	
Puits Les Granges (hors zone)	07233X0022	138554052	FRDG105 : Calcaires jurassiques et moraines de l'Île Crémieu	Villemoirieu 38554	En service	
Puits Les Truppes (hors zone)	07233X0021	138554053	FRDG105 : Calcaires jurassiques et moraines de l'Île Crémieu	Villemoirieu 38554	Secours	

Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Forage Le Reluisant (hors zone)	Forage	14,5 m		477 m ³ /j	1x36 m ³ /h
Puits Les Granges (hors zone)	Puits			80 m ³ /j	1x11 m ³ /h
Source Les Truppes (hors zone)	Captage	Source gravitaire			



Nom UDE : Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Agny
Code UDE : 343

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Agny	Régie	Culin, Tramolé, Les Eparres, Badinière	3 340 (2015)	4

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Source Bailly Amont	07473X0004	138156002	FRDG511 Formations variées de l'avant-pays savoyard dans BV du Rhône	Les Eparres 38156	Déconnecté du réseau (pb atrazine) Utilisé en secours	Depuis la création du Syndicat (1935)
Source Bailly Aval	07473X0005	138156002	FRDG511 Formations variées de l'avant-pays savoyard dans BV du Rhône	Les Eparres 38156	En service	Depuis la création du Syndicat (1935)
Source Buclon	07473X0003	138156002	FRDG511 Formations variées de l'avant-pays savoyard dans BV du Rhône	Les Eparres 38156	En service	Depuis la création du Syndicat (1935)
Captage de Pont-Eclose	P1: 07473X0006	138024001	FRDG350 Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Badinières 38024	En service	
	P2: 07473X0007					
	P3: 07473X0008					
	Forage : 07473X0009					

Caractéristiques des ouvrages [1]

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation*
Source Bally Amont	Captage	Source gravitaire		Pas de DUP	capacité max : 228 m ³ /j (sur 20 h)
Source Bailly Aval	Captage	Source gravitaire			
Source Buclon	Captage	Source gravitaire			
Captage de Pont-Eclose	Puits n°1	6,6 m		225 m ³ /h soit 4 500 m ³ /j dont 65 m ³ /h pour le SIE de la Vallée de l'Agny	106 m ³ /h
	Puits n°2	6,5 m			75 m ³ /h
	Puits n°3	6 m			12 m ³ /h
	Forage d'exploitation	19 m	300 mm		32 m ³ /h

***capacité d'exploitation totale** : 225 m³/h sur 20 h (4 500 m³/j) dont 65 m³/h pour le SIE de la Vallée de l'Agny.
Le reste de la ressource est distribuée pour le compte du SIE de Saint-Jean-de-Bourmay.



Périmètre de protection

- **Puits du Pont-Eclose :**

La ressource d'Éclose, a fait l'objet d'une procédure de DUP définissant les périmètres de protection le 24 avril 1997. Une clôture de protection est actuellement en place. La production du captage de Pont Eclose est partagé par les SIE de Saint-Jean-de-Bournay et de la Vallée de l'Agny.

- **Sources de Bailly et Buclon**

A ce jour, les sources de Buclon et Bailly (amont et aval) sont en cours de procédure DUP. Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée ont été établies.

Traitement

Concernant le puits de Pont Eclose, le traitement se fait par chloration (chlore gazeux). Pour les sources de Bailly et Buclon un traitement par UV est utilisé.

Interconnexions

Il existe une interconnexion avec la CAPI (entre les Eparres et Nivollas-Vermelle) mais aucun échange n'est opéré actuellement.

ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

- **Puits du Pont Eclose :**

Le captage de Pont Eclose dispose d'une bonne protection naturelle puisque la nappe phréatique est couverte par un horizon argileux d'environ 8,5 mètres d'épaisseur.

- **Sources de Bailly et Buclon :**

La molasse possède une bonne couverture imperméable assurant une bonne protection naturelle vis-à-vis des eaux infiltrations. [2]

- **Source de Buclon :**

La ressource en eau est naturellement assez bien protégée par la conjonction de plusieurs facteurs favorables :

- une roche réservoir à granulométrie fine, assurant une filtration efficace et un transfert de l'eau souterraine relativement lent ;
- une falaise, qui domine le captage de 25 m environ, formant une épaisseur au-dessus des drains relativement importante ;
- une couverture morainique pluviométrique, de nature argileuse, qui protège la série molassique, sur toute la zone urbanisée et se prolonge à l'ouest sur le bassin versant ;
- les sols développés sur les terrains situés à l'amont du captage sont peu perméables, comme en témoigne la présence de la mare, dans la prairie au-dessus de la falaise. [3]

Relation avec les autres masses d'eau

- **Puits du Pont Eclose :**

La nappe suit un écoulement est-ouest. [4]

- **Sources de Bailly et Buclon :**

Les sources de Bailly et Buclon sont alimentées par une nappe relativement profonde qui s'écoule lentement en raison de la finesse granulométrique des sables molassiques.

Transmissivité

- **Puits du Pont Eclose :**

Les pompages d'essais ont révélé une transmissivité de $7,5 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$.

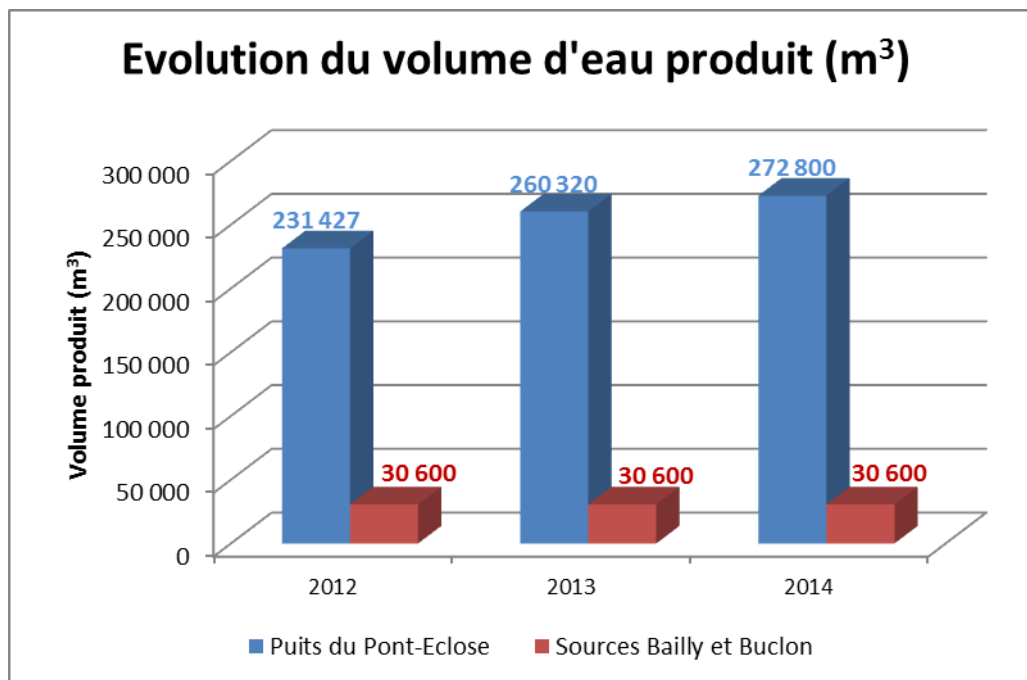
Piézométrie

Aucune mesure piézométrique sur le captage de Pont-Eclose.



VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Captage	2012	2013	2014
Puits du Pont-Eclose	231 427	260 320	272 800
Sources Bailly et Buclon	30 600	30 600	30 600
TOTAL en m³	262 027	290 920	303 400

Rendement du réseau : 81% en 2012 [5].

Indice linéaire de perte : 1,4 m³/km/j en 2012.

Remarque : le dernier rapport annuel d'activité date de 2012.

Prélèvement futurs :

Capacité totale ressource actuelle (m ³ /j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m ³ /j)	Conso pointe 2040 (m ³ /j)
1 589		303 400	1 247	1 422	1 700

Capacité totale ressource actuelle (m ³ /an)	Conso totale 2014	Conso 2025	Conso 2040
579 985	303 400	345 940	413 722

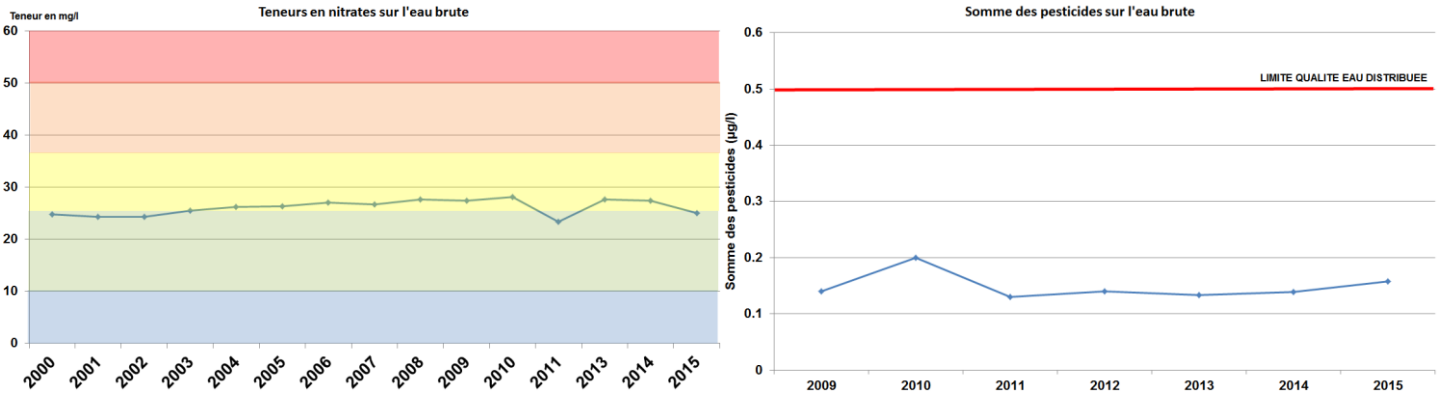
Excédentaire

Déficitaire



QUALITE DE LA RESSOURCE

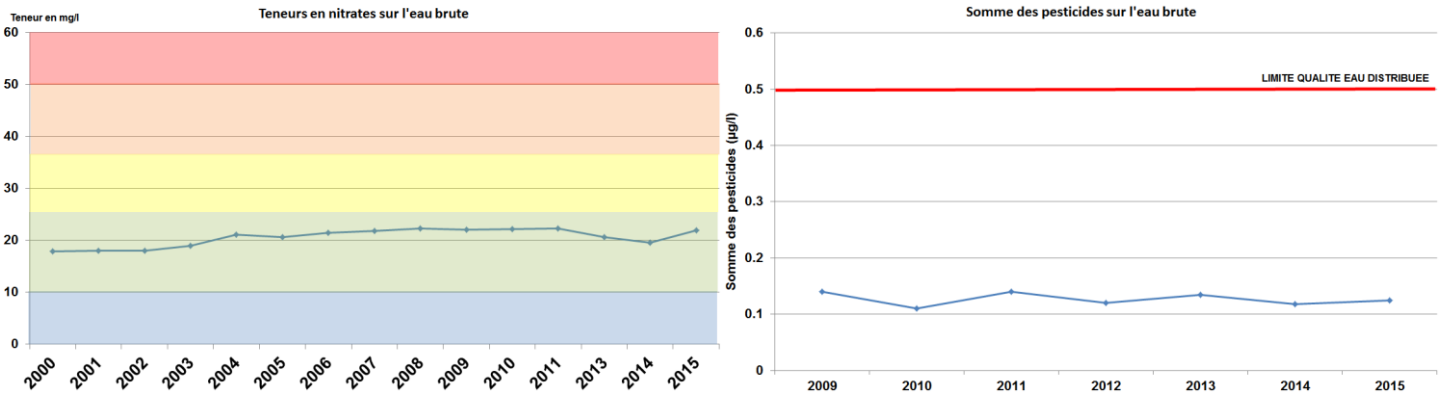
• Source Bailly Amont 07473X0004



Les teneurs en nitrates sur les eaux brutes de la source de Bailly Amont varient entre 22 et 28 mg/L. Les concentrations sont inférieures au seuil de qualité prescrit par l'ARS fixé à 50 mg/L.

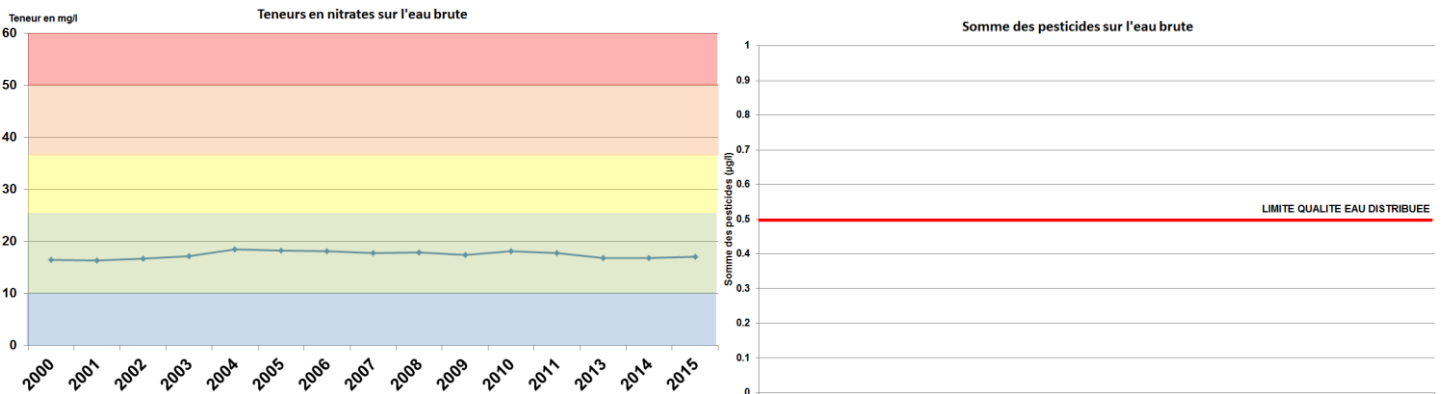
De plus, les analyses témoignent d'une faible concentration en pesticide. Leurs teneurs restent donc inférieures à la limite de qualité.

• Source Bailly Aval 07473X0005



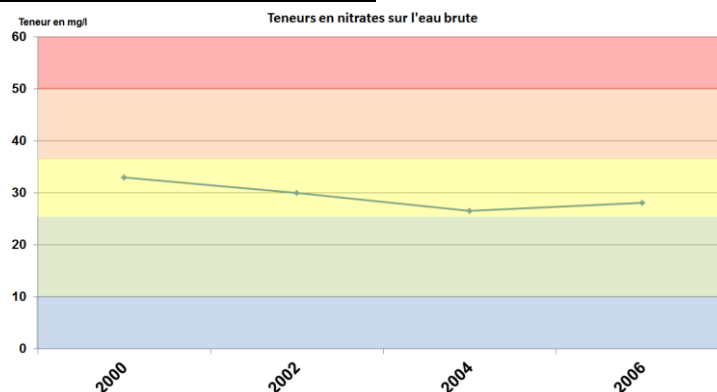
En ce qui concerne les teneurs en nitrates et en pesticides les eaux de la source de Bailly Aval reflètent une bonne qualité. En effet leurs concentrations sont toutes inférieures à la limite de qualité.

• Source Buclon 07473X0003



Les concentrations en nitrates sur les eaux brutes de la source de Buclon varient entre 15 et 20 mg/L. Les concentrations sont considérablement inférieures au seuil de qualité prescrit par l'ARS fixé à 50 mg/L.

- **Captage de Pont-Eclose P1: 07473X0006**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 25 et 35 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, le site ADES ne dispose pas de données.

- **Captage de Pont-Eclose P2: 07473X0007**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Captage de Pont-Eclose P3: 07473X0008**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Captage de Pont-Eclose Forage : 07473X0009**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

RISQUES

Risques	Sources Bailly	Source Buclon	Captage du Pont Eclose
Risques naturels	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible
Risques anthropiques	Aucune ICPE n'est recensée à proximité du captage	Aucune ICPE n'est recensée à proximité du captage	Une exploitation agricole est recensée dans le PPE
Assainissement	RAS	RAS	La STEP d'Eclosse se situe à environ 300 mètres du captage.
Infrastructures	Aucune infrastructure majeure à proximité des sources	Les infrastructures sont uniquement représentées par des chemins communaux	A 70 mètres du puits n°1 se situe la RD1085. Cependant cet axe routier reste en dehors des périmètres de protection du captage. En moyenne 7 200 véhicules empruntent cette voie chaque jour.

PROJETS D'AMENAGEMENT

Les communes adhérentes au Syndicat suivent une évolution conforme aux prescriptions du SCOT Nord Isère (2010-2030), approuvé en 2012.

Aucun projet majeur n'est actuellement prévu.

DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ARS

Etudes disponibles

- [1] SIE de la Vallée de l'Agny, "Mise à jour de l'étude de schéma directeur du réseau d'alimentation en eau potable", phase 1, 2010
- [2] SIE de la Vallée de l'Agny, "Rapport géologique sur la situation sanitaire des sources Bailly", 1991
- [3] "Mise en conformité de la protection sanitaire du captage AEP dit "Source de la Ferme Buclon" sur la commune des Eparres", 1996.
- [4] DDT, "Observation Hydrogéologiques sur la zone de captage d'Eclosé-Badinières", 1982
- [5] SIE de la Vallée de l'Agny, "Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable", 2012

Nom UDE : Syndicat Intercommunal des Eaux du Brachet
Code UDE : 347

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Syndicat Intercommunal des Eaux du Brachet	Régie (depuis 1954)	Bonnefamille, Charantonnay, Diémoz, Roche, Saint-Georges-d'Espéranche	11 060 (2015)	11 (dont 5 hors zone)

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Forage de Chavanel	07236X0027		FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Roche 38339	En service	1970
Forage de Pisserotte	07236X0028		FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Roche 38339	Projet de mise en service (début 2017)	2008
Sources de Pisserotte	07236X0001	1383390 52	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Roche 38339	En service (vouées à être abandonnées après mise en service du forage de Pisserotte : problème de nitrates)	non connu
Source du Turitin	07236X0030	1383390 51	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Roche 38339	En service	1970
Source de Pré Seigle	07236X0029		FRDG248 : Molasses miocènes du Bas Dauphiné	Roche 38339	En service	1970
Sources du Grand Fond	Captage Sud: 07236X0044	1383390 02	FRDG248 : Molasses miocènes du Bas Dauphiné	Roche 38339	Déconnecté du réseau depuis 2014 (problème de nitrate et atrazine)	1970
	Captage Centre: 07236X0046					
	Captage Nord: 07236X0047					
Puits du Brachet (hors zone)	07235x0006	1381440 02	FRDG319 : Alluvions des vallées de Vienne	Diémoz 38144	En service	1950
Forage Cul de Bœuf (hors zone)	07471X0005	1380350 02	FRDG319 : Alluvions des vallées de Vienne	Beauvoir-de-Marc 38035	En service	1974
Puits Lafayette (hors zone)	07235X0011	1383890 01	FRDG319 : Alluvions des vallées de Vienne	Saint-Georges-d'Espéranche 38389	En service	1990
Sources du Clou (hors zone)	07235X0008	1380810 01	FRDG248 : Molasses miocènes du Bas Dauphiné	Charantonnay 38081	En service	1975
Sources du Vignet (hors zone)	07472X0010	1380150 01	FRDG248 : Molasses miocènes du Bas Dauphiné	Artas 38015	Abandonné provisoirement en 2011	1926 et 1965



Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrage	Profondeur	Diamètre	Débit Autorisé	Débit d'exploitation
Forage de Chavanel	Forage	13,35 m	3 000 mm	Pas de DUP	2x12 m ³ /h en alternance
Forage de Pisserotte	Forage	94 m	200 mm	14,4 m ³ /h (346 m ³ /j)	Pas encore équipé (mise en service début 2017)
Sources de Pisserotte	Captage	Sources gravitaires		Pas de DUP	non connu
Source du Turitin	Captage	Source gravitaire		Pas de DUP	débit moyen: 8 m ³ /h
Source de Pré Seigle	Captage	Source gravitaire		Pas de DUP	débit moyen: 10 m ³ /h
Sources du Grand Fond	3 Captages dont 1 HS	Sources gravitaires		Pas de DUP	débit moyen: 10 m ³ /h

Les fiches ouvrages et schémas de fonctionnement des captages de Chavanel, Pré Seigle et Turitin, réalisées par la société A.T.EAU sont répertoriées en annexe. Les coupes géologiques et techniques du forage de Pisserotte sont également insérées en annexe.

Périmètre de protection

Concernant le forage de Pisserotte, une révision des périmètres de protection a été effectuée à la suite d'une enquête publique au cours de l'année 2015.

Compte tenu de la couverture imperméable et la profondeur de l'aquifère capté, il n'y a pas de périmètre de protection éloignée. Le périmètre de protection immédiate (PPI) a une surface de 580 m². Le périmètre de protection rapprochée (PPR) à une surface d'environ 7,6 hectares ; il concerne une zone naturelle et une zone agricole [2].

Remarque : les captages de Chavanel, Turitin et de Pré Seigle ne disposent pas de DUP.

Traitement

Un traitement par chloration est effectué au réservoir de la Pisserotte (capacité : 150 m³), alimenté par le forage de Chavanel, les sources de Pré Seigle et de Pisserotte. Une fois en service, le forage de la Pisserotte alimentera ce réservoir.

Un second traitement est réalisé par rayonnement UV dans le réservoir de Saint-Bonnet (capacité : 100 m³), qui est alimenté par la source de Turitin.

Interconnexions [3]

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyen fournis par an
Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI)	Achat	Alimentation du lotissement « les Champs d'Or » sur la commune de Roche (~15 d'abonnés)	Permanent	4 000 m ³ (en 2012)

ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

La nappe au droit du captage de Pisserotte est dotée d'une épaisse couverture argileuse (environ 40 mètres). Ce qui constitue une bonne protection de la nappe.

Relation avec les autres masses d'eau

En tête de bassin, les cours d'eau s'infiltrent dans les sols pour alimenter les nappes d'accompagnement.

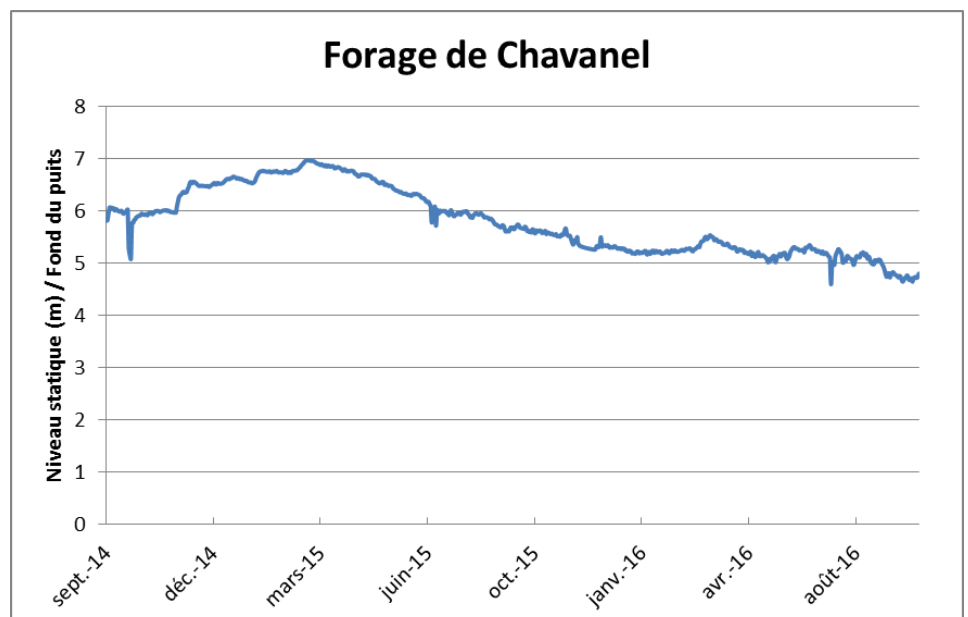
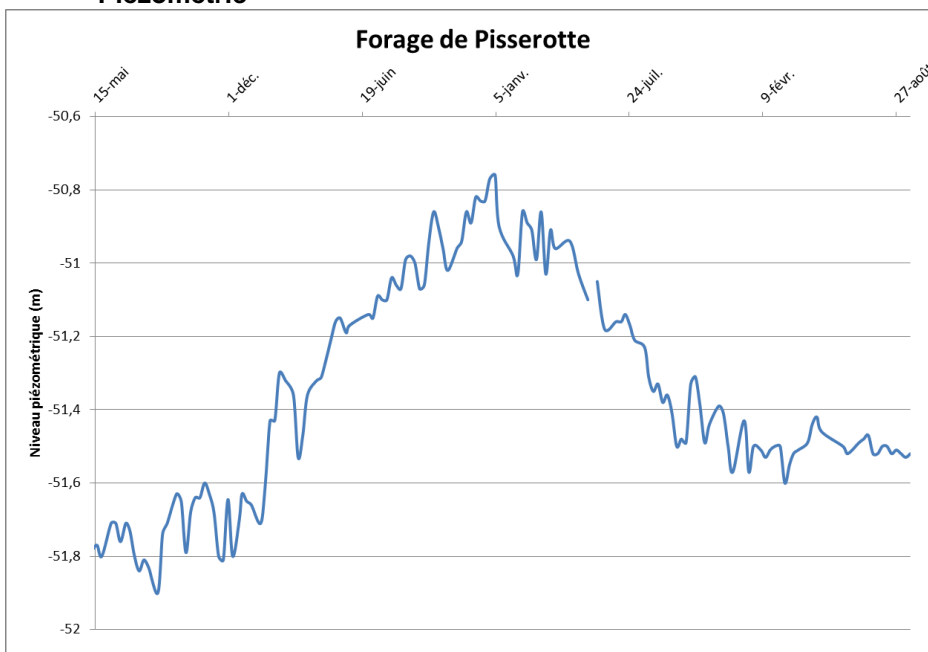
Aucun jaugeage n'a été réalisé dans cette partie du bassin versant. [5]

L'étude du BRGM indique que, dans la partie amont des vallées, l'aquifère molassique est alimenté par des apports provenant des alluvions sous-jacentes. [6]

Transmissivité

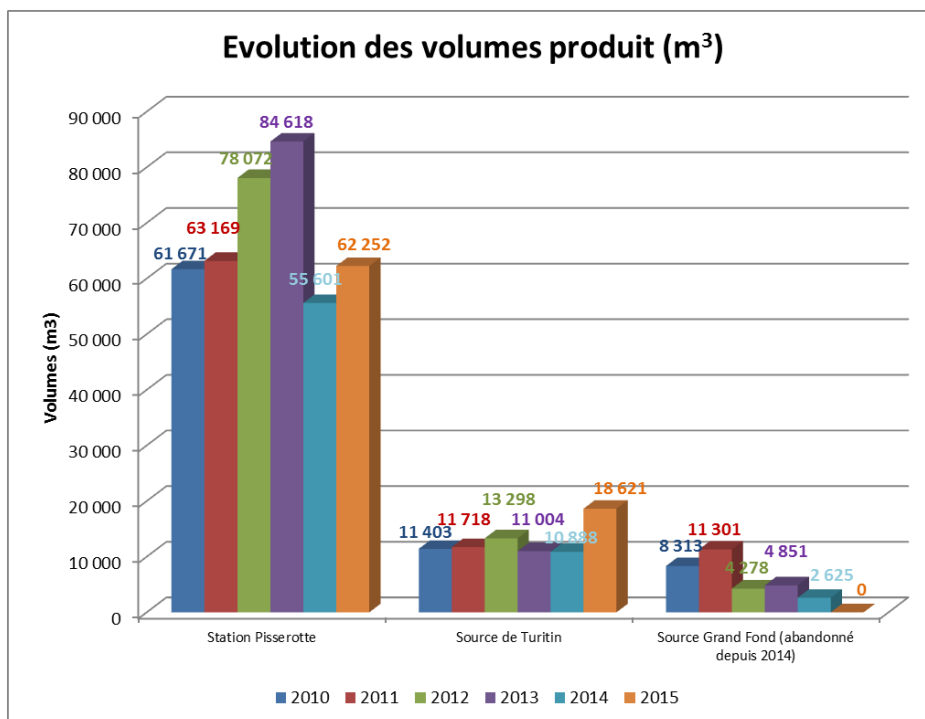
Au niveau du captage de Pisserotte la transmissivité est de l'ordre de $1,1.10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$.

Piézométrie



VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Volumes produits (m ³)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Station Pisserotte (sources de Pisserotte, Chavanel et Pré Seigle)	61 671	63 169	78 072	84 618	55 601	62 252
Source de Turitin	11 403	11 718	13 298	11 004	10 888	18 621
Source Grand Fond (abandonné depuis 2014)	8 313	11 301	4 278	4 851	2 625	0
Puits du Brachet (hors zone)	129 285	124 039	102 716	111 141	130 246	206 640
Forage Cul de Bœuf (hors zone)	274 626	269 075	339 651	280 099	282 809	309 506
Forage Lafayette (hors zone)	182 710	193 649	177 677	175 215	159 204	137 894
Source du Vignet (hors zone)	43 123	23 207	0	0	0	0
Sources du Clou (hors zone)	28 358	27 585	26 710	26 886	30 239	20 140
TOTAL en m³	81 387	86 188	95 648	100 473	69 114	80 873

Rendement réseau :

En 2015, le rendement moyen du réseau était de 69,6%.

Indice linéaire de perte en réseau :

En 2015, l'indice moyen de perte du réseau était de 3,2 m³/km/jour.

Prélèvements futurs

Capacité totale ressource actuelle (m ³ /j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m ³ /j)	Conso pointe 2040 (m ³ /j)
5 236	70	671 072	2 798	3 369	6 157

Capacité totale ressource actuelle (m ³ /an)	Conso totale 2014	Conso 2025	Conso 2040
1 943 990	671 072	818 708	1 498 239

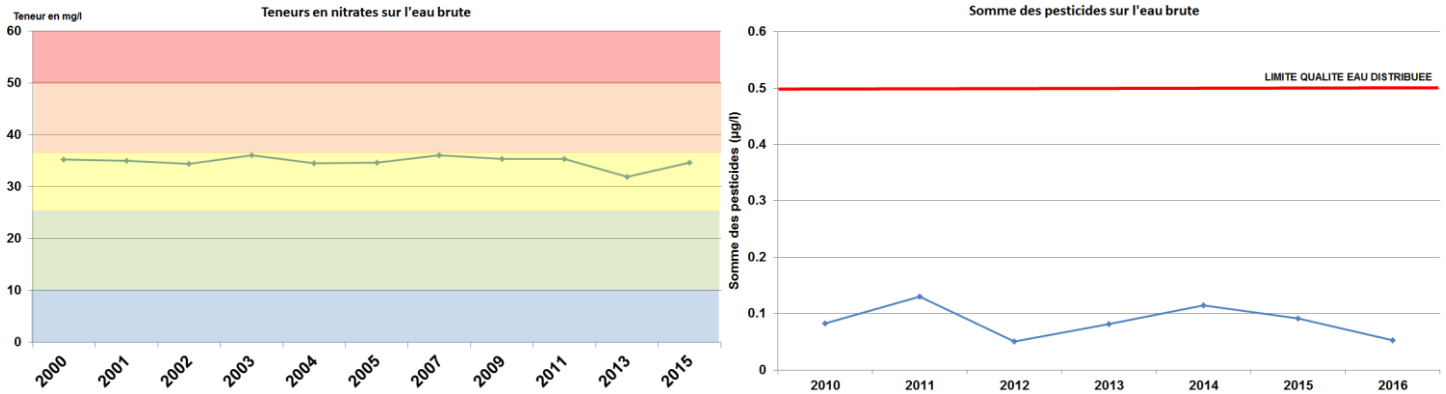
Excédentaire

Déficitaire



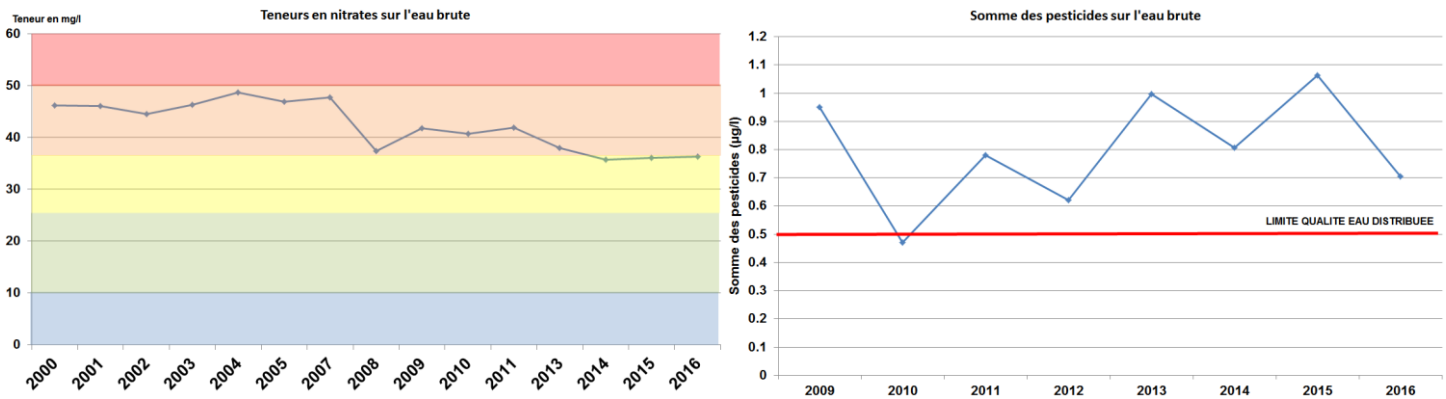
QUALITE DE LA RESSOURCE

- **Forage de Chavanel (07236X0027)**



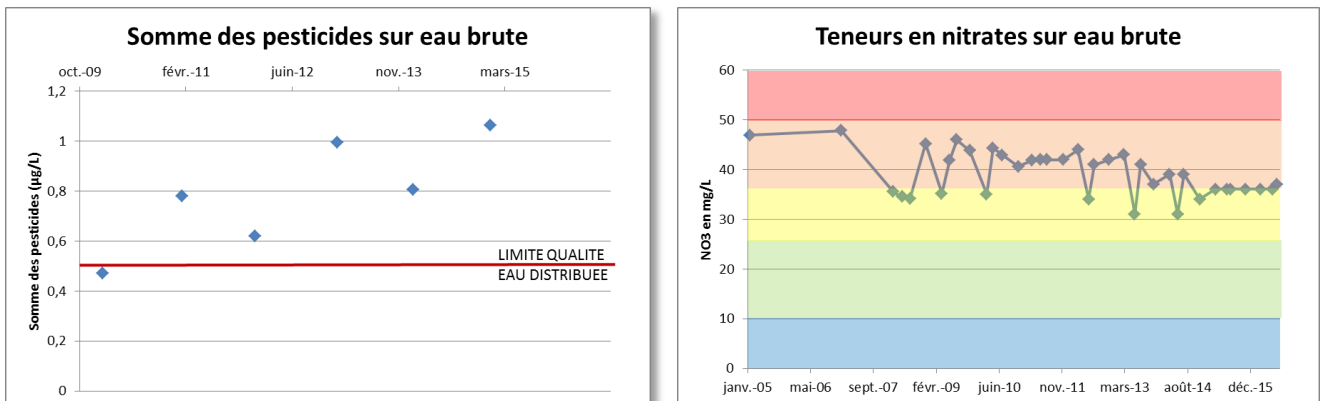
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 30 et 35 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

- **Forage de Pisserotte (07236X0028)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 35 et 49 mg/l et sont donc légèrement inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont supérieures à la limite de qualité.

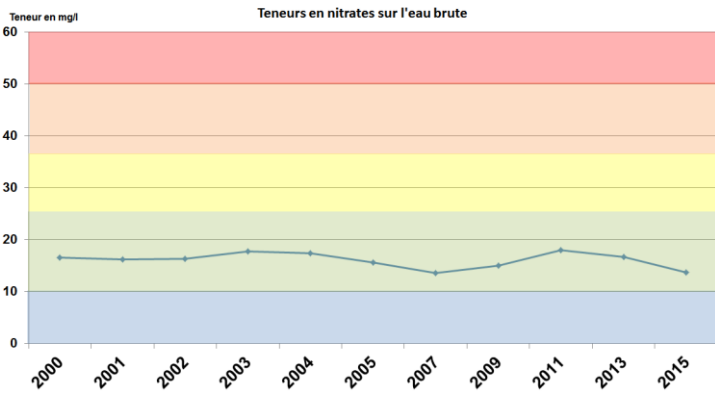
- **Sources de Pisserotte (07236X0001)**



Concernant les nitrates, les concentrations sont comprises entre 30 et 50 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007.

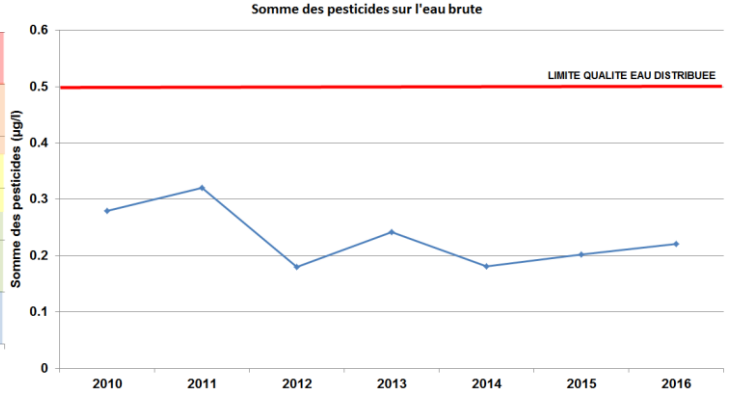
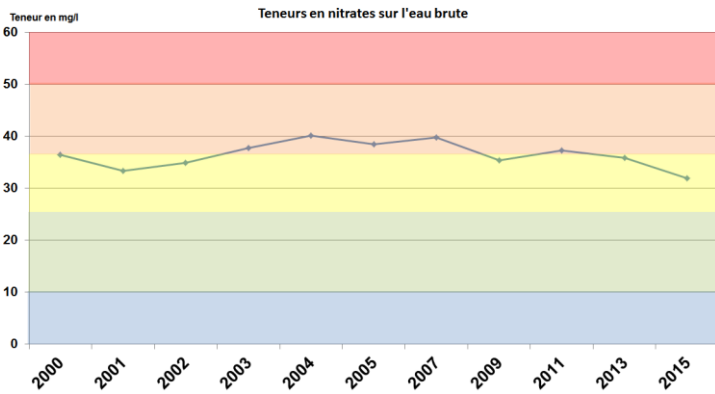
Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont supérieures à la limite de qualité. Ces analyses sont effectuées sur les eaux brutes, le traitement par chloration permet de diminuer cette concentration avant distribution.

• **Source du Turitin (07236X0030)**



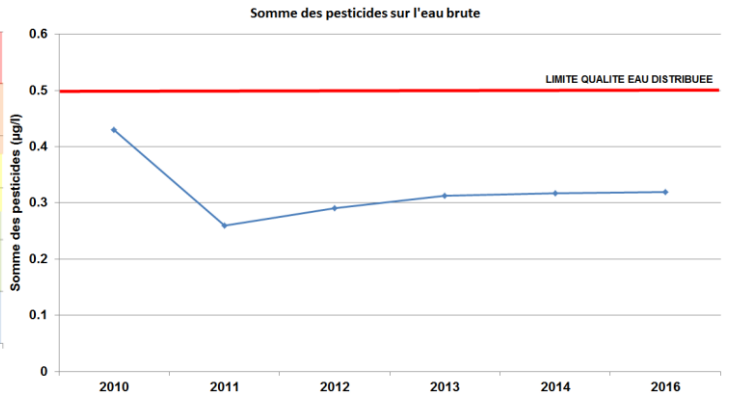
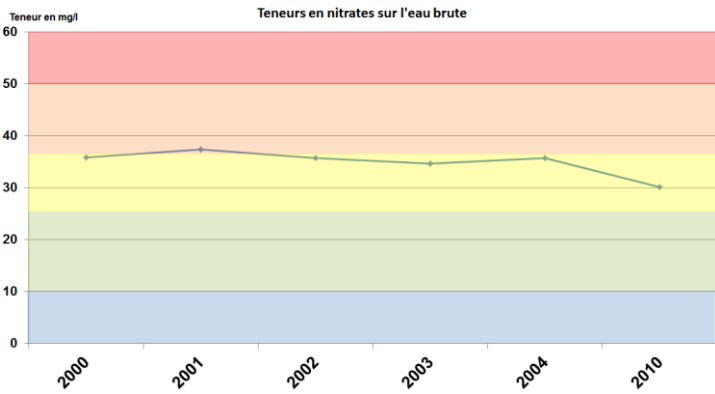
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 13 et 18 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, la seule teneur disponible est inférieure à la limite de qualité.

• **Source de Pré Seigle (07236X0029)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 33 et 40 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

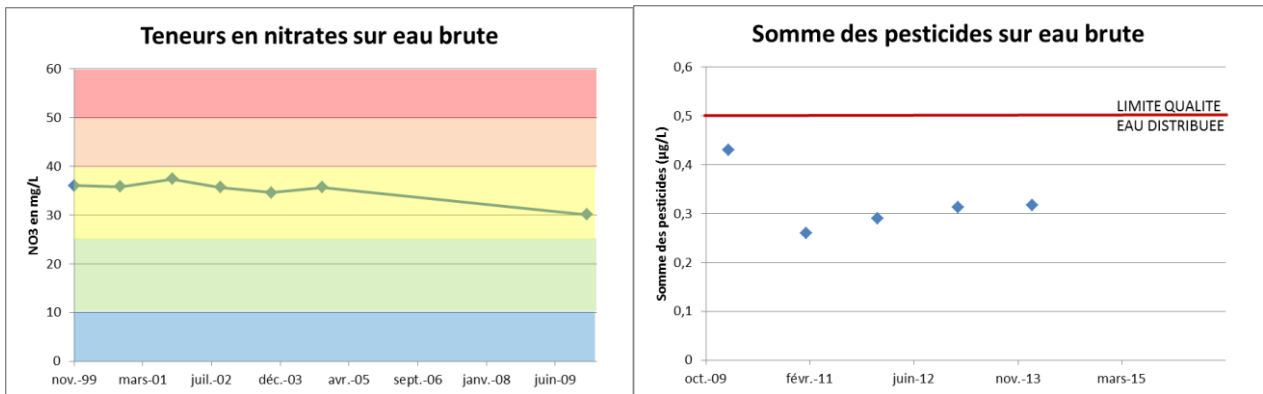
• **Sources du Grand Fond : Captage Sud (07236X0044)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 30 et 35 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.



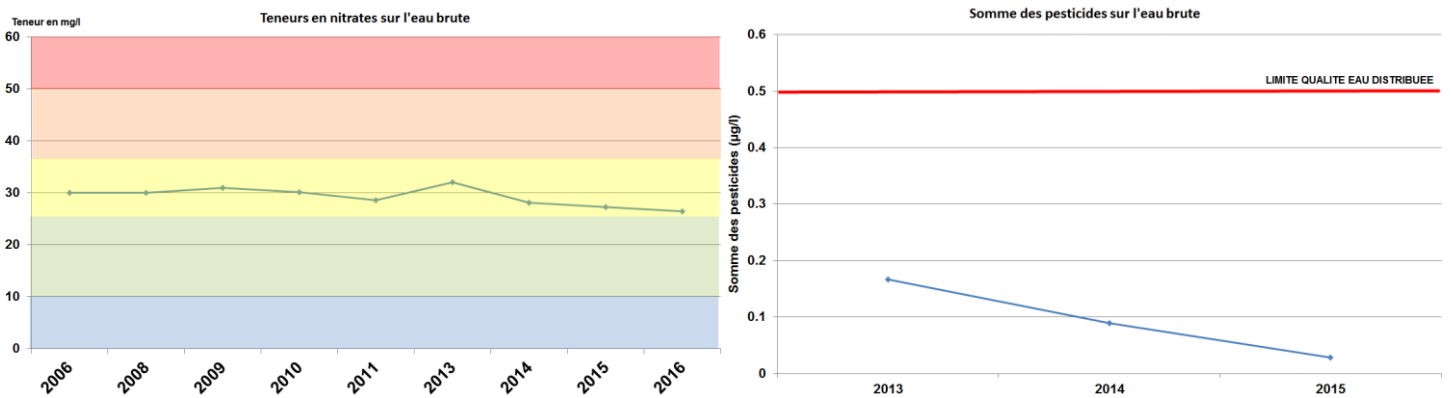
• **Sources du Grand Fond : Captage Centre (07236X0046)**



Concernant les nitrates, les concentrations sont comprises entre 30 et 40 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007.

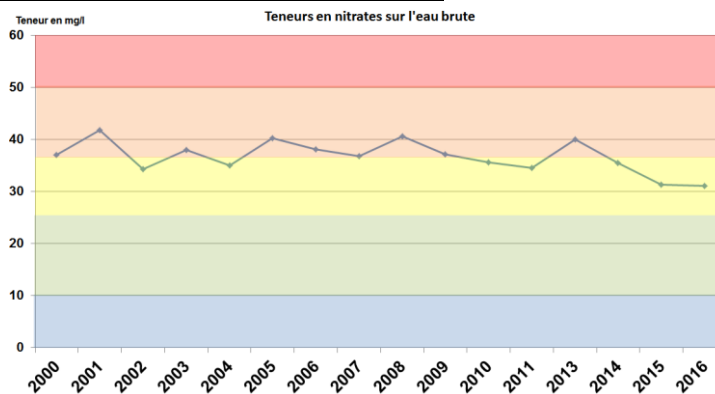
Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

• **Puits du Brachet (hors zone) (07235X0006)**



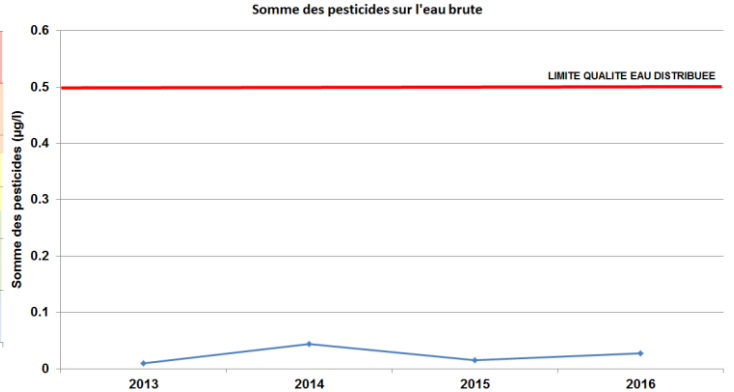
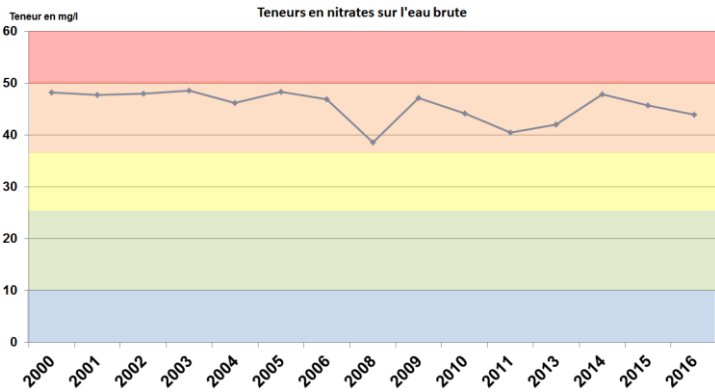
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 25 et 32 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

• **Forage Cul de Bœuf (hors zone) (07471X0005)**



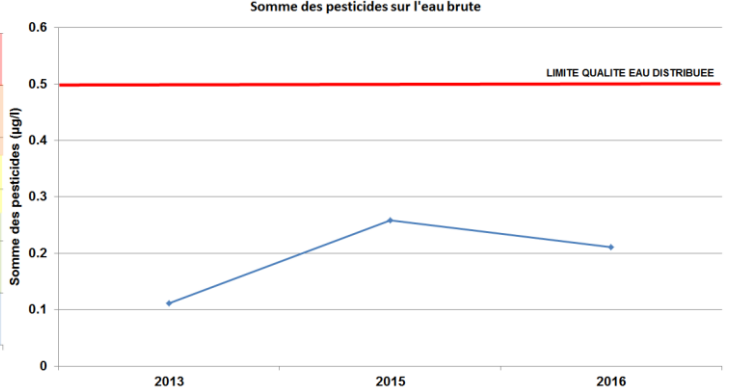
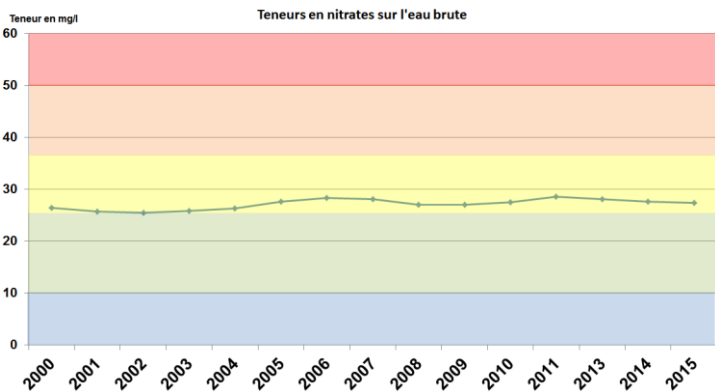
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 30 et 42 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, le site ADES ne dispose pas de données.

• **Puits Lafayette (hors zone) (07235X0011)**



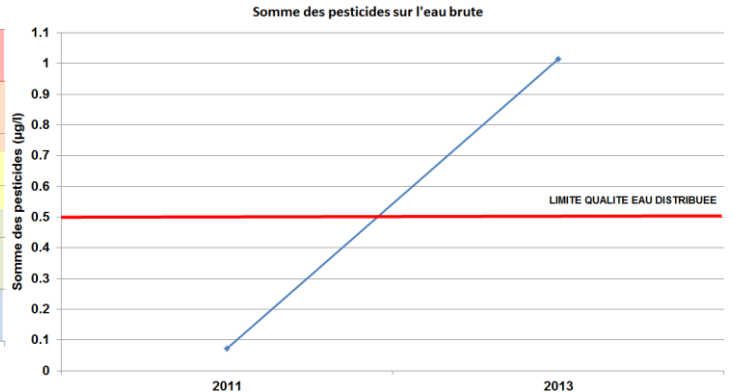
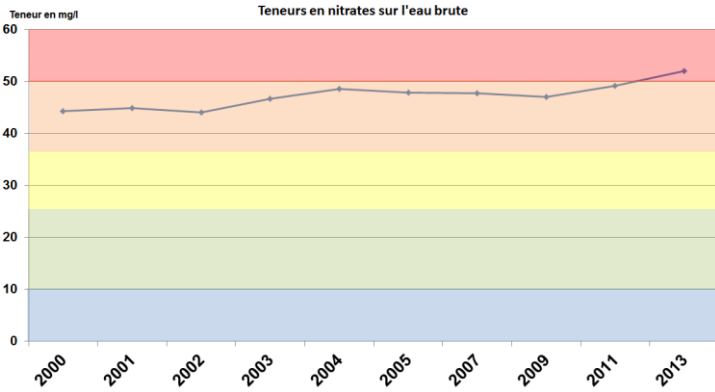
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 37 et 49 mg/l et sont donc très légèrement inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

• **Sources du Clou (hors zone) (07235X0008)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 25 et 30 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

• **Sources du Vignet (hors zone) (07472X0010)**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 43 et 51 mg/l. En 2013, elles deviennent supérieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont là aussi à la limite de qualité en 2013.



RISQUES

Risques	Forage de Chavanel	Captage de Pisserotte	Source de Turitin	Source de Pré Seigle	Sources du Grand Fond
Risques naturels	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible
Risques anthropiques	3 exploitations agricoles sont recensées à moins de 550 mètres du captage	Une exploitation agricole est recensée à environ 400 mètres du captage	Aucune ICPE n'est recensée à proximité immédiat du captage AEP	Une exploitation agricole est recensée à environ 250 mètres du captage	La présence de deux exploitations agricoles est signalée à une distance de 700 mètres du captage
Assainissement	RAS	RAS	A 100 mètres en amont du captage de la source de Turitin, sur la commune de Roche, se situe une STEP, mais celle-ci n'est plus en service.	RAS	RAS
Infrastructures	Seule, la présence d'une route communale, à 100 mètres du captage, est à signaler dans le secteur	A 250 mètres du captage se situe la RD126 qui comptabilise 2 500 véhicules/jour	A 40 mètres du captage se situe la RD126	A 600 mètres du captage se situe la RD126 qui comptabilise 2 500 véhicules/jour	A 500 mètres du captage se situe la RD124 qui comptabilise 2 200 véhicules/jour.

PROJETS D'AMENAGEMENT

Les communes adhérentes au syndicat suivent une évolution conforme aux prescriptions du SCOT Nord Isère (2010-2030). En s'inspirant des objectifs fixés par le SCOT, la commune de Roche prévoit la création de 168 logements supplémentaires en 12 ans (prévisions calculées d'après l'objectif du SCOT prévoyant la création de 6 logements et +1 000 habitants/an pour les villages). Cet objectif devrait également s'appliquer pour la commune de Bonnefamille.

Aucun projet d'aménagement majeur n'est actuellement prévu.

DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Forages de reconnaissance

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ADES

Population : INSEE

Etudes disponibles

- [1] Syndicat intercommunal des Eaux du Brachet, « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- [2] LR. Gros, «Rapport du Commissaire enquêteur», Syndicat intercommunal des eaux du Brachet, 2015.
- [3] Syndicat intercommunal des Eaux du Brachet, « Schéma directeur et zonage eau potable », phase 1, 2014.
- [4] R. Michel, «Rapport géologique sur le projet de captage complémentaire à Beauvoir de Marc,» 1974.
- [5] Service du génie rural des eaux et des forêts, «Etude hydrogéologique des vallées de Vienne,» 1972.
- [6] BRGM, «Acquisition de connaissances sur la nappe de la molasse pour le département de l'Isère,» 2013.
- [7] Artelia /Asconit consultants, «Etude complémentaire de détermination des volumes maximums prélevables,» 201

Nom UDE : Syndicat Intercommunal des Eaux de Chozeau-Panossas
Code UDE : 349

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Syndicat Intercommunal des Eaux de Chozeau-Panossas	Régie	Chozeau, Panossas	1 595	1

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Puits le Fangeat	07232X0003	138294001	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Cattelan	Panossas 38294	En service	1960

Caractéristiques de l'ouvrage

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Puits le Fangeat	Puits	11,40 m	2 200 mm	1 000 m ³ /j	1x50 m ³ /h sur 20h soit 1000 m ³ /j

Périmètres de protection

Les périmètres de protection ont été définis par la DUP datant du 22/11/1994.

Le périmètre de protection immédiate est délimité par une clôture. Sa superficie est de 0,21 ha et se situe sur les parcelles n°378 pour partie, et 404 en totalité de la section D du plan cadastral de Panossas.

Le périmètre de protection rapprochée d'une superficie de 14 ha contient les parcelles n°160 à 167, 169 à 178, 195 à 198, 200 à 207, 377, 378 et 405 de la section D du plan cadastral de Panossas et n°105, 106, 117, 118, 125 et 128 de la section A du plan cadastral de Veyssillieu.

Le périmètre de protection éloignée se situe sur les parcelles n°159 (pour partie), n°168, n°179 à 194, n°208 à 233, n°240 à 250, n°253 à 267, n°274, n°275, n°370 à 373, n°380, n°381, n°386 et n°387 de la section D du plan cadastral de Panossas et n°91 à 104, n°107 à 116 et n°119 à 122 de la section A du plan cadastral de Veyssillieu.

Traitement

Le traitement de l'eau se fait par ultra-violets.

Interconnexions [1]

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyens fournis par an
Commune de Frontonas	Vente	Alimentation de la commune de Frontonas pour compenser la baisse de production du captage de Pignieu due à une pollution à la bentazone	Secours	23 273 m ³ en 2014 (Pas de vente en 2015)



ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

La couverture des sols est composée d'une couche de nature limoneuse d'une épaisseur pouvant varier de 1 à 2 mètres. Cependant des études géophysique réalisées dans le secteur ont révélé une absence de couverture dans le secteur des noyers plantés en amont du puits. Ainsi, compte tenu de la faible épaisseur de couverture, la nappe est vulnérable à une pollution qui se situerait à proximité de l'ouvrage [2].

Relation avec les autres masses d'eau

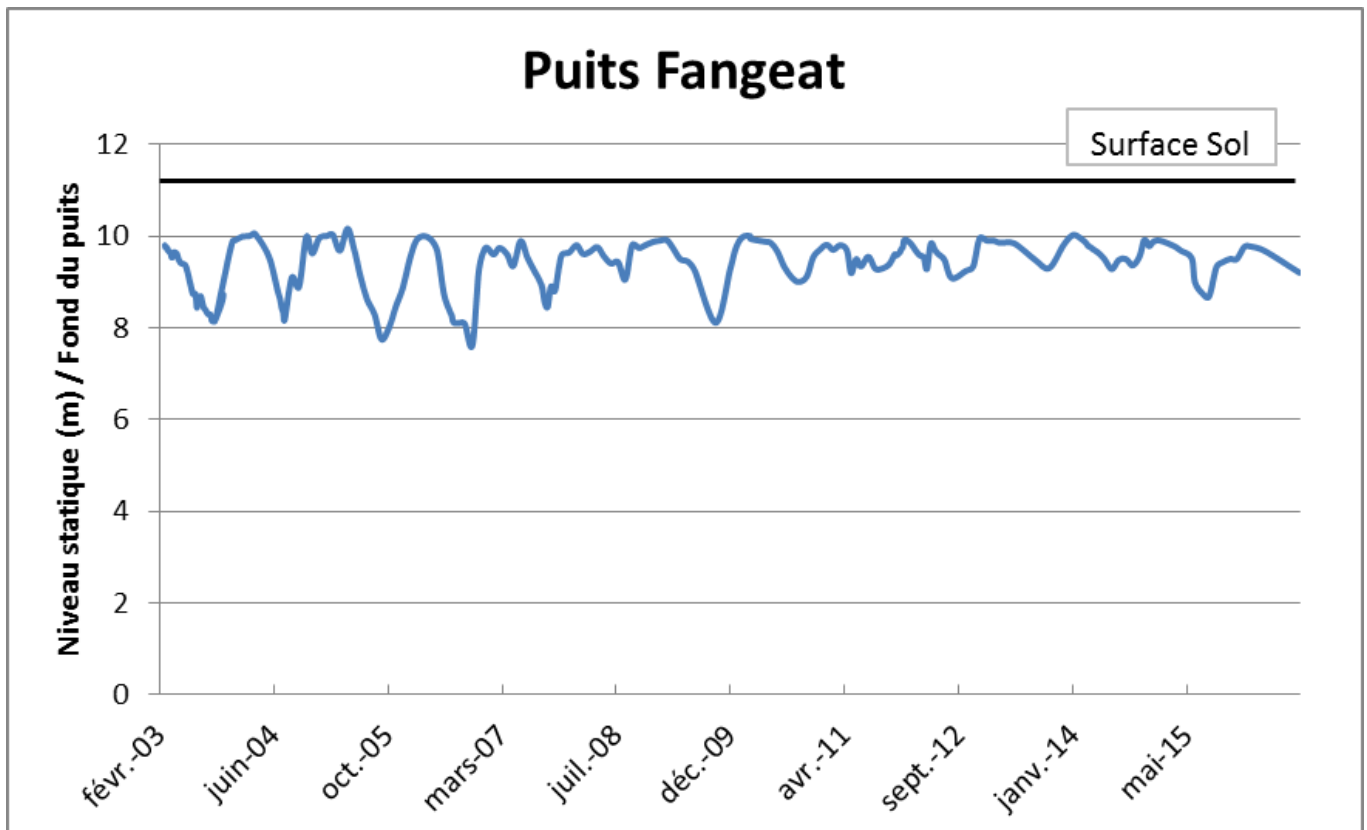
Au droit du captage de Fangant, à proximité de l'Etang de Marsa, la coupe géologique réalisée lors de la création d'un forage de reconnaissance, a révélé une succession de trois nappes aquifères distinctes, s'éparées par des horizons argileuses. Dans son rapport hydrogéologique de 1959, M. Robert Michel écrit :

« Il est difficile de se prononcer pour la deuxième nappe. Cependant le fait qu'elle n'ait pas présenté de caractère artésien lors du forage, nous incline à penser qu'elle communique avec la nappe superficielle dont elle n'est en réalité qu'un diverticule au-dessous d'une lentille argileuse. Par contre il semble certain que la nappe inférieure est bien isolée à son toit par un horizon argileux imperméable continu, car cette nappe s'est révélée être captive et artésienne ». [3]

Transmissivité

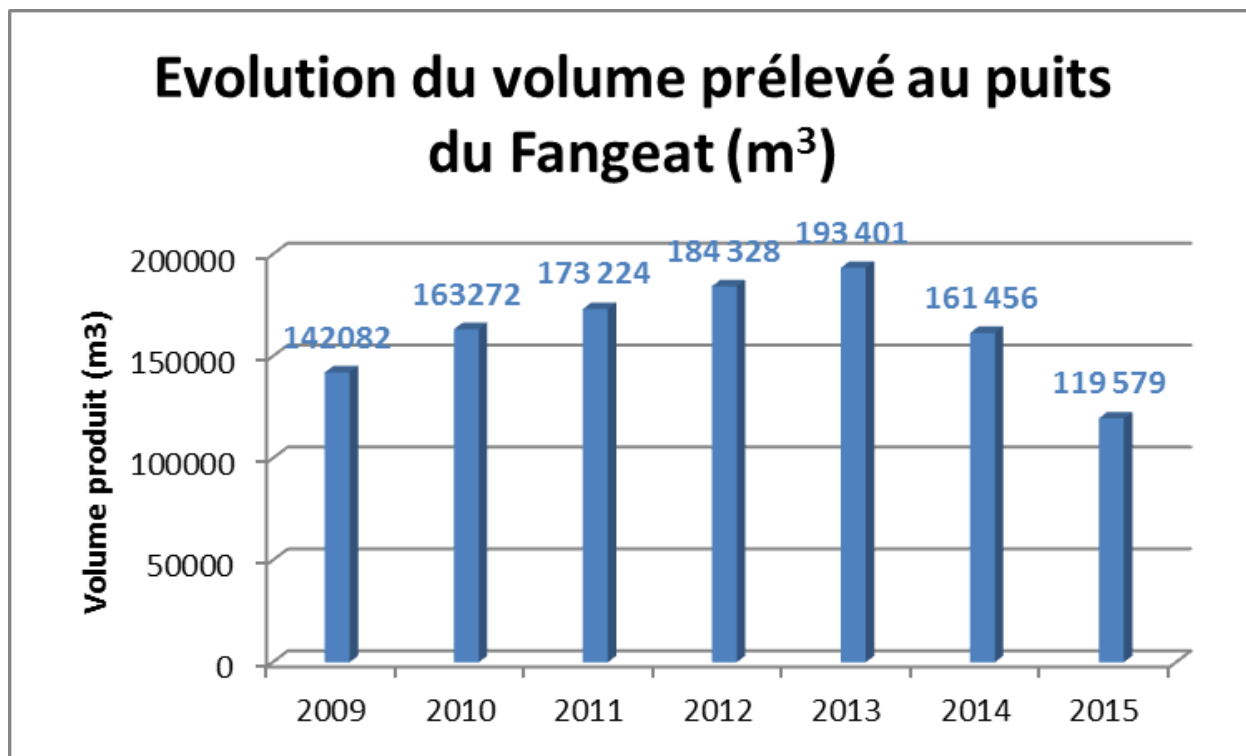
Des essais de pompage ont été réalisés en 2004 au niveau du puits AEP dit du Fongeat. La transmissivité calculée au droit des terrains est de $3,4 \cdot 10^{-2} \text{ m}^2/\text{s}$.

Piézométrie



VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Volume produit (m ³)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Puits du Fangeat	142 082	163 272	173 224	184 328	193 401	161 456	119 579

Rendement du réseau : 80% en 2015.

Indice linéaire de pertes en réseau : 1,47 m³/km/jour en 2015

Prélèvement futurs :

Capacité totale ressource actuelle (m ³ /j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m ³ /j)	Conso pointe 2040 (m ³ /j)
1 000	80	161 456	664	757	905

Capacité totale ressource actuelle (m ³ /an)	Conso totale 2014	Conso 2025	Conso 2040
365 000	161 456	184 094	220 165

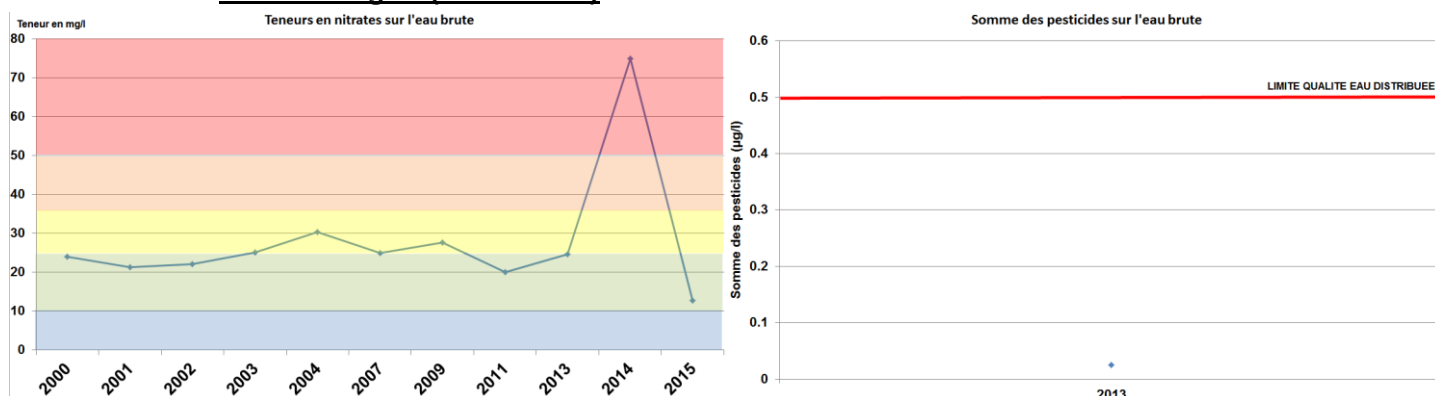
 Excédentaire

 Déficitaire



QUALITE DE LA RESSOURCE

• Puits le Fangeat (07232X0003)



Les teneurs en nitrates sont comprises globalement entre 20 et 30 mg/l et donc en dessous du seuil de potabilité qui est de 50 mg/l (fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007). Cependant un prélèvement réalisé en février annonce un taux de nitrates supérieur au seuil de tolérance La concentration a été évaluée ce jour-là à 75 mg/L Ces teneurs globalement élevées témoignent de la faible couverture limoneuse de l'aquifère.

Vis-à-vis des pesticides, la seule teneur disponible est inférieure aux limites de qualité en vigueur.

RISQUES

Risques	Station le Fangeat
Risques naturels	Faible risque d'inondation
Risques anthropiques	Aucune ICPE recensée à proximité de l'ouvrage
Assainissement	RAS
Infrastructures	A 75 m et en limite est du PPE, se situe la route départementale RD18 qui comptabilise sur cette portion 4 600 véhicules par jour en moyenne.

PROJETS D'AMENAGEMENT

Le captage est situé en zone humide. Les projets d'aménagements sont soumis à autorisation ou déclaration administrative préalable.

Les communes de Chozeau et de Panossas suivent les prescriptions du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Selon la révision du Plan Local d'Urbanisme de Chozeau, de juillet 2016, la commune souhaiterait la création de 70 logements supplémentaires sur la durée du PLU.

DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ARS

Etudes disponibles

- [1] SIE Chozeau-Panossas, "Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'eau", 2015
- [2] CPGF-HORIZON, "Pollution nitrates de décembre 2013. Recherche de la source", 2014.
- [3] "Rapport hydrogéologique sur le projet en eau potable des communes de Chozeau et Panossas", M. Robert Michel, 1959.





Nom UDE : Syndicat intercommunal des eaux du plateau de Crémieu
Code UDE : 352

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Syndicat Intercommunal des Eaux du plateau de Crémieu	Régie	Annoisin-Chatelans, Charrette, Dizimieu, Hieres-sur-Amby, La Balme-les-Grottes, Leyrieu, Optevoz, Parmileu, Saint-Baudille-de-la-Tour, Saint-Romain-de-Jalionas, Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu, Tignieu-Jameyzieu, Vernas, Vertrieu	18 671 (INSEE en 2015)	8 (dont 4 hors zone d'étude)

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Captage de Pré Bonnet	06998X0027 (drains)	138282006	FRDG105 : Calcaires jurassiques et moraines de l'île Crémieu	Optevoz 38282	En service	Drains Ouest : 1951 Drain Est : 1968
	P1 : 06998X0020				En service	1974
	P2 : Pas de BSS				Abandonné	1989
	P3 : 06998X0025				En service	1996
	P4 : 06998X0036				En service	2003
Captage de l'Etang du bas	06998X0004	138488001	FRDG105 : Calcaires jurassiques et moraines de l'île Crémieu	Siccieu-Saint-Julien-Et-Carisieu 38488	En service	1951
Captage de Chozelle	P1 : 06996X0104	138507010	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Cattelan	Tignieu-Jameyzieu 38507	En secours (problème de nitrate)	non connu
	P2 : Pas de BSS				Abandonné	
	P3 : Pas de BSS					
Sources de la Rama	06998X0045	-	FRDG105 : Calcaires jurassiques et moraines de l'île Crémieu	Siccieu-Saint-Julien-Et-Carisieu 38488	En service (alimente 1 abonné)	non connu
Captage des Barmettes-Val d'Amby (hors zone)	06997X0204	138190012	FRDG326 : Alluvions du Rhône	Hières-sur-Amby 38190	En service	2004
Captage de Longchamp (hors zone)	06994X0003	138539001	FRDG326 : Alluvions du Rhône	Vertrieu 38539	En service	1938
Puits Salette (hors zone)	06994X0035	138026002	FRDG326 : Alluvions du Rhône	La Balme-les-Grottes 38026	En service	1947
Captage des Tonches ou puits Bourdou (hors zone)	07233X0026	138146001	FRDG105 : Calcaire jurassiques et moraines de l'île Crémieu	Dizimieu 38146	En service	1963



Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Captage Pré Bonnet	2 Drains	Drain ouest : aqueduc de 96,5 m Drain est : aqueduc de 75 m	Section drain ouest : 0,8/1,6 m Section drain est : 1,08/1,78 mètre	50 m ³ /h soit 1200 m ³ /j	Débit max en étiage : 50 m ³ /h
	Puits n°1	6,68 m	1 000 mm	115 m ³ /h	1x45 m ³ /h
	Puits n°2	6,68 m	non connu		Hors service
	Puits n°3	12,3 m	300 mm		1x20 m ³ /h
	Puits n°4	11,8 m	500 mm		2x50 m ³ /h en alternance
Captage de l'Etang du bas	Puits	6,3 m	2 000 mm	400 m ³ /j	2x20 m ³ /h en alternance + 2x18 m ³ /h en alternance
Captage de Chozelle	Puits n°1	17,52 m	1 000 mm	1300 m ³ /j	1x50 m ³ /h
	Puits n°2	19,80 m	non connu		1x50 m ³ /h + 1x100 m ³ /h
	Puits n°3	non connu	200 mm		Abandonné
Sources de la Rama	Captage	Sources gravitaires		Totalité du débit	Débit moyen: 288 l/j
Captage des Barmettes-Val d'Amby (hors zone)	Forage	26 m	300 mm	1600 m ³ /j	2x80 m ³ /h en alternance
Captage de Longchamp (hors zone)	Puits	non connu	2 000 mm	400 m ³ /j	2x25 m ³ /h en alternance + 2x25 m ³ /h en alternance
Puits Salette (hors zone)	Puits	10 m	600 mm	400 m ³ /j	2x50 m ³ /h en alternance
Captage des Tonches ou puits Bourdou (hors zone)	Puits	6,43 m	non connu	700 m ³ /j	2x35 m ³ /h en alternance

Périmètre de protection

- **Captage de Pré Bonnet :**

Le captage de Pré Bonnet a fait l'objet de deux arrêtés portant DUP et autorisation d'exploiter, en date du 17/05/1955 et du 05/09/1955. Le rapport hydrogéologique en date du 04/11/1998 définit les périmètres de protections immédiates, rapprochée et éloignée.

- **Captage de l'Etang du bas :**

Une révision du périmètre de protection immédiate a été définie dans le rapport hydrogéologique du 23/07/2010. La définition des périmètres de protection rapprochée et éloignée mentionnés dans le rapport de l'hydrogéologue agréé du 04/11/1998 est inchangée. Le PPI comprend les parcelles 668, 669, 36 (en partie) et la parcelle n°35 qui constitue l'emprise de l'étang.

- **Captage de Chozelle :**

Les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée ont été définis dans le rapport hydrogéologique du 29 mai 2012.



- **Sources de la Rama :**

Les périmètres de protection immédiate, rapprochée ont été définis dans le rapport hydrogéologique du 29 mai 2012.

Traitement

Pour les captages de Pré-Bonnet, les Barmettes, l'Etang du Bas, les Tronches et de Longchamp le traitement est effectué à partir du bioxyde de chlore. Concernant le captage de Chozelle le traitement utilisé est le chlore gazeux. La ressource de la Rama est traitée à la javel [1].

Interconnexions [2]

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyens fournis par an
SIVOM Pont-de-Chéruy	Achat	Alimentation de Tignieu-Jamezyieu et Saint-Romain de Jalionas	Secours	23 442 m ³ (en 2015) ¹
Commune de Courtenay	Vente	Alimentation du hameau de Boulieu	Permanent	11 318 m ³ (en 2015)

¹ Entre 2010 et 2014, le SIEPC a importé depuis le SIVOM Pont-Chéruy un volume allant de 180 000 à 275 000 m³ pour compenser la diminution de productivité du captage de Saint-Bonnet dû notamment à la pollution au métholachlore.

ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

- **Captage de Pré-Bonnet :**

L'aquifère est constitué par la formation fluvioglacière composée d'éléments principalement sablo-graveleux, sans la présence d'une protection naturelle de couverture.

- **Captage de Chozelle :**

La nappe captée par le puits de Chozelle se situe sous une couverture argileuse de 2 mètres d'épaisseur.

Relation avec les autres masses d'eau

- **Captage de Pré-Bonnet :**

La nappe d'Optevoz a une direction générale d'écoulement du sud vers le nord. Elle est interceptée par une galerie drainante transversale, d'un développement total de 250 m. La profondeur du substratum argileux varie de 6,5 à 9 m, à l'amont de la galerie. L'alimentation de la nappe s'effectue depuis les bordures, accompagné d'éventuelle échanges avec les calcaires sous-jacents [3].

- **Captage de l'Etang du bas :**

La nappe est toujours à une cote inférieure à celle de l'étang qui, par cette position, permet une alimentation de cette nappe. La continuité hydraulique entre l'étang et la nappe est confirmée par les données piézométriques [4].

- **Captage de Chozelle :**

Les deux ouvrages exploitent la nappe phréatique de la vallée de la Bourbre. Le niveau piézométrique se situe à environ 6-7 mètres de profondeur.

- **Sources de la Rama :**

Les sources de la Rama exploitent le même aquifère. L'origine de ces deux résurgences est issue d'un horizon plus graveleux au sein des formations glaciaires de recouvrement dont l'emprise limitée, en amont des ouvrages, engendre le faible débit.



Transmissivité

- **Captage de Pré-Bonnet :**

Des essais de pompages ont été effectués sur le puits n°3 du champ captant de Pré-Bonnet en septembre 2003, à l'issue de la création de l'ouvrage. Ces essais ont révélé une transmissivité de $2,6 \cdot 10^{-2} \text{ m}^2/\text{s}$.

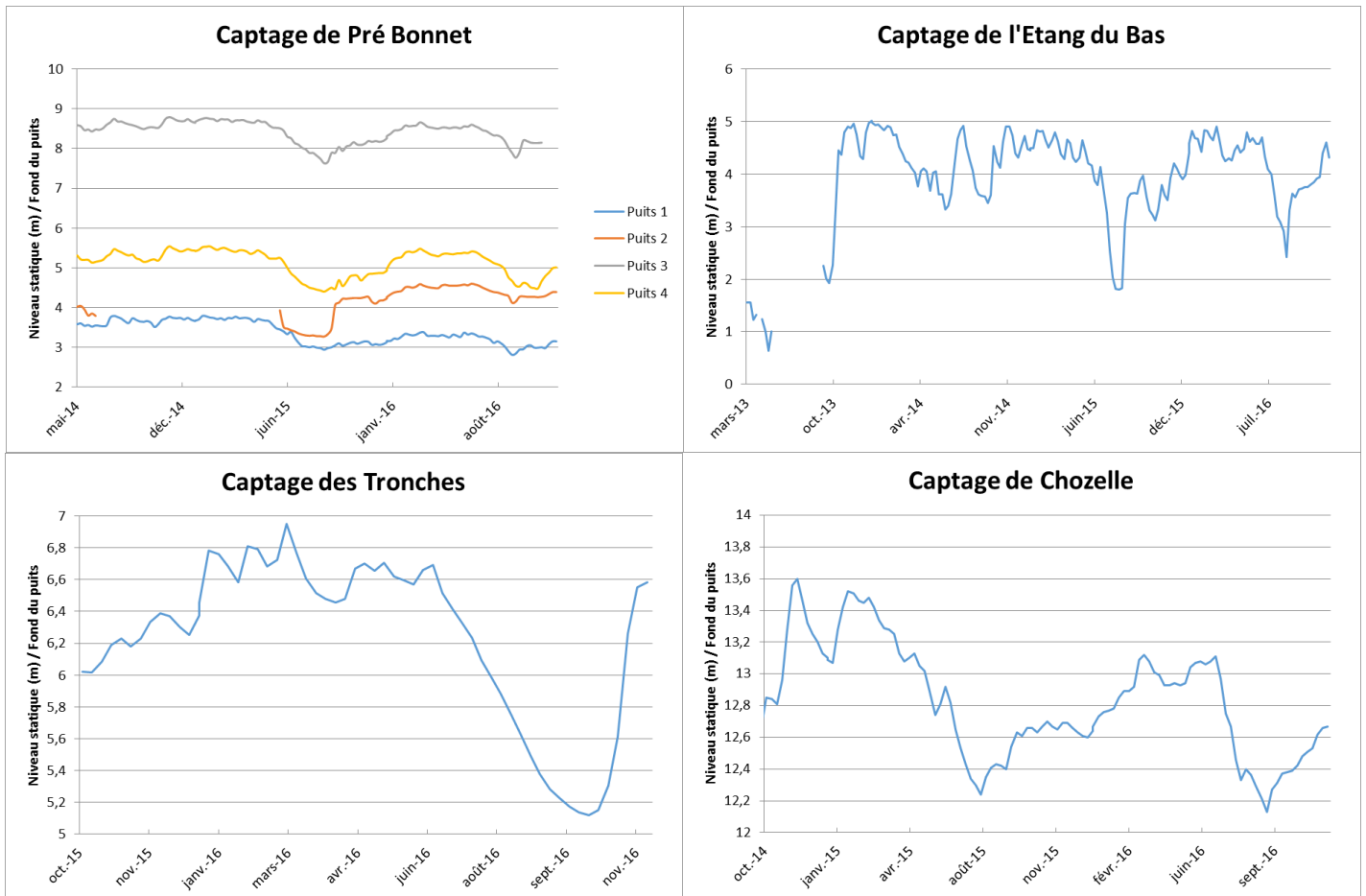
- **Captage de l'Etang du bas :**

La transmissivité au droit du puits de l'Etang du Bas est estimée à $2,4 \times 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$ [5].

- **Captage de Chozelle :**

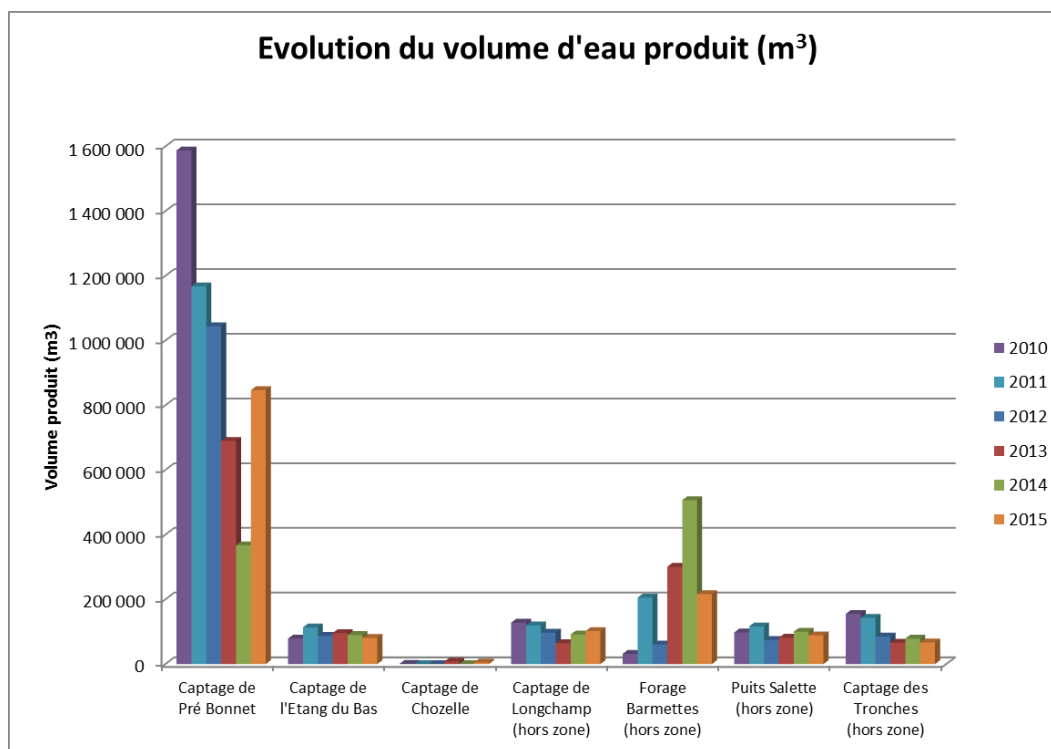
La fiche de caractérisation de la masse d'eau « Bourbre aval » donne pour l'aquifère fluvio-glaciaire une perméabilité de 10^{-3} m/s .

Piézométrie



VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Captage	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Captage de Pré Bonnet	1 587 587	1 167 607	1 044 335	689 511	367 040	846 472
Captage de l'Etang du Bas	78 904	113 159	87 149	95 857	89 751	80 675
Captage de Chozelle	730	162	0	7 390	101	4 638
Captage de Longchamp (hors zone)	128 156	119 822	97 050	64 713	91 578	101 855
Forage Barmettes (hors zone)	31 608	205 480	60 793	300 997	506 507	216 280
Puits Salette (hors zone)	97 638	116 413	74 634	81 380	99 924	88 901
Captage des Tronches (hors zone)	155 187	142 966	84 826	66 171	78 884	66 875
TOTAL en m³	2 079 810	1 865 609	1 448 787	1 306 019	1 233 785	1 405 696

Rendement du réseau : 67,07% en 2015.

Indice linéaire de perte : 4,68 m³/km/jour en 2015.

Prélèvement futurs :

Capacité totale ressource actuelle (m ³ /j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m ³ /j)	Conso pointe 2040 (m ³ /j)
8 500	67	1 233 785	5 070	5 781	6 914

Capacité totale ressource Actuelle (m ³ /an)	Conso totale 2014	Conso 2025	Conso 2040
3 102 500	1 233 785	1 406 777	1 682 414

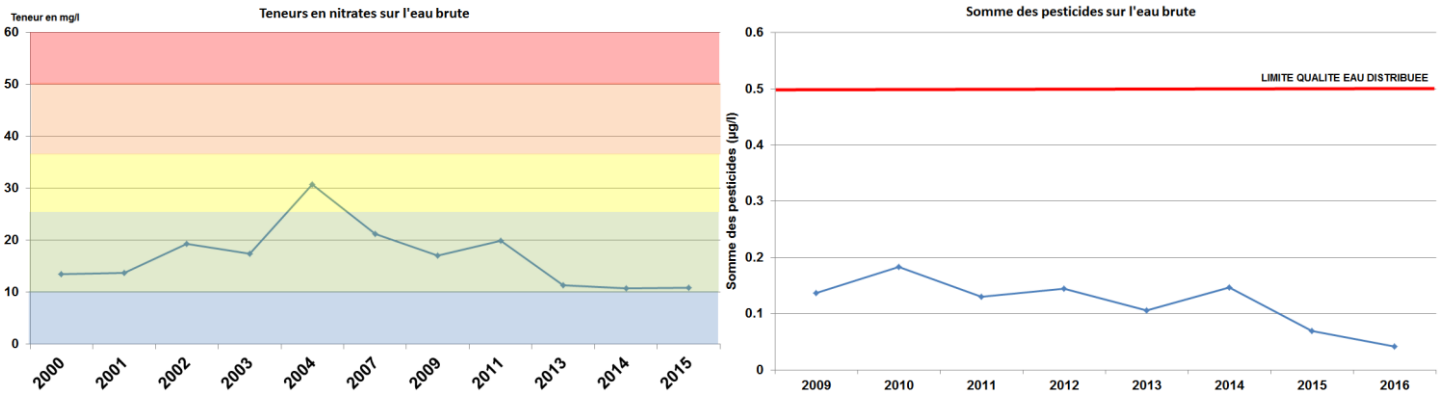
Excédentaire

Déficitaire



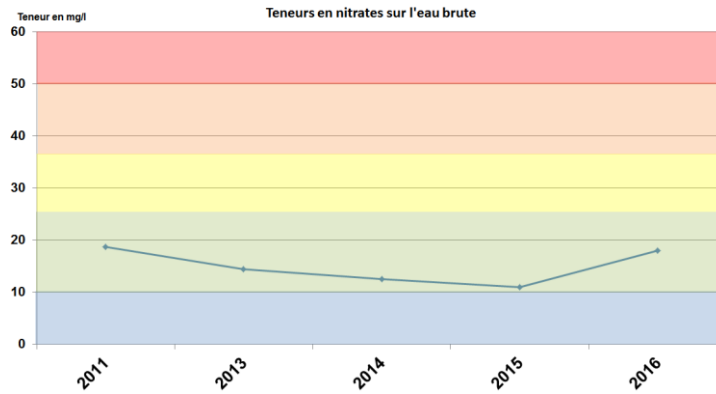
QUALITE DE LA RESSOURCE

- **Captage de Pré Bonnet 06998X0027 (drains)**



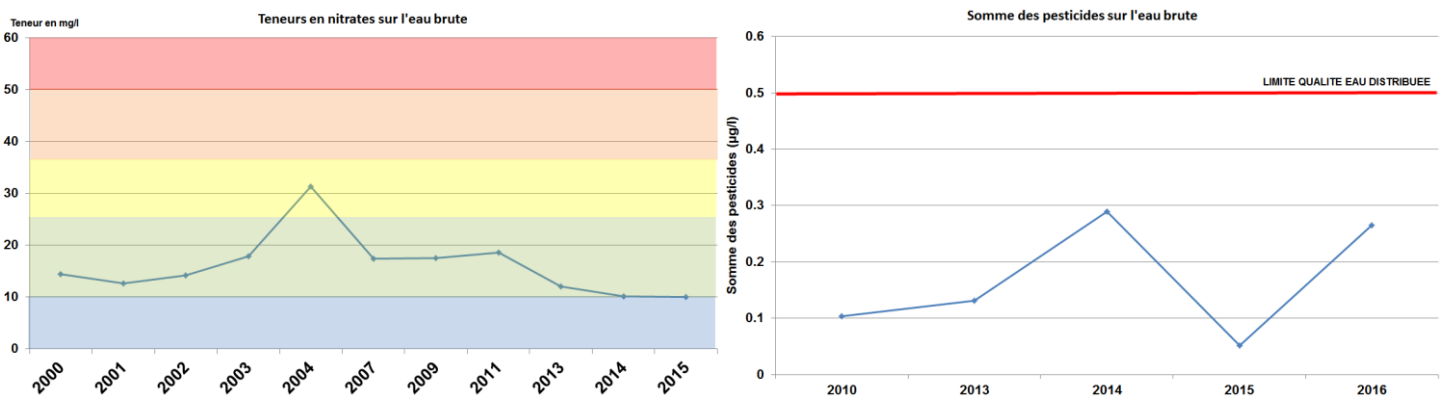
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 10 et 30 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

- **Captage de Pré Bonnet P1 : 06998X0020**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 10 et 20 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, le site ADES ne dispose pas de données.

- **Captage de Pré Bonnet P3 : 06998X0025**

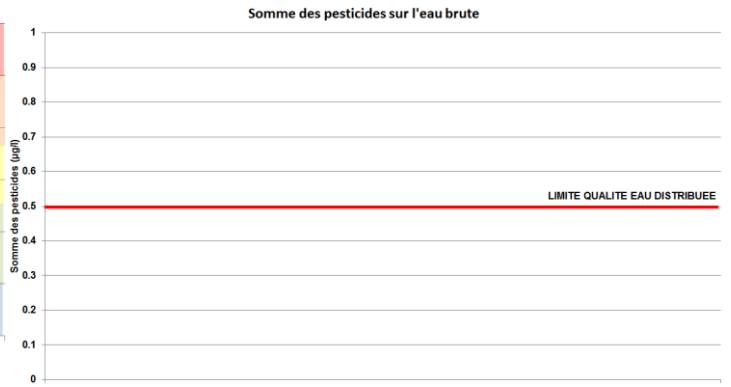
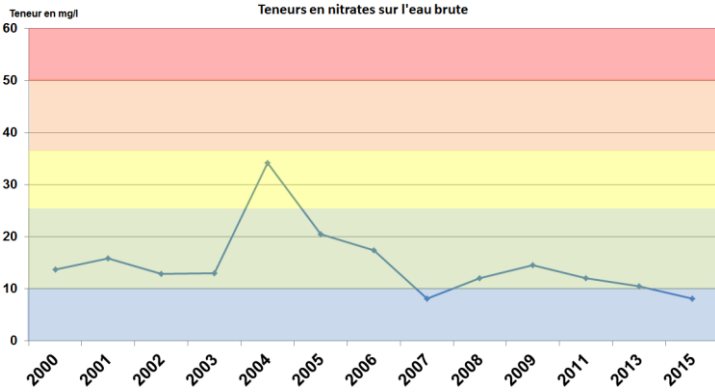


Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 10 et 30 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

- **Captage de Pré Bonnet P4 : 06998X0036**

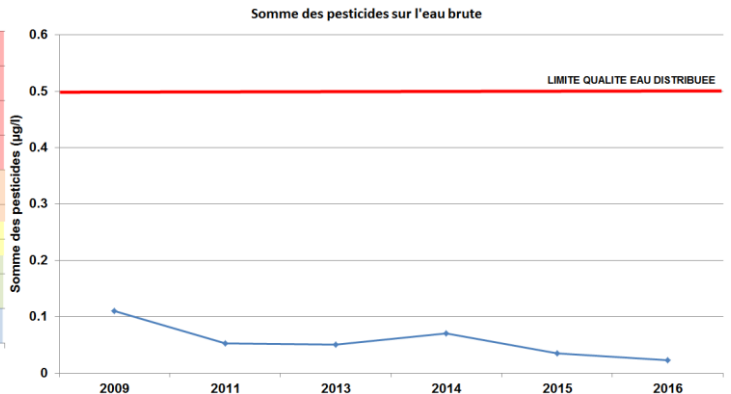
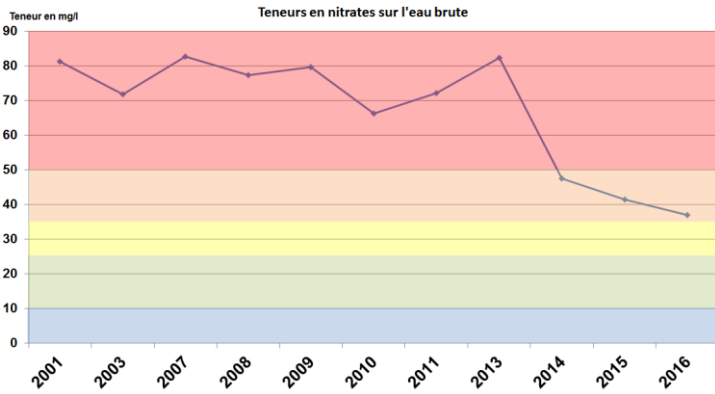
Absence de données disponibles sur ADES.fr

• **Captage de l'Etang du bas 06998X0004**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 8 et 35 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de quantification.

• **Captage de Chozelle P1 : 06996X0104**

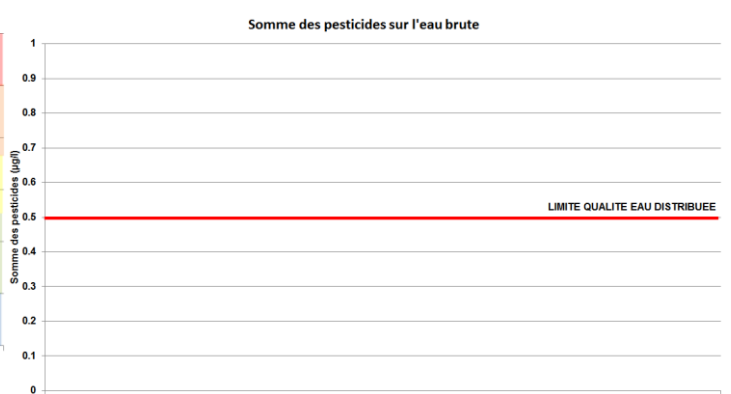
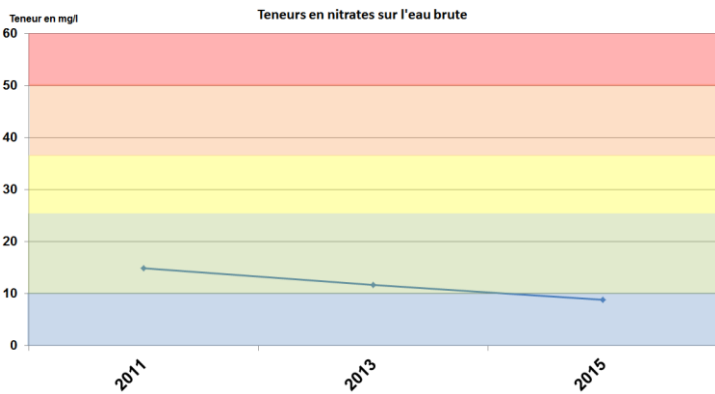


Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 80 et 35 mg/l. Depuis 2017, elles sont inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

• **Sources de la Rama 06998X0045**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

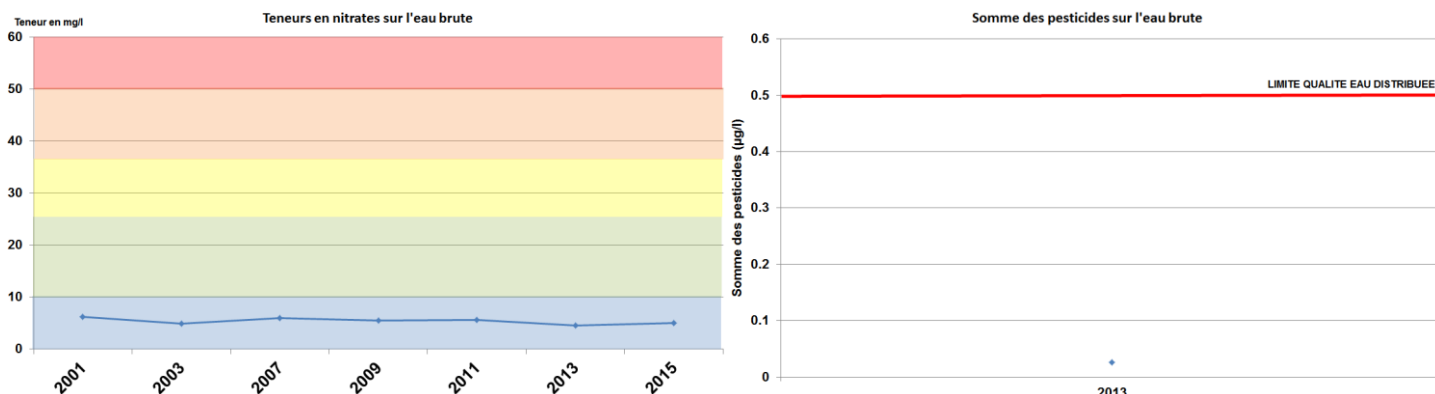
• **Captage des Barmettes-Val d'Amby (hors zone) 06997X0204**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 8 et 12 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de quantification.

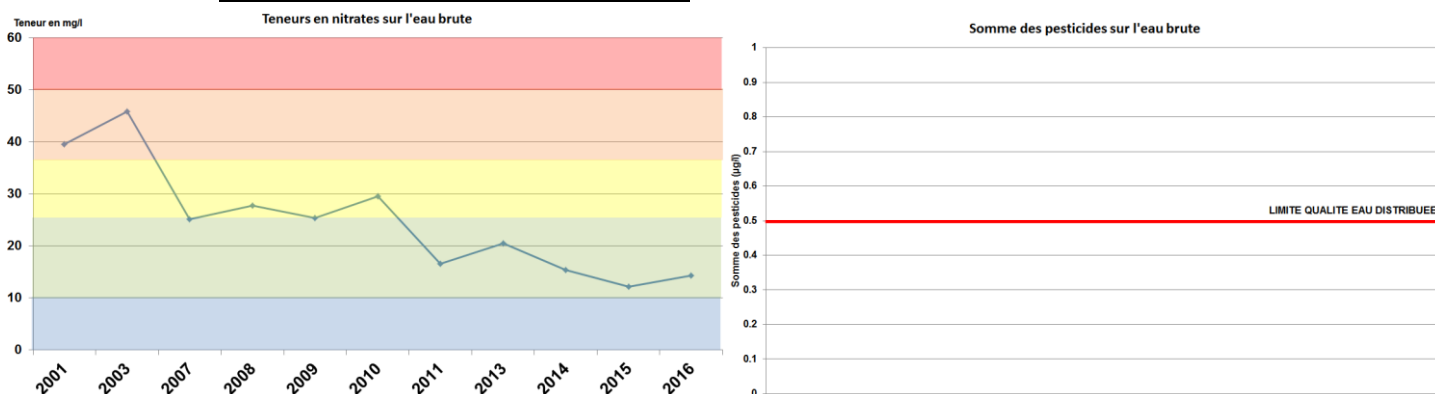


• **Captage de Longchamp (hors zone) 06994X0003**



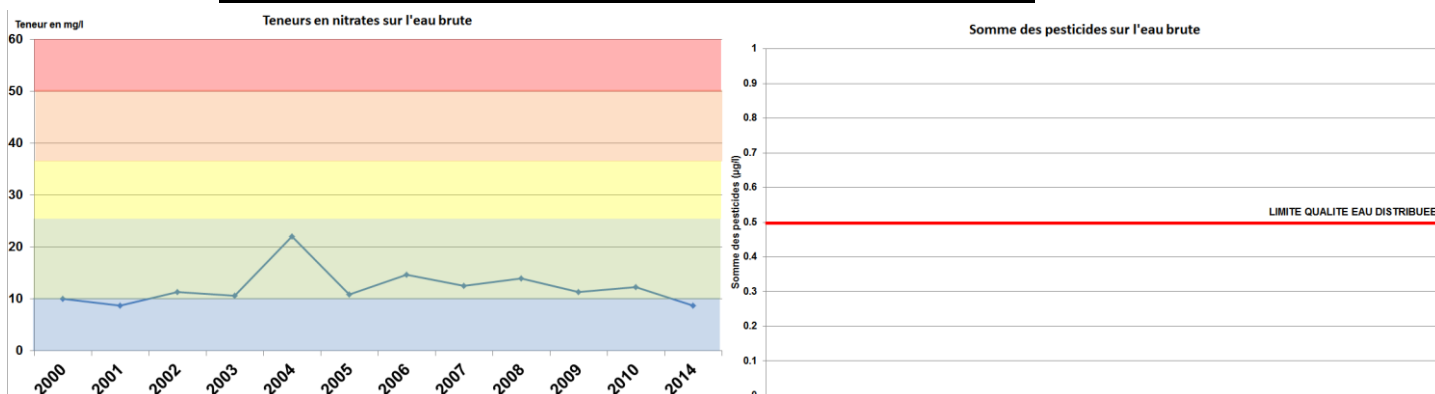
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 5 et 7 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, la seule teneur disponible est inférieure à la limite de qualité.

• **Puits Salette (hors zone) 06994X0035**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 15 et 45 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de quantification.

• **Captage des Tonches ou puits Bourdou (hors zone) 07233X0026**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 9 et 22 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de quantification.

RISQUES

Risques	Captage Pré Bonnet	Forage de l'Etang du bas	Forage de Chozelle	Forage Rama
Risques naturels	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible	Contrainte inondation faible
Risques anthropiques	Une exploitation agricole est recensée à environ 350 mètres du forage n°4 et se situe dans le PPE	Aucune ICPE n'est recensée à proximité du captage	On recense une exploitation agricole d'élevage à l'intérieur du PPE du captage	Aucun risque d'origine anthropique à l'intérieur des périmètres de protection
Assainissement	Les rejets de la STEP de la commune d'Optevoz s'effectuent à 100 mètres à l'aval du champ captant de Pré Bonnet. Bien que la distance soit limitée, les rejets se situent en dehors des périmètres de protection du captage	RAS	RAS	Les rejets de la STEP de Carisieu s'effectuent au sud de la commune à environs 900 mètres du forage
Infrastructures	A 150 du champ captant se situe la RD52a.	Aucune infrastructure majeure à proximité du forage	En limite est du PPE, se trouve la RD18. 5 200 véhicules par jour utilisent cette route en moyenne.	A 900 mètres du forage se situe la RD54

PROJETS D'AMENAGEMENT

Le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné définit le cadre et les modalités du développement pour la totalité des communes du Syndicat du plateau de Crémieu.

Aucun projet majeur n'est prévu sur le territoire du Syndicat.

DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ARS

Etudes disponibles

- [1] SIEPC, « Schéma directeur d'alimentation en eau potable, phase 1 », 2014
- [2] SIEPC, « Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement », 2015
- [3] « Rapport géologique sur la protection des captages : Pré Bonnet, Salette, Chozelle, Tronches, la Rama », Philippe Michal, 2012
- [4] « Rapport géologique complémentaire sur la modification du périmètre de protection immédiate », Philippe Michal, 2012
- [5] « Rapport géologique sur la protection des ressources AEP du SIEPC : Puits de l'Etang du bas (Sicieu) », Philippe Michal, 1998

Nom UDE : Syndicat Intercommunal des Eaux du Lac de Moras
Code UDE : 355

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Syndicat Intercommunal des Eaux du Lac de Moras	Régie	Moras, Saint-Hilaire-de-Brens, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Venerieu, Veyssilieu	3 232 (2014)	1

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Captage du Grand Marais	07233X0012	138532001	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Cattelan	Vénérieu 38532	En service	1962
Captage Saint-Barban	07233X0020	-	FRDG105 : Calcaires jurassiques et moraines de l'île Crémieu	Veyssilieu 38542	Abandonné	non connu

Caractéristiques de l'ouvrage

Point de captage	Ouvrage	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Le Grand Marais	Puits	14 m	470 mm	Pas de DUP	55 à 70 m ³ /h (soit 1 100 à 1 400 m ³ /jour)

Périmètre de protection

La déclaration d'utilité publique du captage de Vénérieu a été initiée en 1990 mais elle est restée sans suite.

Dans son rapport hydrogéologique du 17 avril 1990, R. Michel a préconisé la mise en place d'un périmètre de protection immédiate, couvrant les parcelles 307, 308, 615 et 617 c (surface de 13 835 m²) et d'un périmètre de protection rapproché et éloigné [1].

Traitement

L'eau pompée est traitée par une station de traitement au chlore [2].

Interconnexions

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyens fournis par an
Pas d'interconnexion à ce jour				



ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

La couverture des sols, à proximité du captage du grand Marais est principalement de nature argilo-limoneuse présentant une épaisseur d'environ 2,5 mètres.

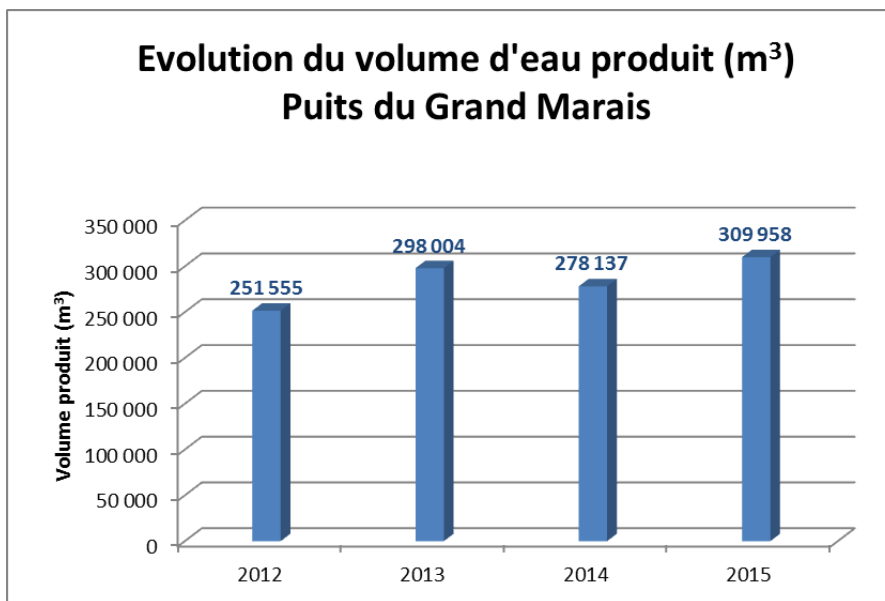
Piézométrie

Les variations saisonnières du niveau piézométrique pour le captage de Vénérieu sont peu importantes. Le niveau est compris entre 0,60 et 0,80 m de profondeur par rapport au sol naturel.

Il n'existe pas de suivi piézométrique continu pour la ressource du Grand Marais.

VOLUMES PRELEVES [3]

Production AEP :



Volume produit (m ³)	2012	2013	2014	2015
Puits du Grand Marais	251 555	298 004	278 137	309 958

Rendement du réseau : 61,7% en 2014

Indice linéaire de perte : 4,6 m³/km/j en 2014

Prélèvement futurs :

Capacité totale ressource actuelle (m ³ /j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m ³ /j)	Conso pointe 2040 (m ³ /j)
1 100	62	278 137	1 143	1 303	1 559

Capacité totale ressource actuelle (m ³ /an)	Conso totale 2014	Conso 2025	Conso 2040
401 500	278 137	317 135	379 273

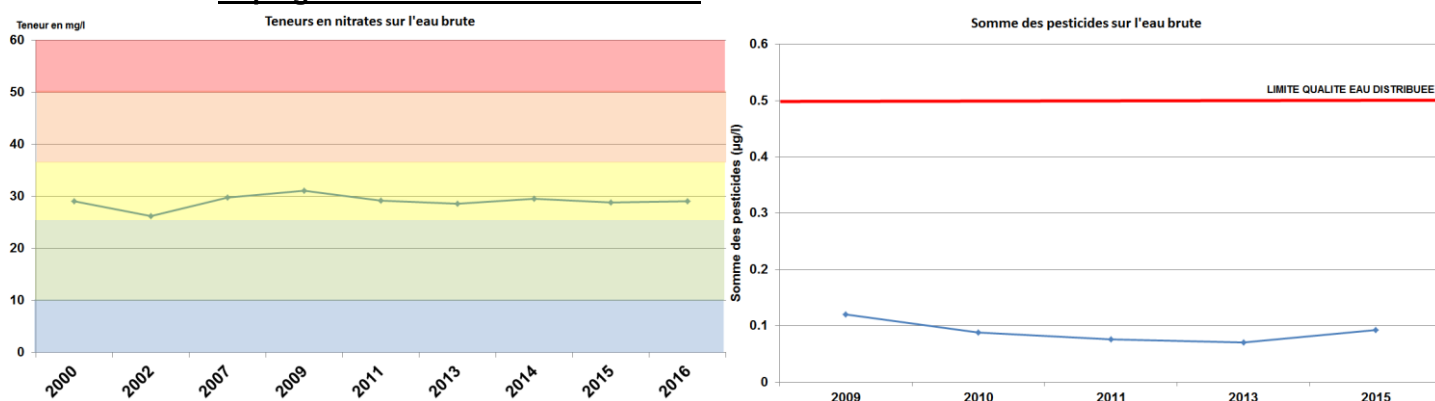
Excédentaire

Déficitaire



QUALITE DE LA RESSOURCE

- **Captage du Grand Marais 07233X0012**



Les teneurs en nitrates sont comprises entre 25 et 32 mg/l et donc en dessous du seuil de potabilité qui est de 50 mg/l (fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007). Ces teneurs sont constantes dans le temps et restent globalement élevées, si l'on considère le phénomène de dilution important dans cette zone.

Vis-à-vis des pesticides, la qualité de la ressource semble bonne. Les concentrations restent globalement inférieures à 0,1 µg/l. Aucune valeur ne dépasse le seuil de tolérance de 0,5 µg/L fixé par l'ARS.

- **Captage Saint-Barban 07233X0020**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

RISQUES

Risques	Captage du Grand Marais
Risques naturels	Le PPE du captage se retrouve en partie dans une zone inondable.
Risques anthropiques	Deux exploitations agricoles d'élevages se situent à 600 mètres du captage AEP, en bordure ouest du PPE.
Assainissement	RAS
Infrastructures	A 75 m, se situe la route départementale RD65 qui comptabilise sur cette portion 4 100 véhicules par jour en moyenne. A signaler également la présence d'un réseau gazoduc à environ 80 mètres du captage.

PROJETS D'AMENAGEMENT

Le SCOT Nord-Isère (2010-2030) définit le cadre et les modalités du développement pour les 20 ans à venir pour les communes de Saint-Marcel-Bel-Accueil, Vénérieu et Saint-Hilaire-de-Brens. Les communes de Moras et de Veyssillieu suivent les prescriptions du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Aucun projet majeur n'est actuellement prévu sur le territoire du Syndicat.



DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ARS

Etudes disponibles

[1] « Rapport géologique sur la situation sanitaire du captage de Vénérieu », R. Michel, 1990

[2] « Etude prospective de sécurité de l'AEP par les ressources du BV de la Bourbre, phase 1 », 2007

[3] SIE du Lac de Moras, « Service public d'alimentation en eau potable », 2014



Nom UDE : SIVOM de l'Agglomération de Pont-de-Chéruy
Code UDE : 357

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
SIVOM de l'Agglomération de Pont-de-Chéruy	Affermage	Pont-de-Chéruy, Chavanoz	5 196	2 (hors zone d'étude)

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Forage des Bruyères (hors zone)	06996X0072/R10	138097001	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Cattelan	Chavanoz 38097	En service	1980
Forage d'Anthon (hors zone)	06996A0084/F	138011001	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Cattelan	Anthon 38011	En service	1969

Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Forage des Bruyères (hors zone)	Forage	39 m		927 m ³ /j	220 m ³ /h sur 20 h Capacité max : 4 400 m ³ /j
Forage d'Anthon (hors zone)	Forage			Pas connu	2x100 m ³ /h sur 20 h soit 4 000 m ³ /j

**source : Etude prospective de la sécurité de l'alimentation en eau potable par les ressources du bassin de la Bourbre, Alp'Etudes, 2007)*

Traitement

L'eau subit une désinfection au chlore.



Nom UDE : Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Saint-Jean-de-Bournay
Code UDE : 359

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Saint-Jean de Bournay	Régie	Artas, Chatonnay, Lieudieu, Meyrieu-les-Etangs, Saint-Agnin-Sur-Brion, Saint-Jean de Bournay, Sainte-Anne-sur-Gervonde, Eclose	10 830 (2014)	2 (dont 1 hors zone)

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Captage de Pont-Eclose	P1: 07473X0006	138152001	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Badinière 38024	En service	
	P2: 07473X0007					
	P3: 07473X0008					
	Forage : 07473X0009					
Forage de Carloz (hors zone)	07472X0017	138399002	FRDG319 : Alluvions des vallées de Vienne	Saint-Jean-de-Bournay 38399	En service	1990

Caractéristiques de l'ouvrage [1]

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation*
Captage de Pont-Eclose	Puits n°1	6,6 m		225 m ³ /h soit 4500 m ³ /j dont 160 m ³ /h pour le SIE de Saint Jean de Bournay	106 m ³ /h
	Puits n°2	6,5 m			75 m ³ /h
	Puits n°3	6 m			12 m ³ /h
	Forage	19 m	300 mm		32 m ³ /h
Forage de Carloz (hors zone)	Forage	35,00 m	600 mm		100 m ³ /h + 70 m ³ /h pour le forage d'appoint

***capacité d'exploitation totale** : 225 m³/h sur 20 h (4 500 m³/j) dont 160 m³/h pour le SIE de Saint-Jean-de-Bournay. Le reste de la ressource est distribuée pour le compte du SIE des Vallons de l'Agny.

Périmètre de protection

Concernant la ressource d'Eclose, la DUP définissant les périmètres de protection a été mise en place par l'arrêté préfectoral du 24 avril 1997. Une clôture de protection est actuellement en place. La production du captage de Pont Eclose est partagée par les SIE de Saint-Jean-de-Bournay et de la Vallée de l'Agny.

Traitement

Pour la ressource de Pont-Eclose, un traitement au chlore gazeux est réalisé sur l'eau brute au niveau d'une bache de reprise de 200 m³. L'eau est ensuite distribuée sur les deux collectivités (SIE Saint Jean de Bournay et SIE Vallons de l'Agny). Aucun autre point de chloration n'est recensé sur le réseau de distribution.



Interconnexions

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyens fournis par an
Commune de St Jean de Bournay	Vente	Alimentation de la commune de Saint-Jean-de-Bournay	Secours	13 903 m ³ (en 2014)

ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

- **Captage de Pont-Eclose :**

Le captage de Pont Eclose dispose d'une bonne protection naturelle puisque la nappe phréatique est couverte par un horizon argileux d'environ 8,5 mètres d'épaisseur.

- **Captage Carloz :**

La couverture des sols, au niveau du périmètre de protection rapprochée présente des horizons argilo-sableux d'une épaisseur d'une vingtaine de mètres [2]. Cependant, l'infiltration rapide des eaux en tête de bassin ne permet pas un filtrage correct. Dans cette zone, la nappe est donc vulnérable.

Relation avec les autres masses d'eau

- **Captage Pont-Eclose :**

La nappe suit un écoulement est-ouest. [3]

- **Captage Carloz :**

En tête de bassin, les cours d'eau s'infiltrent dans les sols pour alimenter les nappes d'accompagnement. Cependant, le jaugeage réalisé par M Biju-Duval sur le ruisseau des Bielles entre le forage de Carloz et le forage le Siran, plus en aval, n'indique aucune perte. Aucune information n'est disponible à l'amont du champ captant de Carloz.

L'étude du BRGM indique que, dans la partie amont des vallées, l'aquifère molassique est alimenté par des apports provenant des alluvions sus-jacentes.

Transmissivité

- **Captage Pont-Eclose :**

Les pompages d'essai ont révélé une transmissivité de $7,5 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$.

- **Captage Carloz :**

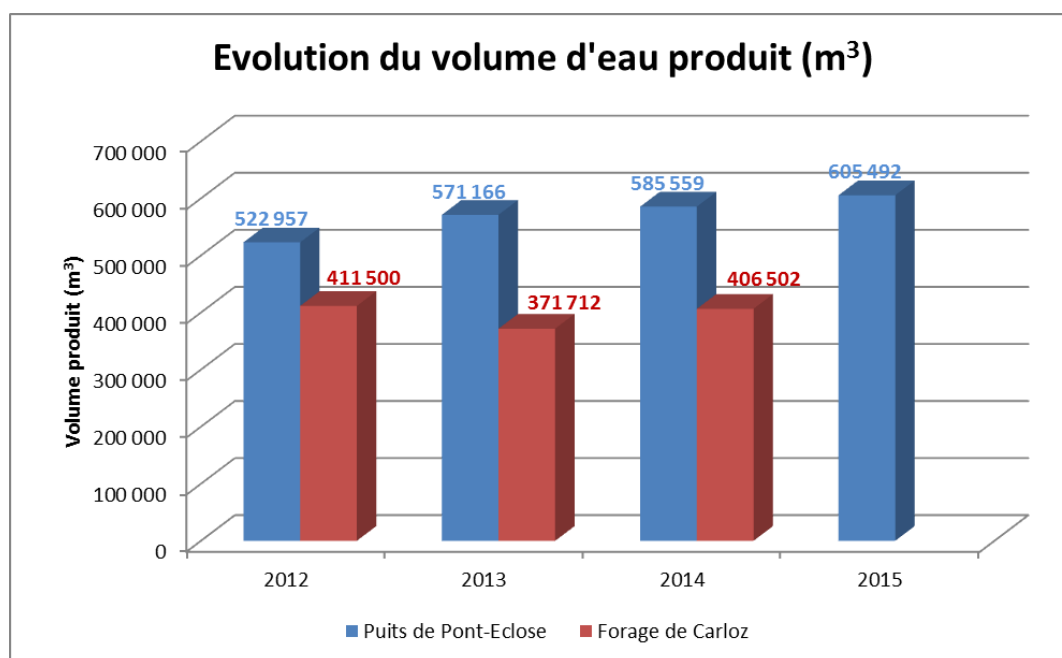
L'essai de pompage réalisé en 1988 après la mise en place du second forage sur le champ captant de Carloz a permis de déterminer une perméabilité moyenne de $5,7 \cdot 10^{-3} \text{ m/s}$ (soit une transmissivité de $5,5 \cdot 10^{-2} \text{ m}^2/\text{s}$).

Piézométrie

Aucun suivi piézométrique sur le captage de Pont-Eclose.

VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Captage	2012	2013	2014	2015
Puits de Pont-Eclose	522 957	571 166	585 559	605 492
Forage de Carloz (hors zone)	411 500	371 712	406 502	nd
Total en m³	934 457	942 878	992 061	nd

Rendement du réseau : 38,7% en 2014 [4].

Perte en réseau : 9 m³/km/j en 2014

Prélèvements futurs :

UDE	Capacité totale ressource actuelle (m ³ /j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m ³ /j)	Conso pointe 2040 (m ³ /j)
SIE de Saint-Jean de Bournay	6 600	39	992 061	4 077	4 649	5 559

UDE	Capacité totale ressource actuelle (m ³ /an)	Conso totale 2014	Conso 2025	Conso 2040
SIE de Saint-Jean de Bournay	2 409 000	992 061	1 131 160	1 352 794

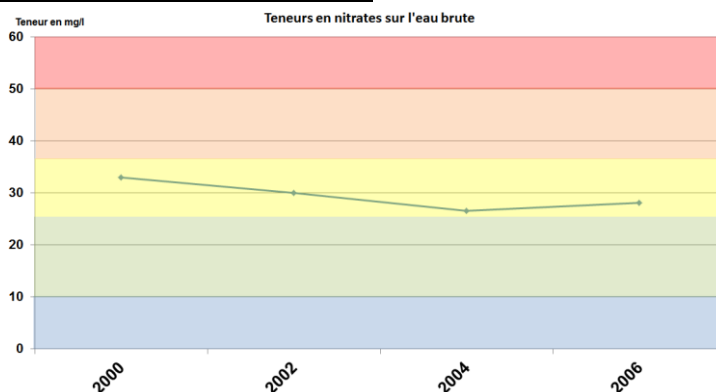
Excédentaire

Déficitaire



QUALITE DE LA RESSOURCE

- **Captage de Pont-Eclose P1: 07473X0006**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 25 et 32 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, le site ADES ne dispose pas de données.

- **Captage de Pont-Eclose P2: 07473X0007**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

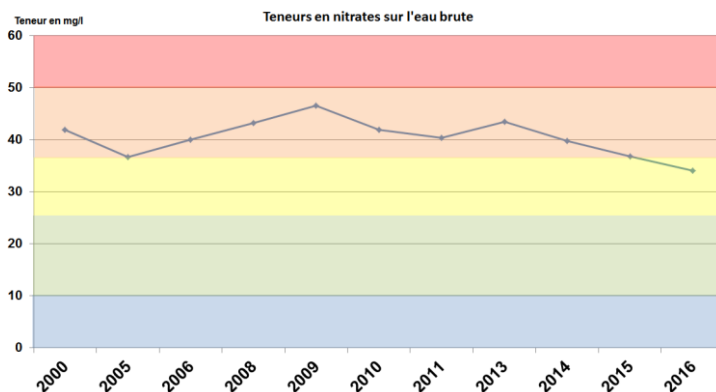
- **Captage de Pont-Eclose P3: 07473X0008**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Captage de Pont-Eclose Forage : 07473X0009**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Forage de Carloz (hors zone) 07472X0017**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 35 et 45 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier. Vis-à-vis des pesticides, le site ADES ne dispose pas de données.

RISQUES

Risques	Captage du Pont Eclose
Risques naturels	Contrainte inondation faible
Risques anthropiques	Une exploitation agricole est recensée dans le PPE
Assainissement	La STEP d'Eclose se situe à environ 300 mètres du captage.
Infrastructures	A 70 mètres du puits n°1 se situe la RD1085. Cependant cet axe routier reste en dehors des périmètres de protection du captage. En moyenne 7 200 véhicules empreintes cette voie chaque jour.

PROJETS D'AMENAGEMENT

Les communes adhérentes au Syndicat suivent une évolution conforme aux prescriptions du SCOT Nord-Isère (2010-2030), approuvé en 2012.

Aucun projet majeur n'est actuellement prévu.



DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ADES

Etudes disponibles

- [1] SIE St Jean de Bournay, "Etude de Schéma directeur de réseau d'alimentation en eau potable", 2007
- [2] CPGF-HORIZON, "Pollution nitrates de décembre 2013. Recherche de la source", 2014.
- [3] DDT, "Observation Hydrogéologiques sur la zone de captage d'Eclos-Badinières", 1982
- [4] SIE St Jean de Bournay, "Rapport annuel sur le prix et la qualité du service publique de l'eau potable", 2014





Nom UDE : Syndicat intercommunal de production des eaux du nord-ouest Isère
(SYPENOI)
Code UDE : 365

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Syndicat intercommunal de production des eaux du nord-ouest Isère (SYPENOI)	Affermage	Anthon, Chamagnieu, Charvieu-Chavagneux, Colombier-Saugnieu, Janneyrias, Satolas-Et-Bonce, Villette-d'Anthon	17 927	7 (dont 4 hors zone)

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Captage des Coutuses	P1 : Pas de BSS	138085002	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Cattelan	Charvieu-Chavagneux 38085	Hors service	non connue
	P2 : 06996X0103				Secours	1959
	P3 : Pas de BSS					1963
Captages d'Anthon (hors zone)	F2bis : 06996X0116	138011001	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Cattelan	Anthon 38011	En service	1993
	F4 : 06996X0118				En service	non connue
	F5 : 06996X0119				En service	non connue
	F6 : 06996X0072				En service	1969
	F3 : 06996X0117				Projet de captage	non connue

Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Captage des Coutuses	Puits P1	non connu	non connu	Hors service	
	Puits P2	~10 m	non connu	DUP en cours	1x120 m ³ /h
	Puits P3	~10 m	non connu		1x120 m ³ /h
Captages d'Anthon (hors zone)	Forage F2bis	31 m	68 mm	DUP en cours	158 m ³ /h
	Forage F4	19,5 m	350 mm		158 m ³ /h
	Forage F5	29 m	non connu		175 m ³ /h
	Forage F6	non connue	non connu		118 m ³ /h
	Forage F3	30 m	non connu		Projet de captage

Périmètre de protection

Concernant les forages des Coutuses, la procédure DUP est en cours de réalisations. Le rapport de l'hydrogéologue agréé du 03 octobre 1975, préconise la mise en place de périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée. La zone de protection immédiate recouvre une superficie totale de 3474 m² et occupe la parcelle 125 de la section AH de Charvieu-Chamagnieu.

Traitement

Les captages d'Anthon et des Coutuses possèdent un poste de désinfection au chlore.



Interconnexions [1]

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes fournis en 2015
Commune de Colombier-Saugnieu	Vente	Alimentation de la commune de Colombier-Saugnieu et dissolution des eaux chargées en nitrates	Permanent	74 738 m ³
Commune d'Anthon	Vente	Alimentation d'Anthon	Permanent	73 931 m ³
Commune de Charvieu-Chavagneux	Vente	Alimentation de Charvieu-Chavagneux	Permanent	609 621 m ³
Commune de Chamagnieu	Vente	Alimentation de Chamagnieu	Permanent	117 687 m ³
Commune de Janneyrias	Vente	Alimentation de Janneyrias	Permanent	104 467 m ³
Commune de Satolas-et-Bonce	Vente	Alimentation de Satolas-et-Bonce	Permanent	135 655 m ³
Commune de Villette d'Anthon	Vente	Alimentation de Villette d'Anthon	Permanent	324 232 m ³

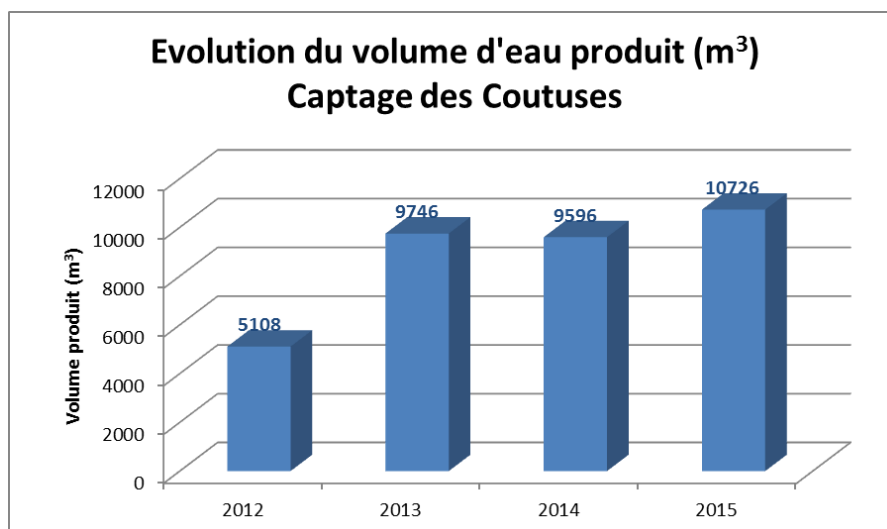
ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

La nappe alluviale au droit des forages des Coutuses dispose d'une couche supérieure relativement imperméable d'environ 2,70 mètres [2].

VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Volume produit en m ³	2012	2013	2014	2015
Captage des Coutuses (secours)	5108	9746	9596	10726
Captages d'Anthon (hors zone)	1 277 728	1 276 879	1 303 118	1 456 500
Total en m³	1 282 836	1 286 625	1 312 714	1 467 226

Perte en réseau : 3,93 m³/km/j en 2015.

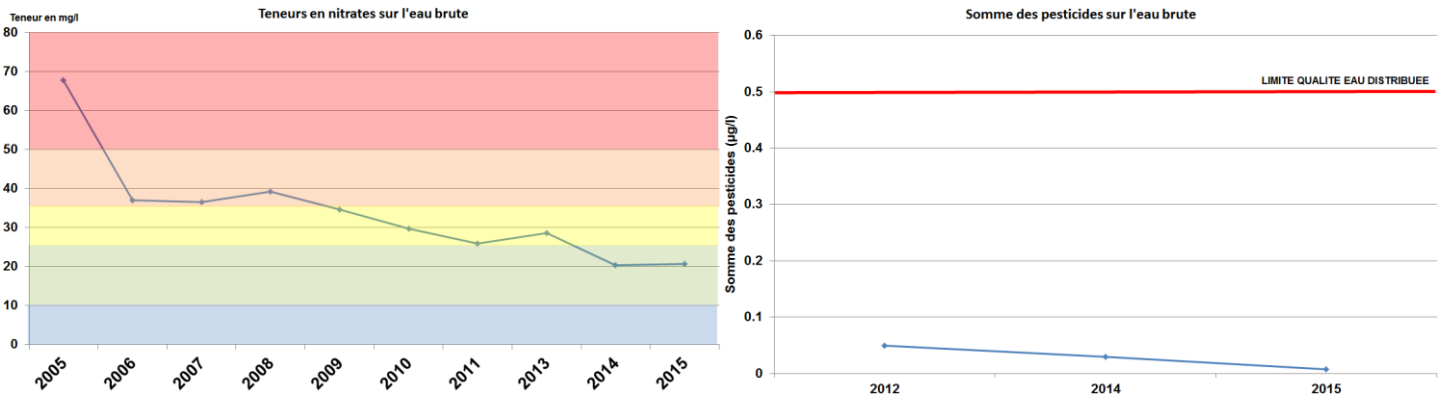
Rendement du réseau : 98,2% en 2015.

Prélèvement futurs :

Absence de données

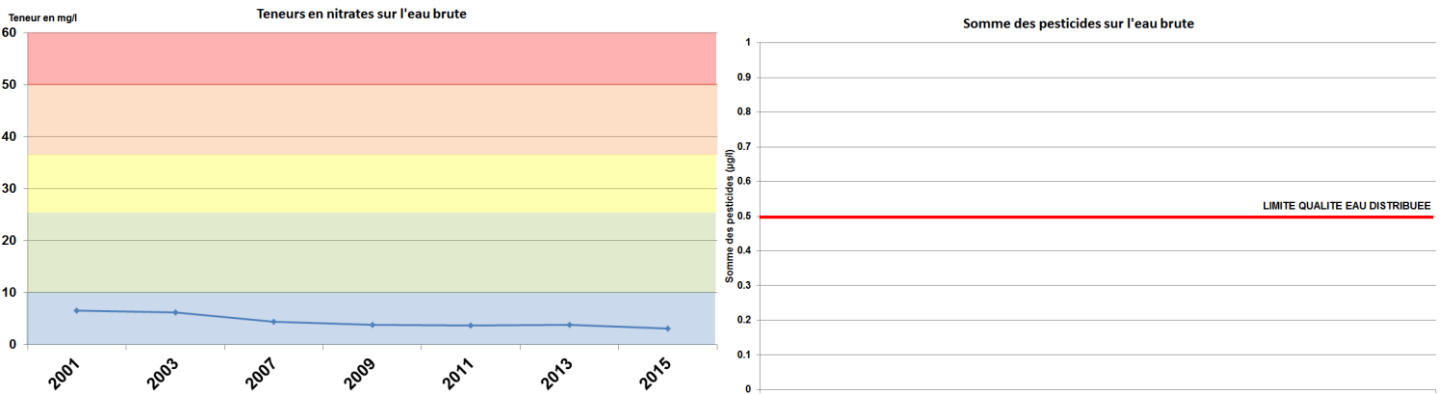
QUALITE DE LA RESSOURCE

- **Captage des Coutuses P2 : 06996X0103**



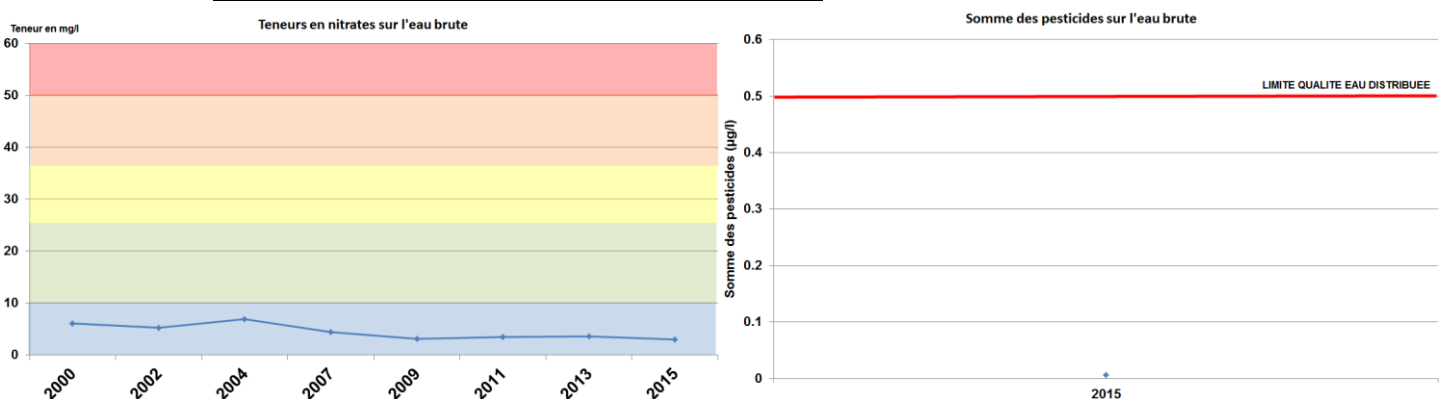
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont comprises entre 20 et 75 mg/l. Depuis 2006, elles sont inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de qualité.

- **Captages d'Anthon (hors zone) F2bis : 06996X0116**



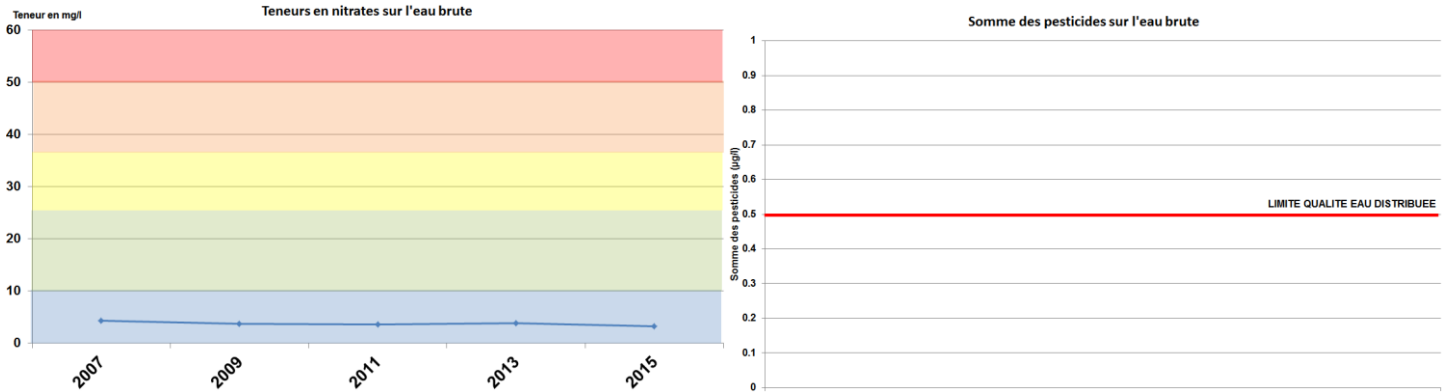
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont inférieures à 10 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de quantification.

- **Captages d'Anthon (hors zone) F4 : 06996X0118**



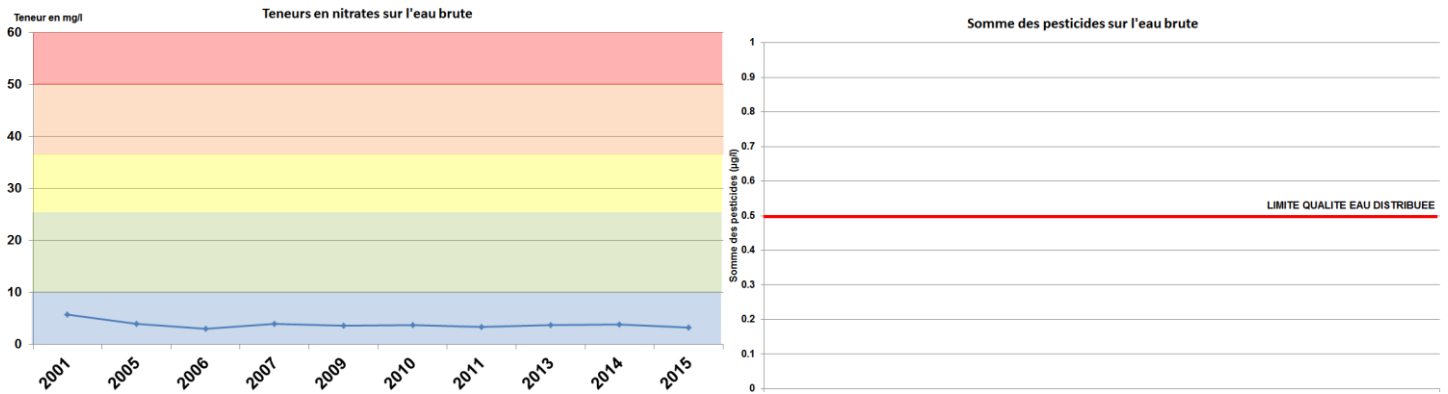
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont inférieures à 10 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, la seule teneur disponible est inférieure à la limite de qualité.

• **Captages d'Anthon (hors zone) F5 : 06996X0119**



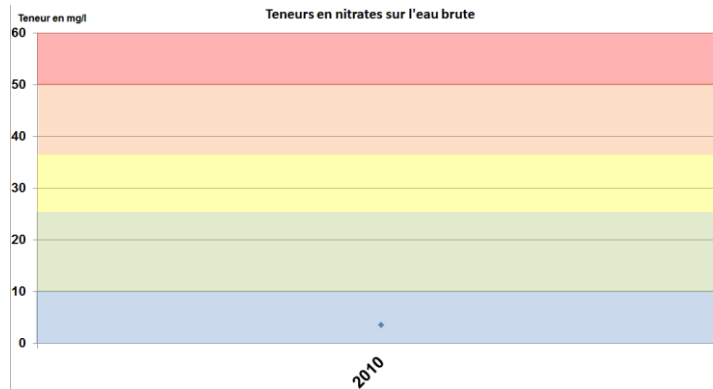
Sur le plan des nitrates, les concentrations sont inférieures à 10 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de quantification.

• **Captages d'Anthon (hors zone) F6 : 06996X0072**



Sur le plan des nitrates, les concentrations sont inférieures à 10 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, les teneurs sont inférieures à la limite de quantification.

• **Captages d'Anthon (hors zone) F3 : 06996X0117**



Sur le plan des nitrates, la seule concentration disponible est inférieure à 1 mg/l et sont donc inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Vis-à-vis des pesticides, le site ADES ne dispose pas de données.

RISQUES

Risques	Captages des Coutuses (secours)
Risques naturels	Le captage et la totalité de la surface du PPR se situe en zone inondable
Risques anthropiques	Seule la présence d'habitations dans le PPE peut présenter un risque pour le captage
Assainissement	Les rejets de la station d'épuration de la commune de Tignieu-Jameyzieu s'effectuent à environ 600 mètres (hors périmètre de protection) à l'aval du forage
Infrastructures	Aucune infrastructure d'importance à proximité du captage

PROJETS D'AMENAGEMENT

Le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné définit le cadre et les modalités du développement pour les communes d'Anthon, Charvieu-Chamagnieu, Janneyrias et Vilette d'Anthon. La commune de Satolas-et-Bonce quant à elle suit les prescriptions du SCOT Nord-Isère.

Vis-à-vis du projet de la ligne de chemin de fer Lyon-Turin, la commune de Colombier-Saugnieu souhaite souligner dans son PADD l'objectif de ne pas voir le passage du fret ferroviaire à proximité du tissu urbain de la commune et son souhait que la ligne de fret ferroviaire soit implantée dans l'emprise de l'aéroport le long de la ligne du TGV.

DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ARS

Etudes disponibles

[1] SYPENOI, « Rapport annuel du délégataire », 2015

[2] « Rapport géologique sur la protection sanitaire des captages d'eau potable de Charvieu-Chavagnieux », Robert Michel, 1975

Nom UDE : Association Syndicale autorisée de Ravinet
Code UDE : 394

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Association Syndicale Autorisée de Ravinet	Régie	Saint-Victor-de-Cessieu		1

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Source de Ravinet	07245X0037-P	138464004	FRDG511 : Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône	Saint-Victor-de-Cessieu 38464	En Service	

Caractéristiques de l'ouvrage

Point de captage	Ouvrage	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Source de Ravinet	Captage		Source gravitaire	173 m ³ /j	

Périmètre de protection

La source de Ravinet a fait l'objet d'une procédure de DUP selon l'arrêté du 94/6543 en date du 22 novembre 1994. Ce document définit les périmètres de protection immédiate et rapprochée du captage. Il n'est pas établi de périmètre de protection éloignée.

Le périmètre de protection immédiate s'étend sur les parcelles n°167 et 169 de la section AD de la commune de St Victor-de-Cessieu.

Traitement

Absence de donnée

Interconnexions

Absence de donnée

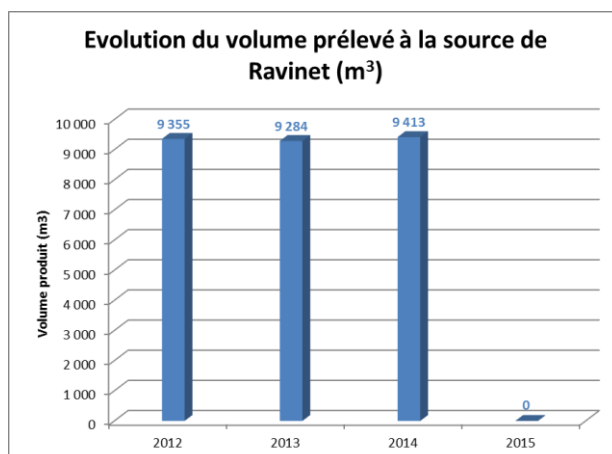
ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Absence de donnée



VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Volume produit (m ³)	2012	2013	2014	2015
Source de Ravinet	9 355	9 284	9 413	nd

QUALITE DE LA RESSOURCE

Aucune donnée disponible sur ADES.

RISQUES

Risques	Source de Ravinet
Risques naturels	Contrainte d'inondation faible
Risques anthropiques	Aucune ICPE à proximité de la source
Assainissement	RAS
Infrastructures	A 220 mètres au nord-ouest de la source se situe la RD51, qui comptabilise 5 100 véhicules / jour en moyenne.

PROJETS D'AMENAGEMENT

Le SCOT Nord-Isère (2010-2030), approuvé en décembre 2012, a émis l'objectif de créer 8 logements (+1 000 habitants / an au minimum) pour la commune de Saint-Victor-de-Cessieu.

DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ARS

Etudes disponibles



Nom UDE : Syndicat Libre des Censes et de Fontaine Blanche
Code UDE : 395

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre de captages/champs captants
Syndicat Libre des Censes et de Fontaine Blanche	Régie	Burcin (quartiers Ternin et Centre)		2

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Sources de Fontaine Blanche	07485X0044	0138063001	FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Burcin 38063	En Service	
	07485X0055					
Sources des Censes	Captage Nord : 07485X0045		FRDG350 : Formations quaternaires du Bas Dauphiné	Burcin 38063	En Service	
	Captage Sud : 07485X0056					

Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Sources de Fontaine Blanche	2 Captages	Sources gravitaires		Pas de DUP	
Sources des Censes	2 Captages (nord et sud)	Sources gravitaires		Pas de DUP	

Périmètre de protection

- **Source de Fontaine Blanche :**

Aucune procédure DUP n'est été effectuée à ce jour. Le rapport de l'hydrogéologue agréé du 05 Mars 1992 préconise les périmètres de protection des sources des Censes à définir.

- **Sources des Censes :**

Aucune procédure DUP n'est été effectuée à ce jour. Le rapport de l'hydrogéologue agréé du 05 Mars 1992 préconise les périmètres de protections des sources des Censes à définir. Les périmètres de protection immédiate (PPI) sont au nombre de deux, démarquant chacun des deux captages des sources des Censes. Le PPI du captage sud est constitué des parcelles n°26 et par une petite partie de la parcelle n°64. Le captage nord possède un périmètre immédiat constitué par la partie sud de la parcelle n°75 plus une petite partie de la parcelle n°73. Le périmètre de protection rapprochée est commun aux deux captages.

Traitement

Absence de données

Interconnexions

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyens fournis par an
Commune de Burcin	Vente	Alimentation des quartiers Ternin et Centre de Burcin	Permanent	7 008 m ³ (en 2014)



ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

Absence de données

Relation avec les autres masses d'eau

- **Source de Fontaine Blanche :**

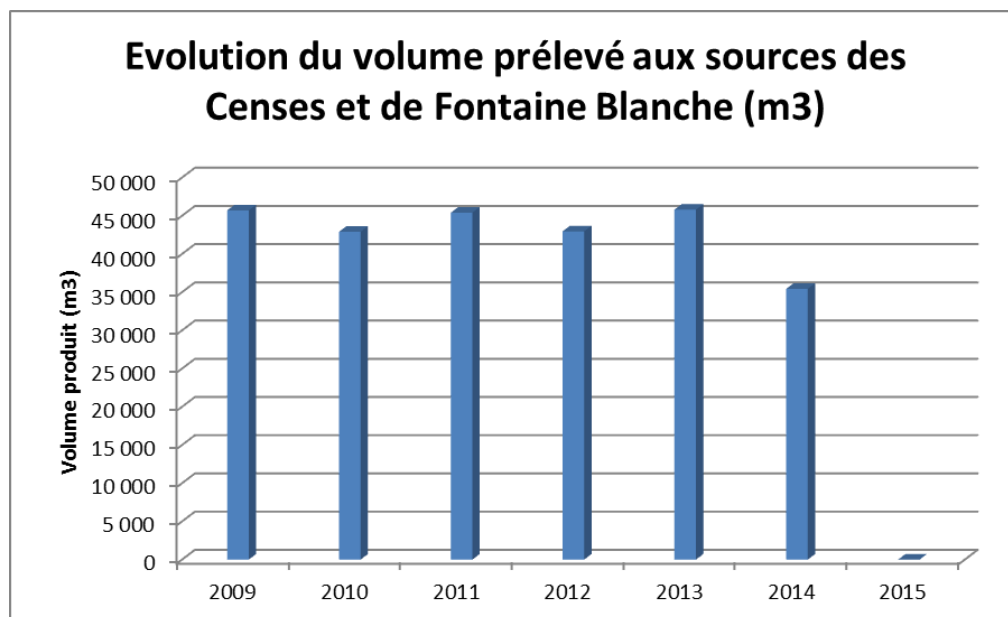
Les eaux captées par les deux captages de Fontaine Blanche émergent dans un large talweg. Elles sont en relation avec les bancs de conglomérats de la molasse alimentés par les précipitations.

- **Sources des Censes :**

Les eaux captées sortent des bancs de conglomérats de la molasse. Ces derniers drainent non seulement la molasse gréseuse, mais aussi les moraines et altérites qui la recouvrent. Ces formations constituent de véritables éponges qui absorbent les eaux des précipitations et de fonte des neiges et les restituent lentement.

VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Volume produit (m ³)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Sources des Censes et de Fontaine Blanche	45 700	42 900	45 400	42 956	45 792	35 438

Rendement du réseau : Absence de données

Indice linéaire de perte : Absence de données

Prélèvement futurs :

Absence de données



QUALITE DE LA RESSOURCE

- **Sources de Fontaine Blanche (07485X0044)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Sources de Fontaine Blanche (07485X0055)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Sources des Censes : Captage Nord (07485X0045)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

- **Sources des Censes : Captage Sud (07485X0056)**

Absence de données disponibles sur ADES.fr

RISQUES

Risques	Source de Fontaine Blanche	Sources des Censes
Risques naturels	Pas de risque d'inondation	Pas de risque d'inondation
Risques anthropiques	Aucune ICPE à proximité du captage	Aucune ICPE à proximité du captage
Assainissement	RAS	RAS
Infrastructures	Pas de risques liés aux infrastructures	Pas de risques liés aux infrastructures

PROJETS D'AMENAGEMENT

Le SCOT de la région urbaine grenobloise (2010-2030) définit le cadre et les modalités du développement pour les 20 ans à venir pour la communauté de communes de Bièvre Est dont la commune de Burcin fait partie.

Aucun projet majeur n'est actuellement prévu sur la commune de Burcin.

DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ADES

Etudes disponibles

[1] "Rapport géologique sur la protection des captages servant à l'alimentation en eau potable", Jean-Claude FOURNEAUX, 1992



Nom UDE : Association Syndicale des Eaux de Garabiol
Code UDE : 479

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Communes desservies	Nombre d'habitants	Nombre de captages/ champs captants
Association Syndicale des Eaux de Garabiol	Régie	Châbon	350 abonnés (900 habitants environ)	2

Captages

Point de Captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Sources Garabiol ¹	Captage principal 1 : 07481X0049	138065010	-	Châbons 38065	En service	depuis la création du Syndicat de Garabiol (1885)
	Captage principal 2 : 07481X0045					
	Captage 3 : Pas de BSS					
	Captage 4 : Pas de BSS					
	Captage 5 : Pas de BSS					
Puits Garabiol	07485X0017	-	FRDG511 : Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône	Châbons 38065	Hors service (faible demande)	avant 1982

- ¹ La ressource de Garabiol est constituée de 5 captages dont 2 principaux exploités et gérés par l'AS Garabiol et 3 captages mineurs alimentant directement le réseau du SMEAHB. Le trop plein du réservoir de l'AS Garabiol alimente également le réseau d'eau potable du Syndicat de la Haute-Bourbre.

Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Sources Garabiol ¹	2 Captages	Sources gravitaires		Pas de DUP	Moy : 25 m ³ /h
Puits Garabiol (hors service)	Forage	96 m	110 mm	Pas de DUP	4 m ³ /h

Périmètre de protection

- Sources Garabiol :**

Aucune procédure DUP n'est été effectuée à ce jour. Le rapport de l'hydrogéologue agréé du 06 Mars 1990 définit les périmètres de protection des captages des sources de Garabiol. Concernant le périmètre de protection immédiate, il s'étend sur une partie des parcelles n°3 et 365 de la section AE de la commune de Châbon.

Traitement

Les eaux de la ressource de Garabiol sont traitées trois fois par an au chlore.



Interconnexions

Le Syndicat de Garabiol alimente le réseau du Syndicat mixte d'Eau et d'assainissement de la Haute Bourbre par le trop-plein du réservoir de Garabiol.

ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES [1]

Protection passive de la nappe

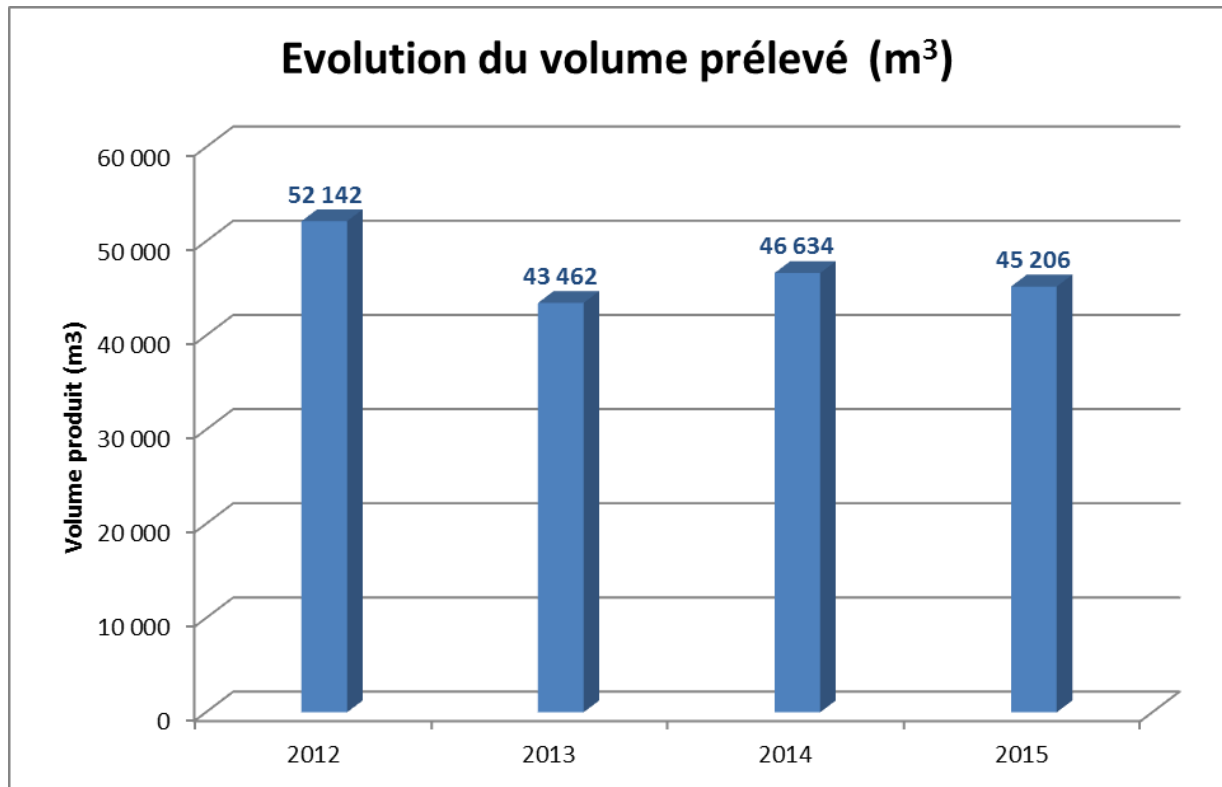
Le secteur des sources de Garabiol est constitué par une couverture de formations récentes très poreuses mais de perméabilité très variable. Le substratum molassique est lui moins poreux et souvent moins perméable.

Relation avec les autres masses d'eau

Les eaux des précipitations s'infiltrent dans les formations récentes et percolent lentement selon une ligne de pente qui peut être différente de la pente topographique en certains points. Le talweg fossile rempli d'alluvions très poreuses jouerait le rôle de réservoir alimentant les principaux captages. Les terrains du secteur sont très hétérogènes. Les sources émergent là où un chenal plus perméable et recouper par une surface d'érosion.

VOLUMES PRELEVES

Production AEP :



Volume produit (m ³)	2012	2013	2014	2015
Sources de Garabiol	52 142	43 462	46 634	45 206

Rendement : 87,89% en 2013 (aujourd'hui > 90%)

Prélèvement futurs : Absence de données



QUALITE DE LA RESSOURCE

Aucune donnée disponible sur ADES.

RISQUES

Risques	Sources Garabiol
Risques naturels	Contrainte inondation faible
Risques anthropiques	On recense une ICPE (Agro-alimentaire) au lieu-dit « Vaux » à environ 600 mètres des sources de Garabiol
Assainissement	RAS
Infrastructures	A 770 m des sources se situe la RD520 qui comptabilise 3 600 véhicules / jour. L'autoroute A48 et ses 32 000 véhicules / jour passe à 850 mètres du captage

PROJETS D'AMENAGEMENT

D'après le plan local d'urbanisme de la commune de Châbons, le captage se situe en zone N. Les constructions à l'intérieur de cette zone sont réglementées. La commune prévoit la création de 40 logements qui seraient susceptible d'être alimentés par ce Syndicat.

DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ARS

Etudes disponibles

[1] « Rapport géologique sur les possibilités de protection de différents captages servant à l'alimentation en eau potable », Jean-Claude FOURNEAUX, 1990.



Nom UDE : Commune de Colombier-Saugnieu
Code UDE :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Maitre d'Ouvrage	Exploitant / Siège	Commune desservie	Nombre d'habitants	Nombre d'ouvrages
Commune de Colombier-Saugnieu	Affermage	Colombier-Saugnieu	2505 (INSEE 2013)	1

Captages

Point de captage	Code Bss	Code AERMC	Masse d'eau captée	Commune et code INSEE	Etat	Date de construction
Puits Reculon	07232X0004	169299001	FRDG340 : Alluvions de la Bourbre-Cattelan	Colombier-Saugnieu 69299	En service	1957

Caractéristiques des ouvrages

Point de captage	Ouvrages	Profondeur/TN	Diamètre	Débit autorisé par la DUP	Débit d'exploitation
Puits Reculon	Puits	6,5 m	2000 mm		2x50 m ³ /h en alternance

Périmètre de protection

Le captage de Reculon a fait l'objet d'une procédure de DUP en date du 14 septembre 1982.

Traitement

Une désinfection au chlore gazeux est assurée au niveau de la station du Reculon.

Interconnexions

Collectivité	Achat ou vente	Détail	Type d'achat ou de vente	Volumes moyens fournis par an
Syndicat de Production des Eaux du Nord-Ouest-Isère (SYPENOI)	Achat	Alimentation de la commune de Colombier-Saugnieu et dissolution des eaux chargées en nitrates ¹	Permanent	74 738 m ³ (2015)
Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Est Lyonnais (SIEPEL)	Achat		Permanent	58 992 m ³ (2015)

¹ L'eau de la bâche provenant du puits du Reculon est mélangée à 50% avec l'eau du SYPENOI pour obtenir une concentration en Nitrates inférieure à 50 mg/l. Elle est ensuite refoulée par 2 pompes de 50m³/h dans le réservoir de Colombier. L'eau refoulée directement du puits au réservoir de Colombier est mélangée dans le réservoir avec l'eau provenant du SIEPEL.

ELEMENTS HYDROGEOLOGIQUES

Protection passive de la nappe

Au droit du puits les alluvions perméables sont recouvertes par 1 mètre de terre végétale argilo-sableuse [1].

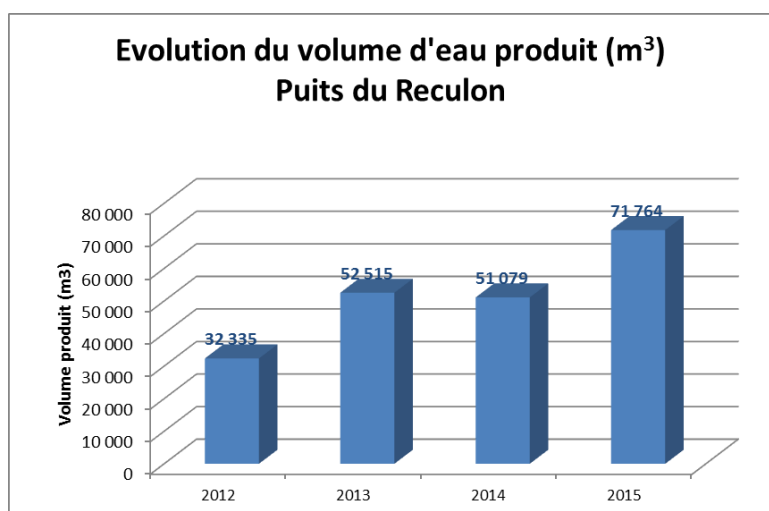
Relation avec les autres masses d'eau

La Bourbre est sans lien direct avec la nappe, étant colmatée sur la plus grande partie de son cours.



VOLUMES PRELEVES [2]

Production AEP :



Volume prélevé (m ³)	2012	2013	2014	2015
Puits Reculon	32 335	52 515	51 079	71 764

Rendement du réseau : 72% en 2015.

Indice linéaire de perte : 4,5 m³/j/km en 2015.

Prélèvement futurs :

Capacité totale ressource actuelle (m ³ /j)	Rendement (dernier % connu)	Conso totale 2014	Conso pointe 2014 (c. pointe = 1,5)	Conso pointe 2025 (m ³ /j)	Conso pointe 2040 (m ³ /j)
1 000		51 079	210	263	450

Capacité totale ressource actuelle (m ³ /an)	Conso totale 2014	Conso 2025	Conso 2040
365 000	51 079	64 053	109 531

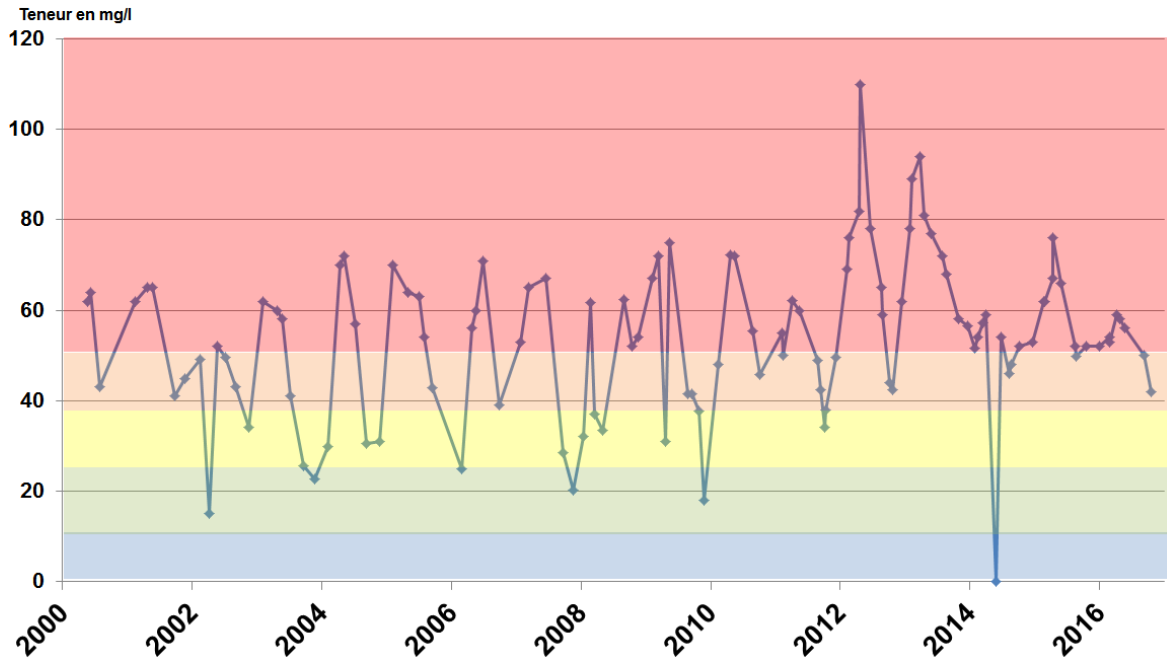
Excédentaire

Déficiaire

QUALITE DE LA RESSOURCE

- **Puits Reculon (07232X0004)**

Teneurs en nitrates sur l'eau brute



En ce qui concerne les nitrates, les concentrations sont comprises entre 10 et 25 mg/l et sont donc nettement inférieures au seuil de potabilité fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007.

Sur le plan des pesticides, le site ADES ne dispose d'aucune donnée.

RISQUES

Risques	Puits Reculon
Risques naturels	La totalité de la surface du PPI et du PPR se situe en zone inondable.
Risques anthropiques	Aucune ICPE recensée à proximité du puits Reculon
Assainissement	RAS
Infrastructures	A 40 m à l'aval du captage, se situe la route départementale RD24 qui comptabilise sur cette portion 8 200 véhicules par jour en moyenne.

PROJETS D'AMENAGEMENT [3]

D'après le plan local d'urbanisme de Colombier-Saugnieu, la commune souhaite dans les 10 à 15 ans à venir accroître sa population de 250 à 375 habitants. Cela s'accompagne d'une augmentation du nombre de logements (+ 85 à 125 logements).

Vis-à-vis du projet de la ligne de chemin de fer Lyon-Turin, la commune souhaite souligner dans son PADD l'objectif de ne pas voir le passage du fret ferroviaire à proximité du tissu urbain de la commune ainsi que son souhait que la ligne de fret ferroviaire soit implantée dans l'emprise de l'aéroport le long de la ligne du TGV.

DONNEES ET INFORMATIONS DISPONIBLES

Organismes possédant les informations

Prélèvements : Agence de l'eau

Qualité : ARS

Etudes disponibles

[1] "Rapport géologique sur les mesures de protection à établir pour le captage", N.MONGEREAU, 1978

[2] "Rapport annuel du délégataire", 2015

[3] Colombier-Saugnieu, "Plan Local d'Urbanisme", 2012

